

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE**

**ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE**

**Mémoire de fin d'étude en vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences  
Financières et Comptabilité**

**Spécialité : FINANCE D'ENTREPRISE**

**THEME :**

**LE FINANCEMENT BANCAIRE DES PME**

**EN ALGERIE PAR LES CREDITS**

**D'EXPLOITATION**

**- Le Crédit Populaire d'Algérie (CPA) -**

**Elaboré par :**

**Mr. ATTARI Abdennasser**

**Encadrés par :**

**Dr. TARI MOHAMED  
LARBI**

**PERIODE ET LIEU DE STAGE : 15/03/2016 - 15/05/2016 ALGER**

**ETABLISSEMENT D'ACCUEIL: Le groupe d'exploitation Alger-Ouest, CPA, Hydra**

**2015/2016**

## **Remerciements et dédicace**

## REMERCIEMENTS

*Nous tenons tout d'abord à remercier DIEU le tout puissant et miséricordieux, qui nous a donné la force et la patience d'accomplir ce modeste travail.*

*En second lieu, nous tenons à remercier notre encadreur Dr. TARI Mohamed Larbi pour ses précieux conseils et son aide durant toute la période du travail.*

*Nos remerciements s'étendent également à tout le personnel du Crédit populaire d'Algérie, surtout Mme. Hassani qui, par précieux conseils, ses remarques pertinentes et par son aide, nous avons pu accomplir notre travail de recherche.*

*Je remercie aussi tous les enseignants et travailleurs de l'Ecole Supérieure de Commerce pour ces trois agréables années passer avec eux.*

*Enfin, nous adressons nos plus sincères remerciements à tous nos proches et amis, qui nous ont toujours soutenu et encourager au cours de la réalisation de ce mémoire*

## DEDICACE

*Je tiens à la fin de ce travail à remercier ALLAH le tout puissant de m'avoir permis d'en arriver là*

*Je dédie ce modeste travail :*

*A mes très chers parents qui ont toujours été là pour moi, et qui m'ont donné un magnifique modèle de labeur et de persévérance.*

*Ma profonde gratitude s'adresse spécialement au Dr TARI Mohamed Larbi, qui m'a aidé, orienté et conseillé durant tous mon parcours à l'Ecole Supérieure de Commerce.*

*A mon frère HOUSSAM EDDINE avec qui j'ai grandi et partagé tant de moments, qui fait partie de ce travail et a c'est à lui que je le dédie.*

*A ma petite sœur IMENE à laquelle je tiens plus que toute au monde et qui me donne de la joie à chaque instant.*

*A tous mes amis qui ont été toujours à mes côtés, surtout HAKIM NACERI, AMINE, SAMIR, MESSAOUD, MOUMEN, FILALI, BILAL et tous les autres que je n'ai pas cité*

*A tous mes collègues, que j'ai passés avec des meilleurs moments et de bons souvenirs spécialement durant mon Master.*

A.ATTARI

**Chapitre 1**

**LES PME ET LE SECTEUR  
BANCAIRE ALGERIEN**

**Chapitre 2**

**MESURE DE L'OCTROI D'UN CREDIT  
D'EXPLOITATION**

**Chapitre 3**

**ETUDE DE CAS D'UN DOSSIER DE CREDIT  
D'EXPLOITATION (CPA)**

## TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS

DEDICACES

PRESENTATION SYNOPTIQUE DE LA STRUCTURE DU TRAVAIL

TABLE DES MATIERES .....	I
LISTE DES ABREVIATIONS .....	IV
LISTE DES TABLEAUX .....	V
LISTE DES FIGURES .....	VI
RESUME .....	VII
INTRODUCTION GENERALE .....	A-D
<b>CHAPITRE 1 : LES PME ET LE SECTEUR BANCAIRE ALGERIEN</b>	
Introduction du chapitre .....	1
<b>Section 1 : Les PME en Algérie</b> .....	
1. <b>Définition des PME</b> .....	2
1.1. La définition des PME dans les pays industrialisés .....	2
1.2. La définition des PME dans les pays en voie de développement .....	4
1.3. La définition des PME en Algérie .....	4
2. <b>La contribution des PME au développement de l'économie nationale</b> ....	4
2.1. La création de l'emploi .....	5
2.2. Une PME créatrice du PIB .....	6
2.3. Le développement vers l'exportation .....	7
2.4. La contribution aux agrégats macro-économiques .....	8
3. <b>Les problèmes de croissance des PME en Algérie</b> .....	8
3.1. La compétition de l'informel .....	9
3.2. Les contraintes administratives .....	9
3.3. L'accès au marché du foncier .....	9
3.4. La compétitivité des PME face à la concurrence internationale .....	10
4. <b>Les forces et les faiblesses des PME algériennes</b> .....	10
4.1. Les forces des PME .....	10
4.2. Les faiblesses des PME .....	11
<b>Section 2 : Le secteur bancaire algérien</b>	
1. <b>La banque</b> .....	12
1.1. <b>Définition de la banque</b> .....	12
1.2. Rôle de la banque .....	12
1.3. Les fonctions de la banque .....	13
1.4. La clientèle de la banque .....	14
1.5. Les services proposés par la banque .....	14
1.6. Typologie des banques .....	15
2. <b>Le système bancaire algérien durant la période de gestion administrative</b> .....	15
2.1. De l'indépendance à 1966 .....	16
2.2. Période allant de 1966 à 1970 .....	16
2.3. Période allant de 1970 à 1978 .....	16
2.4. Période allant de 1978 à 1982 .....	17
2.5. Période allant 1982 à 1986 .....	17
2.6. Période allant 1986 à 1990 .....	17
3. <b>La réforme du système du système bancaire et la transition vers l'économie du marché</b> .....	17
3.1. Présentation des objectifs de la réforme monétaire et bancaire .....	17
3.2. La régulation monétaire .....	18

3.3.	Les aménagements apportés en 2001 à la loi relative à la monnaie et au crédit .....	19
3.4.	L'adoption de l'Ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit .....	19
3.5.	Le nouveau paysage bancaire .....	20
<b>Section 3 : La relation banque-entreprise, une relation d'agence</b>		
1.	<b>Conflits d'agence entre banque et entreprise</b> .....	21
1.1.	Asymétrie d'information ex-ante (sélection adverse) .....	21
1.2.	Asymétrie d'information ex-post (aléa moral) .....	23
1.3.	Le rationnement du crédit .....	23
2.	<b>Les mécanismes de réduction du risque de rationnement du crédit</b> .....	24
2.1.	Les garanties .....	24
2.2.	Les relations à long terme .....	24
Conclusion du chapitre .....		26

## CHAPITRE 2 : LE SYSTEME BANCAIRE ALGERIEN ET LE FINANCEMENT DES PME

Introduction du chapitre .....		28
<b>Section 1 : Le crédit bancaire et sa typologie</b>		
1.	<b>Définition et objectif du crédit</b> .....	29
1.1.	Définition du crédit .....	29
1.2.	Objectif du crédit .....	29
2.	<b>Subdivisions des formes de crédits</b> .....	30
2.1.	Le financement de l'investissement .....	30
2.2.	Le financement du commerce extérieur .....	32
2.3.	Le financement de l'exploitation .....	35
3.	<b>Les risques du crédit</b> .....	35
3.1.	Le risque de non-remboursement .....	36
3.2.	Le risque de liquidité .....	36
3.3.	Le risque de taux .....	36
3.4.	Le risque de change .....	37
4.	<b>Les garanties du crédit</b> .....	37
4.1.	Les garanties personnelles .....	37
4.2.	Les garanties réelles .....	38
<b>Section 2 : Les crédits d'exploitation</b> .....		
1.	<b>Les crédits d'exploitation par caisse (direct)</b> .....	41
1.1.	Les crédits par caisse globaux .....	41
1.2.	Les crédits d'exploitation spécifiques .....	44
2.	<b>Les crédits par signature (indirect)</b> .....	46
2.1.	Les cautions bancaires .....	46
2.2.	L'aval .....	47
2.3.	L'acceptation .....	47
<b>Section 3 : Montage et étude d'un dossier de crédit d'exploitation</b>		
1.	<b>Constitution d'un dossier de crédit d'exploitation</b> .....	48
1.1.	Une demande écrite de l'entreprise .....	48
1.2.	Les documents juridiques et administratifs .....	48
1.3.	Les documents comptables et financiers .....	49
1.4.	Les documents économiques .....	49
1.5.	Les documents commerciaux .....	49
1.6.	Les documents fiscaux et parafiscaux .....	50
1.7.	Les comptes rendus de la visite .....	50

<b>2.</b>	<b>Classification de la clientèle</b> .....	<b>50</b>
2.1.	Les mouvements d'affaires confiés .....	51
2.2.	Le niveau d'utilisation des concours autorisés .....	51
2.3.	Les incidents de paiement .....	51
<b>3.</b>	<b>Diagnostic économique et financier de l'entreprise</b> .....	<b>52</b>
3.1.	Analyse rétrospective .....	53
3.1.1.	Le bilan .....	53
3.1.2.	Le compte de résultat .....	54
3.1.3.	Les soldes intermédiaires de gestion (SIG) .....	54
3.2.	Analyse de la structure financière .....	55
3.2.1.	La méthode des grandes masses .....	55
3.2.2.	La méthode des ratios .....	58
	Conclusion du chapitre .....	63

### **CHAPITRE 3 : ETUDE DE CAS D'UN DOSSIER DE CREDIT D'EXPLOITATION**

	Introduction du chapitre .....	65
	<b>Section 1 : Présentation du crédit populaire d'Algérie (CPA)</b>	
<b>1.</b>	<b>Historique du CPA</b> .....	<b>66</b>
<b>2.</b>	<b>Les missions du CPA</b> .....	<b>67</b>
2.1.	La création du CPA .....	67
2.2.	La restructuration du secteur bancaire .....	67
2.3.	Au terme de la loi n° 90-10 relative à la monnaie et au crédit .....	68
<b>3.</b>	<b>L'organisation générale du CPA</b> .....	<b>68</b>
3.1.	L'organisation et mission du groupe d'exploitation d'Alger-Ouest .....	68
	<b>Section 2 : Etude de cas d'un dossier de crédit d'exploitation (EURL PHARMABIO)</b>	
<b>1.</b>	<b>Présentation de l'entreprise</b> .....	<b>73</b>
<b>2.</b>	<b>Historique de la relation</b> .....	<b>73</b>
2.1.	Le mouvement d'affaires confié .....	74
2.2.	Niveau d'utilisation des crédits accordés .....	74
<b>3.</b>	<b>Analyse financière de l'entreprise</b> .....	<b>75</b>
3.1.	Analyse rétrospective .....	75
3.1.1.	Les bilans financiers .....	75
3.1.2.	Les soldes intermédiaires de gestion et la CAF .....	77
3.2.	Analyse financière .....	78
3.2.1.	La méthode des grandes masses .....	78
3.2.2.	La méthode des ratios .....	80
3.2.3.	L'effet levier .....	81
<b>4.</b>	<b>Conclusion de l'étude</b> .....	<b>83</b>
	Conclusion du chapitre .....	84
	Conclusion générale .....	86
	<b>Bibliographie</b> .....	<b>89</b>
	<b>Annexe</b> .....	<b>i-xiii</b>



**LISTE DES ABREVIATIONS**

<b>Liste des abréviations</b>	<b>Désignation</b>
PME	Petites et moyens entreprise
PIB	Produits intérieure brute.
UE	Union Européenne.
SBA	Small Business Administration.
DHS	Dirham Marocain.
ME	Moyenne entreprise.
DZD	Dinars Algérien.
PE	Petite entreprise
TPE	Très petite entreprise/ micro entreprise.
ONS	Organisation nationale des statistiques.
PMEA	Petites et moyennes entreprise et artisanales.
OMC	l'organisation mondiale du commerce.
CNC	conseil national consultatif.
IBS	Impôts sur le bénéfice des sociétés.
CAD	Caisse Algérienne de Développement.
CNEP	Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance.
BNA	Banque Nationale d'Algérie.
BEA	Banque Extérieure d'Algérie.
BADR	Banque de l'Agriculture et du Développement Rural.
BDL	Banque de Développement Local.
BCIA	Banque pour le Commerce et l'Industrie d'Algérie.
TTC	Toutes taxes comprises.
CCA	code du commerce algérien
DLMT	Dettes à long et moyen terme
CMT	Les crédits à moyen terme
CLT	Les crédits à long terme
BAD	Banque Algérienne de Développement
ANSEJ	Agence Nationale de Soutien à l'Emploi de jeunes
CNAC	Caisse Nationale d'Assurance Chômage
FNRDA	Fond National de Régulation et du Développement Agricole.
PNDA	Plan National du Développement Agricole
SARL	Société à Responsabilité Limitée
SPA	Société par Actions
CR	Compte de résultats.
SIG	Soldes intermédiaires de gestion
DCT	Dettes à court terme
BFR	Besoin en fonds de roulement.
CAF	Capacité d'Autofinancement
HT	Hors Taxes
EBE	Excédent Brut d'Exploitation
CA	Chiffre d'Affaires
MDA	Milliers de Dinars Algérien
EURL	Entreprise Uninomiale à Responsabilité limitée
Credoc	Crédit Documentaire
Remdoc	Remise Documentaire

**LISTE DES TABLEAUX**

<b>N°</b>	<b>Titre</b>	<b>Page</b>
<b>1</b>	Type d'entreprise selon l'UE	<b>2</b>
<b>2</b>	Types d'entreprise selon la réglementation américaine	<b>3</b>
<b>3</b>	Type d'entreprises selon la réglementation japonaise.	<b>3</b>
<b>4</b>	Typologie des PME/PMI	<b>4</b>
<b>5</b>	Evolution de l'emploi dans les PME (2004 – 2008)	<b>5</b>
<b>6</b>	Evolution du capital social de la CPA-Banque	<b>66</b>
<b>7</b>	Tableau récapitulatif du mouvement d'affaires confié	<b>74</b>
<b>8</b>	Facilité accordé auprès de la banque	<b>74</b>
<b>9</b>	Bilans financiers de l'EURL (2012-2013-2014)-	<b>75</b>
<b>10</b>	Les SIG et la CAF de l'EURL (2012-2013-2014)-	<b>77</b>
<b>11</b>	Variations de FR, BFR et la TN (2012-2013-2014) -	<b>78</b>
<b>12</b>	Les ratios de financement, liquidité et de solvabilité	<b>80</b>
<b>13</b>	Les délais stocks, clients et fournisseurs	<b>81</b>
<b>14</b>	L'effet de levier-	<b>82</b>

**LISTE DES FIGURES**

<b>N°</b>	<b>Titre</b>	<b>Page</b>
<b>1</b>	Evolution de l'emploi dans les PME (2004-2008)	<b>6</b>
<b>2</b>	Répartition des PME par wilaya	<b>7</b>
<b>3</b>	Répartition des PME par région	<b>8</b>
<b>4</b>	L'allure d'un compte courant d'un client bénéficiant d'une facilité de caisse	<b>42</b>
<b>5</b>	L'allure d'un compte courant d'une entreprise bénéficiant d'un découvert.	<b>43</b>
<b>6</b>	L'allure d'un compte courant d'une entreprise ayant un cycle de vente saisonnier.	<b>43</b>
<b>7</b>	Schéma détaillé d'un bilan financier	<b>54</b>
<b>8</b>	Représentation des valeurs structurelles (FR, BFR, TN)	<b>79</b>

## Liste des annexes

---

### LISTE DES ANNEXES

1. Organigramme du CPA
2. Organigramme du groupe d'exploitation Alger-Ouest, CPA
3. Bilan 2014
4. Bilan 2013
5. Bilan 2012
6. Compte de résultat 2014
7. Compte de résultat 2013
8. Compte de résultat 2012

**Résumé :**

Les entreprises, petites et moyennes, ont pu avoir une place importante qui fait l'objet d'un champ d'intéressement et d'investigation pour certain nombre d'économistes et organisations mondiales, et qu'elles furent le sujet de grandes recherches ainsi que débats, vu leur impact sur la relance du développement, notamment dans les transformations économiques actuelles.

L'Algérie a déployé des efforts considérables dans le domaine des réformes économiques entamés depuis les années 90. Par conséquent, et à cet égard, l'Algérie a installé un ministère comme preuve et témoin.

Nonobstant, plusieurs problèmes freinent le processus de développement de ces entreprises, et notamment des problèmes de financement.

Dans le présent thème, nos préoccupations se sont penchées sur la mise en exergue pour les problèmes de financement, pour afin aboutir aux solutions proposées par le Crédit Populaire d'Algérie.

**Abstract:**

Firms, small and medium, could have an important place which admires many bursars and organization worldwide, and that they were the subject of big researches as well as debates, seen their impact on the revival of development, notably in economic transformations statuesque.

Algeria dedicated a big effort and importance in the area of economic reform offered at the beginning of the nineties. As a result, and in this respect, Algeria installed a ministry as proof and witness.

In spite of all it, several political and social problems abash the wheel of the development of these last and especially of problems of financing.

In the present topic, I start some stages of problems of financing, and follow the main resolution, notably the credits of working, were offered by the popular credit of Algeria (CPA bank)

## INTRODUCTION GENERALE

Les petites et moyennes entreprises(PME) sont considérées comme le moteur de toute économie, elles contribuent au développement et la croissance des pays, elles sont une source essentielle du dynamisme et de flexibilité, aussi bien dans les pays industrialisés avancés que dans les économies émergentes.

Au début des années 80, l'Algérie a connu plusieurs étapes de repositionnement du cadre juridique et administratif des PME par de nombreux actes, et à partir de la fin des années quatre-vingt l'Algérie a connu une mutation économique très importante en raison du passage de l'économie administrée à l'économie du marché.

Dans le contexte actuel de l'économie algérienne qui se caractérise par la dépendance aux hydrocarbures et qui oblige le pays à revoir ses politiques, les PME sont devenues un élément essentiel à la diversification économique et sociale du pays : en contribuant à la formation du PIB hors hydrocarbures et en constituant un atout par leur forte absorption du chômage.

En effet, les PME algériennes souffrent de plusieurs obstacles dont le plus important est celui relative au financement, elles peuvent avoir recours à ses propres moyens (fonds propres) ou bien au crédit bancaire.

Tous les agents économiques comptent énormément sur le système bancaire ; la seule et unique source de financement en l'absence d'un marché financier doté d'une bourse qui n'arrive pas à décoller jusqu'à ce jour.

L'accès au crédit bancaire est donc une condition essentielle du développement de ce secteur mais en Algérie, elles sont confrontées à une multitude de tracasseries administratives pour obtenir un crédit.

Dans la plupart des pays et notamment en Algérie, les banques sont la principale source de financement des PME, et cela en leurs accordant de différents types du crédit pour assurer la continuité de leurs fonctionnements.

La promulgation de la loi 90/10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit avait pour objectif de réhabiliter les banques et de tracer les grandes lignes, en définissant le cadre juridique global auquel l'activité bancaire sera rigoureuse.

Par ailleurs, en matière de financement, le banquier procède à toute une étude de la demande de crédit dans le but d'identifier les besoins de financement du demandeur, les risques du crédit et comment se protège t-il contre ces risques ?

La problématique du financement bancaire des entreprises met en relation contractuelle entre l'entreprise, d'un côté, et le banquier de l'autre côté. Dans le cadre d'octroi d'un crédit, cette relation crée les conditions d'un problème d'agence, ce dernier pratiquement existe dans toute sorte de relation contractuelle. Cette problématique est traitée à travers la théorie d'agence.

Dans ce présent travail nous cherchons à savoir les différents types du financement accordés par la banque, en particulier le crédit d'exploitation.

L'intérêt de cette étude est de répondre à la problématique suivante :

**Comment la banque participe-t-elle aux financements des PME par les crédits d'exploitation ?**

La résolution de cette problématique nous mène à poser les questions suivantes :

- Quelles sont les importantes notions concernant les banques et les PME ?
- Comment les banques interviennent-elles dans la satisfaction des besoins du financement du cycle d'exploitation des PME ?
- Comment la banque CPA traite la demande de crédit d'exploitation ?

Pour ce faire nous nous suggérerons les hypothèses suivantes :

L'hypothèse principale de la recherche est que les banques participent au financement des PME à travers les crédits d'exploitation

Tandis que les hypothèses secondaires sont comme suit :

- Les PME constituent un levier de développement économique très important ...
- Les banques offrent une gamme de crédits qui répond aux besoins des PME, dont le crédit d'exploitation ;
- La banque CPA traite la demande de crédit d'exploitation à travers l'analyse financière comme outil de prise de décision pour l'octroi ou non du crédit sollicité ;

## **L'importance de l'étude**

Le présent thème de recherche tire son importance du programme national de la relance économique, notamment avec les facilités accordées aux jeunes créateurs d'entreprises dans le cadre des mécanismes instaurés pour l'émergence de cette branche des entreprises (PME).

D'autre part, ce mémoire s'inscrit dans la logique des initiatives prises pour mettre en évidence les démarches et les étapes que doit suivre le banquier pour accorder un crédit, ainsi que les caractéristiques, les modalités et la représentation des outils utilisés, ainsi que la présentation du concept de l'effet de levier ainsi son importance dans la génération de la rentabilité économique et la rentabilité financière.

## **Les motivations de la recherche**

1. Les motivations personnelles :

- La bonne corrélation existante entre ce secteur et la spécialité de l'étudiant

- La volonté personnelle de la création d'une entreprise de ce type, donc dans la mesure d'avoir des connaissances approfondies au préalable.

### 2. Les motivations objectives :

- Les changements économiques mondiaux impliquent l'obligation de prendre en considération ces sujets.
- La tentative de détermination des différents problèmes qui entravent l'émergence des PME, ainsi que les mécanismes instaurés par les pouvoirs publics.
- Faire le point sur l'ampleur de la contribution des banques dans le développement de ces entreprises.

### Objectifs de l'étude

Les objectifs à atteindre à travers ce travail se présentent comme suit :

- Mettre en évidence le positionnement des banques dans le financement des PME ;
- Donner une explication de la relation banque / entreprise à travers la théorie d'agence ;
- Démontrer les différents types de crédits et en particulier les crédits d'exploitation ;
- Mettre en relief le rôle et l'importance de l'analyse financière pour les banques commerciales dans la décision d'octroi ou non d'un crédit.

### Méthodologie adoptée

Pour ce qui est de la méthodologie, nous opterons pour une méthode descriptive analytique, à cet effet nous allons commencer par une étude documentaire qui va nous permettre de cerner le sujet du point de vue théorique, afin de projeter les notions théoriques acquises sur notre cas pratique dans le cadre d'un stage au sein de la banque CPA, où nous tenterons d'étudier une demande d'octroi d'un crédit d'exploitation.

### Les études antérieures

- Mémoire de fin d'étude en vue de l'obtention du Diplôme Master en Sciences Financières et Comptabilité, spécialité Comptabilité et Finance, intitulé 'La contribution des crédits d'exploitation dans le développement numérique des PME en Algérie', présenté par Mlle REDDA Khadîdja.

L'objectif de l'étude était de mettre en exergue le rôle et l'importance des crédits d'exploitation dans le développement numérique des PME en Algérie. L'étude a été renforcée par un modèle statistique 'la régression linéaire'

- Mémoire de fin d'étude en vue de l'obtention du Diplôme de Poste-Graduation Spécialisé (PGS) qui a pour thème : 'Le rôle de l'analyse financière dans la prise de décision d'octroi du crédit' présenté par Mlle GOUIGAH Naima.



L'objectif de l'étude du sujet, était de déterminer l'importance de l'analyse financière comme outil de prise de décision dans le processus d'octroi d'un crédit.

Le présent travail est une tentative d'élargir les outils de la finance d'entreprise dans la prise de décision d'octroi du crédit, notamment l'effet de levier.

## **Plan du travail**

Afin d'apporter les éléments de réponse les plus pertinents à ces interrogations, nous allons subdiviser le présent travail en trois chapitres, les deux premiers auront un aspect théorique tandis que le troisième aura un aspect pratique.

Dans le premier chapitre, nous essayerons de présenter des généralités sur les PME en Algérie et les banques. Dans la première section, nous allons mettre en évidence la situation actuelle des PME en Algérie, la deuxième section va porter sur le système bancaire algérien ainsi que les réformes qu'a connu, et enfin la troisième section sera consacrée à la présentation de la relation banque/ entreprise sous l'éclairage de théorie d'agence.

Le second chapitre va porter sur la mesure de l'octroi d'un crédit d'exploitation, nous allons exposer tous les aspects concernant le crédit d'exploitation. Dans la première section, nous allons mettre l'accent sur le crédit bancaire en général et sa typologie, ainsi que les risques du crédit et enfin les garanties. La deuxième section sera consacrée entièrement pour la présentation détaillée du crédit d'exploitation. Enfin, la troisième et la dernière section va porter sur le montage et l'étude d'un dossier de crédit d'exploitation dans un point de vue théorique, notamment avec l'analyse financière et l'étude de l'équilibre financier.

Le troisième chapitre sera réservé au cas pratique renforçant ainsi le cadre théorique de notre travail. Il comprendra essentiellement deux sections : la première section pour une brève présentation de l'établissement d'accueil (lieu du stage) et la seconde section portera sur une étude d'un cas pratique d'un dossier de crédit d'exploitation.

## Introduction du chapitre

Les petites et moyennes entreprises (PME) constituent la forme dominante d'organisation de l'entreprise, elles jouent un rôle très important dans l'économie, elles créent des postes d'emplois et contribuent au PIB du pays, à la production, aux exportations et au développement social en encourageant l'esprit d'initiative et d'innovation.

Ces dernières années le nombre des PME créées est multiplié grâce aux différents dispositifs d'aides à la création d'entreprise et les facilités accordées aux jeunes entrepreneurs, mais cette participation est-elle efficace en Algérie ? Vu que l'économie algérienne est basée sur les hydrocarbures !

Les banques sont aujourd'hui les plus anciens et plus gros intermédiaires financiers (en termes d'actifs gérés). Les premières banques sont apparues il y a des siècles, pendant la renaissance en Italie.

La banque est intermédiaire agréé, elle distribue des crédits sur la base des fonds collectés, sa vocation essentielle prise dans sa globalité est sa fonction de pourvoyeur de fonds. D'où l'intérêt que revête la fonction crédit et l'importance du rôle que joue les compartiments chargé d'assurer cette fonction.

Le secteur bancaire algérien a connu pratiquement une multitude de changement, notamment avec la promulgation de la loi 90/10 relative au du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, et aussi l'ordonnance 03-11 du 26 /08/2003 relative à la monnaie et au crédit.

**SECTION 1 : LES PME EN ALGERIE**

Dans cette section, nous allons tout d'abord définir les petites et moyennes entreprises, par la suite nous allons présenter la contribution des PME à l'économie nationale, ensuite nous allons exposer les différents problèmes qui entravent la croissance de ces dernières, et en fin nous ferons un aperçu sur les forces et faiblesse des PME.

**1. Définition des PME**

Est considérée comme PME, toute entité engagée dans une activité économique quel que soit son statut légal. On n'est jamais arrivé à donner une définition universelle et complète des PME, il est difficile d'en donner une seule image tant les présentations diffèrent selon les pays, les régimes politiques, les niveaux de développement économique, la divergence des opinions et de la non existence d'un critère unique de classification des PME<sup>1</sup>.

Avant d'aborder le problème de la définition tel qu'il se pose en Algérie, il nous paraît opportun de faire un survol sur les définitions adoptées ailleurs :

**1.1. La définition de PME dans les pays industrialisés :**

Au sein même des pays développés nous distinguons plusieurs définitions, chacun d'entre eux utilisent ses propres critères pour définir la PME. Ainsi, nous faisons un rappel des définitions les plus usuelles :

**1.1.1. La définition de l'Union Européenne (UE) :**

Selon la définition établie par la recommandation 96/280/CE, qui s'adresse aux Etats membres, à la Banque Européenne d'Investissement et au Fond Européen d'investissement : la conformité à cette définition n'est pas obligatoire ; elle prend en compte l'effectif, le chiffre d'affaire annuel ou le total du bilan annuel et le degré d'autonomie.

**Tableau n° 1 : Type d'entreprise selon l'UE :**

<b>Entreprise</b>	<b>Effectifs</b>	<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>Total du bilan</b>
<b>Très petite (TPE)</b>	1 à 10	< 2 millions d'euro	< 2 millions d'euro
<b>Petite (PE)</b>	10 à 50	< 10 millions d'euro	< 10 millions d'euro
<b>Moyenne (ME)</b>	50 à 250	< 50 millions d'euro	< 43 millions d'euro

**Source :** [http://ec.europa.eu/entreprise\\_definition/sme\\_user\\_guide\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/entreprise_definition/sme_user_guide_fr.pdf)

<sup>1</sup> BERTHIE.A, Stratégies de promotion et de financement des PME au Mali, Université Mouloud Mammeri, Tizi-Ouzou, 2004.

## 1.1.2. La définition américaine :

Cette notion de PME se traduit littéralement par le terme de Small Business Administration (SBA), qui définit dès 1953, la PME comme une entreprise possédée et dirigée de manière indépendante.

La définition de la PME est déterminée selon les critères de taille et de chiffre d'affaires qui varient selon le secteur d'activité.

**Tableau n° 2** : Types d'entreprise selon la réglementation américaine

Secteur d'activité	Chiffre d'affaires (En dollars)	Salariés
Entreprise des services	7 Millions	< 500
Entreprise de commerce en gros	13.5 Millions	< 100
Entreprise industrielle (Manufacturière et minières)	33 Millions	< 500

Source : [http : //www.ld.strath.ac.uk/busweb/guides/smedefine.htm](http://www.ld.strath.ac.uk/busweb/guides/smedefine.htm).

## 1.1.3. La définition japonaise :

Le Japon est doté d'un secteur de PME très actif et fortement complémentaire avec celui des grandes entreprises, c'est le résultat évident d'intégration. La puissance des PME dans le Japon réside dans sa flexibilité, la souplesse de sa structure et sa capacité à cumuler une technologie.

La définition retenue se base uniquement sur des critères quantitatifs, et le secteur d'activité

**Tableau n°3** : Type d'entreprises selon la réglementation japonaise.

Entreprise /critère	Capital investi	Nombre d'employés
Entreprise minière, de transport, industrie.... Etc.	< 10 millions de yen	< 300 employés
Entreprise de gros	< 30 millions de yen	< 100 employés
Entreprise de détail et services	< 10 millions de yen	< 50 employés

Source : [http : //www.ld.strath.ac.uk/busweb/guides/smedefine\\_japan.htm](http://www.ld.strath.ac.uk/busweb/guides/smedefine_japan.htm).

## 1.2. La définition des PME dans les pays en voie de développement :

La définition de la PME change compte tenu de son environnement social, économique et financier, prenant comme exemple l’Egypte, la Colombie et le Maroc :

**a. En Egypte :** les PME sont identifiées essentiellement par le nombre d’employés (entre 10 et 50). Ce sont pratiquement des entreprises industrielles.

**b. En Colombie :** les PME sont les entreprises dont le nombre des employés n’excède pas les 24 employés.

**c. En Maroc :** les PME sont définies comme tout espace de production localisé, inscrit à une patente ou non (informel, souvent à domicile), structuré ou non, qui développe une activité productive et qui a un chiffre d’affaires à 5 milliards DHS.<sup>2</sup>

## 1.3. La définition des PME en Algérie :

En décembre 2001, l’adoption de la loi d’orientation à la promotion de la PME (n°1/18 du 12/12/2001) définit dans son article 4 la PME comme suit : « la PME est définie, quel que soit son statut juridique, comme étant une entreprise de production des biens et services :

- Employant de 1 à 250 personnes ;
- Chiffre d’affaires d’annuel ne dépassant pas les 2 milliards de dinars ;
- Le total du bilan annuel ne dépassant pas les 500 millions de dinars.

**Tableau n°4 :** Typologie des PME/PMI

Entreprise/ critère	Effectifs	Chiffre d’affaires	Bilan annuel
<b>Moyenne entreprise (ME)</b>	50 à 250	200 millions à 2 milliards DZD	100 à 500 millions de DZD
<b>Petite entreprise (PE)</b>	10 à 49	< 200 millions DZD	< 100 millions DZD
<b>Très petite entreprise/ micro entreprise (TPE)</b>	01 à 09	< 20 millions DZD	< 10 millions DZD

**Source :** Selon la loi d’orientation sur la promotion de la PME en Algérie

## 2. La contribution des PME au développement de l’économie nationale :

Les PME jouent un rôle très important dans le développement économique d’un pays, et ceci à travers la création de l’emploi, la participation au PIB , le développement vers l’exportation et notamment la contribution aux agrégats macro-économiques

<sup>2</sup> IDEM

## 2.1. La création de l'emploi :

De nos jours, aussi bien dans les pays développés que dans ceux du tiers monde, le recours aux PME apparaît comme une stratégie efficace de lutte contre le chômage. Pour cause, certains pays comme l'Italie ou encore l'Inde ont vu le nombre de chômeurs diminuer suite au renforcement de la politique de création des PME.

Les pays de l'ex bloc soviétique (la Hongrie, la Birmanie, la Pologne, la République Tchèque, la Slovaquie etc.) sont entrain de réussir leur mutation vers l'économie de marché et par la suite baissée leur taux de chômage grâce aux politiques de promotion des PME mises en place. Leurs candidatures à l'Union Européenne ont été acceptées grâce entre autre à cette baisse du nombre de sans-emploi. La PME se présente donc dans la donne comme solution pour création d'emploi, que cela soit dans les pays en développement que dans les pays avancés.

En Algérie es PME contribuent majoritairement à la création de l'emploi qui croît d'année en année grâce à la multiplication du nombre de PME. Voici un tableau qui indique l'évolution de l'emploi durant la période 2004-2008 à partir des statistiques publiées par le M-PMEA :

**Tableau n°5 : Evolution de l'emploi dans les PME (2004 – 2008)**

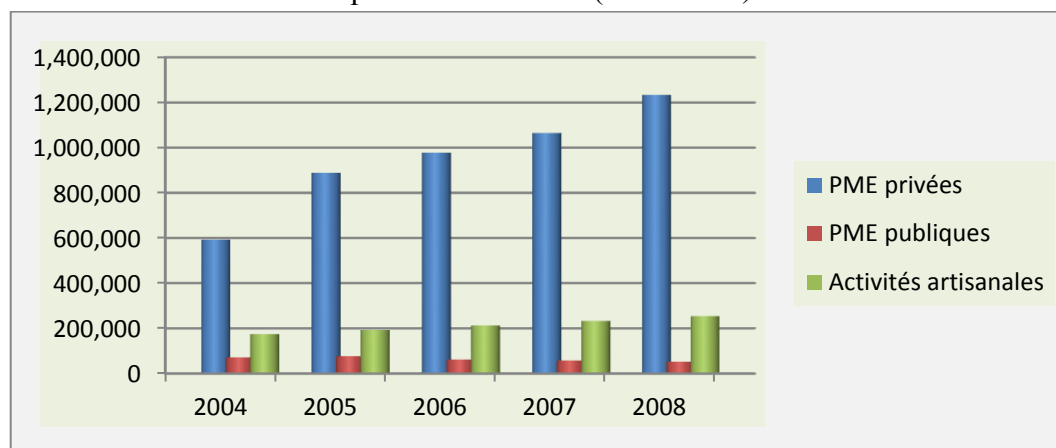
Nature des PME	Année 2004	Année 2005	Année 2006	Année 2007	Année 2008
PME privées*	592 758	888 829	977 942	1 064 983	1 233 073
PME publiques**	71 826	76 283	61 661	57 146	52 786
Activités artisanales***	173 920	192 744	213 044	233 270	254 350
<b>TOTAL</b>	<b>838 504</b>	<b>1 157 856</b>	<b>1 252 707</b>	<b>1 355 399</b>	<b>1540 209</b>

Sources : \* : CNAS

\*\* : MDPPI

\*\*\* : CAM

**Figure n°1 : Evolution de l'emploi dans les PME (2004-2008)**



Sources : \* : CNAS

\*\* : MDPPI

On remarque une tendance à la hausse de l'emploi au sein des PME privées et de l'artisanat pour la période 2004-2008 contrairement aux PME publiques. Ceci, n'est que le reflet de l'évolution du nombre total des PME.<sup>3</sup>

La tendance constatée ces dernières années dans l'évolution du taux de chômage en Algérie continue à s'inscrire globalement à la baisse, en raison de la contribution du secteur PME à la création de l'emploi, plus particulièrement par le secteur privé et les artisans.

Ainsi, les données des taux de chômage en Algérie ont connus un déclin durant les deux années successives 2005/2006 de 15.3% à 12.3%, par contre ce taux a enregistré une légère augmentation de 1.5% en 2007. Il atteint 10.2% en 2009. En 2011, le taux de chômage en Algérie a connu une baisse jusqu'à atteindre 10% selon l'ONS.

Ce dynamisme économique est dû principalement à des investissements dans le domaine de l'industrie, ce qui permettra de construire plusieurs unités pouvant répondre à la demande progressive de l'emploi, en créant des postes permanents à moindre coût. L'Algérie comme beaucoup d'autre pays, a pris conscience de l'importance des PME et son apport important pour l'emploi, d'ailleurs les pouvoirs publics ont lancé un plan de développement quinquennal (2010-2014) et parmi les objectifs de ce plan : la création de 3 millions emplois.<sup>4</sup>

## 2.2. Une PME créatrice du PIB :

Les PME contribuent affectivement et durablement à la création significative de PIB. La contribution de ces PME dans le PIB hors hydrocarbures est de 62%. Le relèvement de la part du PIB hors hydrocarbures de 62% à 70% est l'un des objectifs qui étaient dessinés par les pouvoirs publics dans le précédent plan de développement quinquennal (2010-2014).

<sup>3</sup> CNIS – Direction Générale des Douanes.

<sup>4</sup> <http://financesmediterranee.com/images/stories/letter/2011-05-13/andi-alger-2011-pdf>.

2.3. Le développement vers l'exportation :

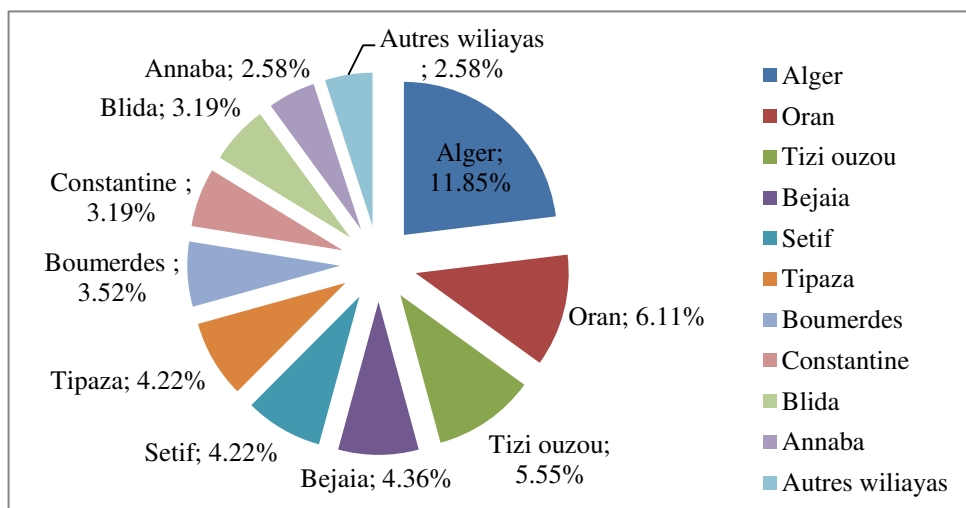
Les PME interviennent de nos jours avec forces sur les marchés extérieurs du fait de leur diversité et de leur capacité d'adaptation aux aléas du marché. Pour cela, une place importante leur est accordée dans les pays en développement. La raison majeure est l'espoir qu'elles peuvent contribuer à augmenter l'exportation, procurant ainsi à ces pays des devises pour s'équiper ; d'autant plus que l'expérience montre que par le passé de certains pays développés d'aujourd'hui, tel que l'Italie, ont fait pareil. Le Japon est un cas type d'économie où les petites entreprises traditionnelles, villageoises ou à domiciles, ont permis les entrées de devises destinées à financer les achats de biens d'équipements nécessaires au développement des industries modernes.

L'économie indienne est un autre exemple où la contribution des PME aux exportations a été considérable et appréciable. Il semblera même que près de la moitié des exportations de l'Inde entre 1970 et 1971 seraient constituées des produits des PME. Ce qui fait de ce secteur un secteur d'exportation : c'est son dynamisme. Les exemples peuvent servir pour justifier le recours aux PME ou la substitution d'importation pour la rentrée de devises pour permettre de s'équiper en matériels modernes et surtout consolider la stratégie du recours aux PME et pour renforcer et développer d'avantage le volet d'exportation.

Un développement économique équilibré pour une nation n'est atteint que lorsque chaque citoyen peut disposer des moyens de faire carrière dans sa région ou dans sa localité sans être dans l'obligation de s'expatrier vers quelques grands centres urbains. L'implantation des PME dans les différentes régions de l'Algérie contribuera efficacement à la valorisation des richesses et des potentialités et à l'amélioration des conditions de vie des populations locales tout en contribuant à freiner l'exode rural.

Les grandes wilayas affichent un taux assez important en matière de nombre des PME, elles en détiennent à eux seuls la moitié 48,03%, Alger en premier rang (11,85), en deuxième rang on trouve Oran avec (6,11%), Tizi-Ouzou en troisième rang avec (5,55%), puis Bejaia, Sétif, Tipaza, Boumerdes, Constantine, Blida et Annaba.

Figure n°2 : Répartition des PME par wilaya

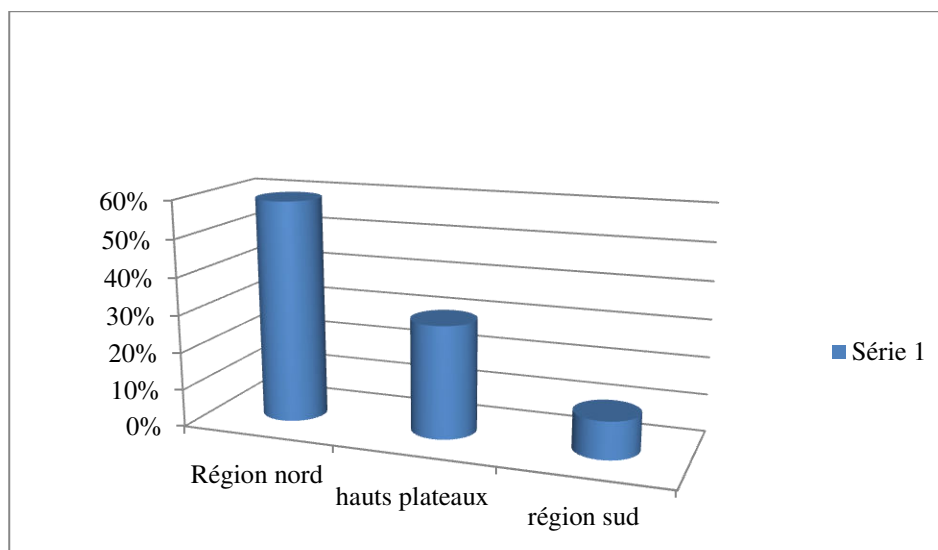


Source : synthèse effectuée à partir du B.I, ministère de PMEA, n° 14



La concentration des PME se centralise dans la région du nord du pays avec un taux de 59,42% du nombre total des PME. La région des hauts plateaux se situe en deuxième position avec un taux de 30,43%. En troisième position on trouve la région sud et le grand sud avec environ un taux de 10,15%.

**Figure N°3 : Répartition des PME par région**



Cette hétérogénéité suit une logique de répartition géographique de la population et de même le niveau de l'esprit d'entreprise. Par ailleurs la concentration des PME à près de 90% aux nord et hauts plateaux traduit le comportement des PME relatif aux :

- Disponibilité de matière première (port....etc.) et main d'œuvre qualifiée ;
- Coût de distribution et de transport de matière première et autres ;
- Proximité des institutions et facilité relative de l'accès à l'information ;
- Niveaux de la demande quant aux out put des PME.<sup>5</sup>

## 2.4. La contribution aux agrégats macro-économique

Nous pouvons conclure, en affirmant que la PME a une fonction déterminante tant en matière d'emplois, que d'innovation ou encore d'adoption des technologies nouvelles. Ceci confirme les rôles macroéconomiques de celles-ci du point de vue de l'intérêt général et justifie les politiques économiques à leur égard.

## 3. Les problèmes de croissance des PME :

Les PME en Algérie rencontre une multitude de problèmes qui entravent leur croissance et développement, et cela aussi dans la phase de création.

<sup>5</sup> A. CHELIL, mémoire « PME en Algérie : réalités et perspectives », université de Tlemcen, P10

## 3.1. La compétition de l'informel :

L'informel dans l'environnement du PME algérienne prend de plus en plus d'ampleur et se manifeste essentiellement dans :

- La pratique du non facturation ;
- La sous déclaration des ressources humaines, financières, techniques et technologiques ;
- La concurrence déloyale des importateurs qui parviennent à échapper aux barrières tarifaires ;
- La fraude fiscale.

## 3.2. Les contraintes administratives :<sup>6</sup>

L'environnement institutionnel présente certes des points forts, grâce aux différentes aides et facilitations à la création d'entreprise, mais la complexité et la lourdeur des procédures administratives qui le caractérisent ont atteint des niveaux insoutenables.

Les contraintes administratives qui empêchent le développement des PME sont :

- Des délais de traitement et de réponses trop longs ;
- Des procédures administratives mal assimilées par les concernés, aussi bien les administratifs que les opérateurs ;
- Des réglementations qui mettent trop de temps pour être assimilées et sur toutes mises en œuvre par l'administration ;
- Formation insuffisante ou inadaptée du personnel opérationnel de l'entreprise, par rapport aux nouvelles règles de management de l'économie de marché ;
- Extension de la sphère informelle du marché qui accentue l'opacité et la bureaucratie dans presque tous les secteurs des affaires ;
- La vie sociale des investisseurs étrangers est perturbée par les conditions sécuritaires ;
- Le système judiciaire est lent et peu fiable, pris en charge par les juges qui n'ont pas une bonne connaissance des questions commerciales ;
- Les procédures administratives pour l'obtention d'un permis de bâtir ou pour l'immatriculation de la future entreprise sont très longues, voire bureaucratiques.
- L'acquisition d'une information fiable est souvent impossible à obtenir, par manque de compétence ou d'indifférence. L'information fournie aux opérateurs économiques n'est pas toujours fiable.

## 3.3. L'accès au marché du foncier :<sup>7</sup>

- L'attribution des terrains aux investissements se fait souvent à des prix provisoires, de manière unilatérale.
- Le gel de la création de nouvelles zones activités depuis 1998,
- Problèmes de gestion des zones d'activités et ceux de la régularisation des titres de propriété des promoteurs.
- La localisation des zones est souvent en contradiction avec la vocation de tissu socio-économique de la région.

---

<sup>6</sup> Article du Journal LIBERTE, dimanche 21 juin 2009.

<sup>7</sup> IDEM

**3.4. La compétitivité des PME face à la concurrence internationale :**

L'Algérie et les PME algériennes ont été touchées par cette nouvelle situation suite à l'accord de libre-échange avec l'Union Européenne, c'est-à-dire l'accord d'association entre l'Algérie et l'union européenne, et la perspective d'adhésion à l'organisation mondiale du commerce (OMC). Alors que les PME algériennes sont de création relativement récente, et n'ont pas donné lieu à beaucoup d'études et de recherches en sciences de gestion. Les PME algériennes telles qu'elles sont, ne sont pas prêtes pour y faire face à la mondialisation, cette concurrence leurs impose un choix d'être ou ne pas être.

Ces PME ne se sont pas préparées pour disposer des instruments nécessaires de protection dans l'arène hautement compétitive de la mondialisation, elles sont vulnérables devant les défis de la mondialisation de l'économie. L'ouverture comporte des risques pour notre PME. Les entreprises algériennes évoluaient dans un contexte de protection et de faible pression du marché, elles n'ont pas eu à tenir compte des règles de performance et d'efficacité. Ceci n'a pas manqué d'affaiblir la compétitivité des produits algériens à l'échelle internationale. Alors l'Etat algérien a apporté son aide aux PME, des programmes d'appui ont été créés exemple du conseil national consultatif pour la promotion des PME (CMC-PME) et qui vise à mettre l'entreprise algérienne au rythme de l'économie mondiale.

**4. Les forces et les faiblesses des PME algériennes****4.1. Les forces des PME :**

La PME ne peut être considérée comme un simple modèle réduit de l'entreprise ou pire encore comme l'inverse de la grande entreprise. Elle est une entité propre qui possède un bon nombre d'atouts qu'elle peut mettre en avant pour en tirer un maximum de profits. Il s'agit entre autres de :<sup>8</sup>

- Tout d'abord, leur taille leur permet d'adopter des modes de gestion beaucoup plus réactifs (souplesse dans la gestion) ;
- Leurs coûts salariaux sont beaucoup moins élevés que dans les grandes entreprises. Elles parviennent à mieux ajuster les salaires et les effectifs et, surtout à mieux moduler l'emploi en fonction des variations de la demande ;
- Les PME participent également au commerce extérieur ;
- La rapidité de prise de décision : la PME affiche une grande souplesse lui permettant d'avoir une certaine vitesse de réactivité aux événements nouveaux qui la secoueraient ;
- La fluidité de circulation de l'information : le nombre réduit des employés de la PME rend la communication entre ces derniers très fluide, augmentant ainsi les potentialités de concertation et de créativité ;
- La concentration de l'effort : en général, la PME n'aura qu'un marché ou un segment de marché qu'elle pourra bien maîtriser, ce qui lui donnera, en permanence, une vision nette de son évolution et lui permettra de réaliser la meilleure adéquation produit/marché

---

<sup>8</sup> J. LACH MANN, financer l'innovation des PME, ed economica, P 25.

### 4.2. Les faiblesses des PME :

Les Faiblesses structurelles combinées à celles de la gestion des ressources humaines expliquent la mortalité très importante des PME. En effet, 1/5 des nouvelles PME disparaissent avant 1 an.

- Financièrement, les PME sont souvent handicapées par un manque de fonds propres. De plus, l'instabilité de leurs résultats ne leur permet pas de supporter les chocs conjoncturels. Il est également très difficile pour les PME d'accéder aux sources de financement des grandes entreprises.
- L'excès d'endettement des PME : pour les PME, les handicaps de l'endettement sont encore aggravés par le fait de son gros besoin de financement externe.<sup>9</sup>
- Les PME sont en général, peu connues aussi bien du public que des éventuels partenaires de l'entreprise (fournisseur, client, administration, banque) ce qui engendre un manque de confiance de ces derniers à son égard.
- Le manque d'informations : le contexte économique algérien se caractérise par le manque d'informations sur son organisation et son fonctionnement. Le créateur d'entreprise n'a pas d'informations précises sur les branches d'activités et plus particulièrement sur les créneaux qui peuvent l'intéresser sans investigation personnelle ;
- Accès insuffisant aux technologies nouvelles et à l'innovation, cette faiblesse sera d'autant plus handicapante que l'économie algérienne s'ouvre à la concurrence internationale ;
- Le manque de personnel qualifié.

---

<sup>9</sup> IDEM.

## SECTION 2 : Le système bancaire algérien

Les intermédiaires financiers sont des firmes dont l'activité principale est de fournir des services et des produits financiers à leurs clients, Les principaux types d'intermédiaires financiers sont les banques, les sociétés financières et les compagnies d'assurances.

Nous allons se consacrer sur les banques et le système bancaire, leurs définitions, rôle, historique...

Sachant qu'elles sont aujourd'hui les plus anciens et plus gros intermédiaires financiers (en termes d'actifs gérés).

### 1. La banque :

#### 1.1. Définition de la banque :

Les banques sont des entreprises ou des établissements qui ont pour profession habituelle de recevoir sous forme de dépôts, des fonds du public qu'elles emploient sur leur propre compte en opérations de crédits ou opérations financières. La banque est donc un intermédiaires entre offreur et demandeur de capitaux et ceci à partir de deux processus distincts :

En intercalant (interposant) son bilan entre offreur et demandeur de capitaux, ce qu'on appelle l'intermédiation bancaire.<sup>10</sup>

Vu la loi N° 90-10 du 14 avril 1990 relative a la monnaie et au crédit modifiée et complétée :

« Les banques sont des personnes morales qui effectuent à titre de progression habituelle et principalement les opérations décrites aux articles 110 à 113 de la loi N° 90-10 du avril 1990 relative à la monnaie et au crédit. Les opérations de banques comprennent la réception de fonds du public, les opérations de crédits ainsi que la mise à la disposition de la clientèle des moyens de paiement et la gestion de ceux-ci »<sup>11</sup>

#### 1.2. Rôle de la banque :

De manière générale, les banques sont des entreprises de services, produisant et vendant des services financiers varies, au premier rang des quels figure d'autrui, leurs succès dépend naturellement de leur capacités à identifier des attentes de leurs clientèles et à y reprendre de façon efficiente à un prix compétitif.

A partir des définitions qu'on a vues, on peut déterminer le rôle d'une banque et qui se résume en cinq points :

- Traiter toutes les opérations d'escompte de crédit, d'échange et de trésorerie, (toutes les opérations financières) ;
- Négocier ou émettre des emprunts ;
- Participer à la collecte de l'épargne ;
- Recevoir de fond en compte courant ;
- Effectuer des prêts.

<sup>10</sup> Z. Bodie et R. Merton, 2008, page 35.

<sup>11</sup> Loi n°90-10 du 14 Avril 1990 relative à la monnaie et aux crédits, articles 110 à 112.

## 1.3. Les fonctions de la banque :

Les fonctions de la banque, dans toutes leurs formes sont relativement les mêmes et se présentent comme suit :

- La collecte de ressources ;
- La distribution de crédits ;
- Les opérations financières ;
- Les opérations de trésorerie.

### A. La collecte de ressources :

Elle s'opère généralement grâce :

- Aux dépôts dans les comptes des particuliers et des entreprises sans rémunérations.
- Aux dépôts dans les comptes des particuliers et des entreprises avec rémunérations.
- Aux dépôts à terme des bons de caisse avec rémunérations.
- Aux souscriptions des bons de caisse avec rémunérations.

### B. La distribution des crédits :

La loi N° 86-12 du 19/08/1986, définit le crédit comme « tout acte par lequel un établissement habilité à ces effets, met ou promet de mettre temporairement et à titre onéreux des fonds à la disposition d'une personne morale au physique au contracte pour le compte de celle-ci un engagement par signature »<sup>12</sup>

L'opération des crédits par signature se reconnaît à la réunion de trois éléments.

- Une avance en monnaie ;
- Une rémunération du créancier ;
- La restitution du fond prêté.

### C. Les opérations financières :

La banque intervient souvent pour conclure des opérations financières :

- Soit pour le compte de ses clients moyennant une rémunération qui est matérialisée par des commissions sur l'opération elle-même.
- Soit pour son propre compte.

En général il est recensé les opérations financières suivantes :

- L'émission d'obligations et leurs négociations
- L'émission d'actions et leurs négociations
- Les opérations de changes entre les différentes devises.
- Les opérations de placements.
- La gestion et le suivi d'un portefeuille de la valeur pour le compte de sa clientèle et /ou pour son propre compte.

---

<sup>12</sup> Loi N° 86-12 du 19/08/1986, modifié et complété, relative au régime des banques et du crédit.

## D. Les opérations de trésorerie :

L'activité de la banque est basée sur la monnaie dont les mouvements sont de différents sens. C'est pour ces raisons que la notion de trésorerie est fondamentale dans son activité et sa gestion.

Ainsi elle se trouve sollicitée par ses clients pour le recouvrement de valeur au niveau national et international :

- Matérialiser par des recettes ou de compensation de recette, lorsqu'il s'agit d'opérations portant sur des valeurs négociables au niveau de la même banque ;
- De compensation lorsqu'il s'agit d'opérations portant sur les valeurs négociables entre différentes banques nationales et internationale.

Afin de prendre les opérations de trésorerie au sens large, il faut inclure les opérations effectuées par la banque au niveau des marchés monétaires en tant qu'offreurs ou demandeurs de fonds.

### 1.4. La clientèle de la banque :

Parmi les clients de la banque on peut distinguer :

#### A. Clientèle de particuliers :

Ce sont les individus, homme ou femme, disposé de revenus qu'ils emploient en consommation et en épargne.

#### B. Clientèle de professionnels :

Ce sont des individus (personnes physique) ou des groupements d'individus (personnes morales) considérées dans l'exercice de leur activité, celle-ci consistant :

- Soit à acheter des produits pour les revendre dans le même état, le cas des commerçants détaillants.
- Soit à les revendre après transformation (artisanats et industriels).
- Soit à vendre certains services (compagne d'assurance, agences de voyage,...etc.).

### 1.5. Les services proposés par la banque :

Pour attirer et maintenir ses clients, la banque leur propose un certain nombre de services qui répondent à leurs besoins.

En effet, c'est parce que la banque apporte une solution à certains de leur problèmes que des personnes (particuliers ou entreprises) deviennent clients de la banque.

Les personnes cherchent d'abord la sécurité pour l'argent qu'elles possèdent (suppression des risques de pertes ou de vol) et un moyen de commode et sûr pour régler leurs dépenses et encaisser leurs recettes, sans avoir à transporter des fonds.

## 1.6. Typologie des banques :

### A. Banque centrale ; banque de second rang :

La banque centrale ou l'institut d'émission est une banque située au sommet de la hiérarchie du système bancaire, elle est chargée de l'émission de la monnaie dans un pays, de ce fait la banque centrale exerce un rôle essentiel dans la conduite de la politique monétaire d'un pays.

La banque de second rang ou la banque commerciale qui est une institution financière assurant, par création monétaire, une plus grande partie de financement de l'économie grâce à de prix variés, adaptés aux besoins des emprunteurs.

Les banques assurent également la circulation de la monnaie scripturale.

### B. Banque généraliste (universelle) ; banque spécialiste :

La banque «à tout faire», «généraliste» ou «service complet» correspond à ce que les banquiers anglo-américain appellent «universal banking». Ce dernier terme, selon certains praticiens, a été traduit en français sous l'appellation de «banque universelle». C'est l'envergure de la gamme de produits et de services offert et non l'extension géographique qui vise la désignation «universelle». Elles disposent d'un réseau de guichet leurs permettant de collecter auprès de la clientèle, une partie significative de leurs ressources, elles sont donc des établissements de grandes taille.

- Les banques spécialistes sont des établissements de crédit présent sur un segment de marché qui peuvent être une clientèle (PME), un produit (crédit au logement) ou une aire géographique (banque locale). Elles peuvent disposer d'un réseau de guichet ou non (selon le cas).

### C. Banque de dépôt ; banque d'affaire :

Les banques de dépôt ou de crédit font appel à l'épargne, leurs ressources essentielles sont les dépôts à vue et leurs activités caractéristiques sont les crédits à court terme. Elles participent peu à la propriété ou à la gestion de l'entreprise auxquelles elles prêtent, certains de ces établissements n'ont pas d'activités internationales, d'autres sont installées sur un segment de client limité.

La banque d'affaire consiste à prendre des participations dans des entreprises industrielles et commerciales, en effectuant des opérations de financement et de prestation de service grâce à des fonds propres et à des emprunts à long terme.

## 2. Le système bancaire algérien durant la période de gestion administrative :

La politique financière d'un pays est une partie intégrante de sa politique économique. Ayant choisi un système d'économie à gestion administrative, l'Algérie a mis en place depuis l'indépendance jusqu'en 1988, diverses réglementations en matière bancaire, permettant ainsi de financer le vaste programme des investissements planifiés.



## 2.1. De l'indépendance à 1966 :

L'Algérie a mis en place dès le 29 août 1962, un Trésor public qui prend en charge les activités traditionnelles de la fonction Trésor, ainsi qu'une fonction exceptionnelle du « crédit à l'économie ».

La Banque Centrale d'Algérie, créée le 12 décembre 1962, fut dotée de tous les statuts d'un institut d'émission afin de créer les conditions favorables à un développement ordonné de l'économie nationale. La Banque Centrale exerce les fonctions d'émission de la monnaie fiduciaire, de direction et de surveillance du crédit, ainsi que la gestion des réserves de change.

Le 07 mai 1963, on assiste à la création de la Caisse Algérienne de Développement (CAD) qui avait comme rôle : l'établissement des programmes d'investissements publics ou d'importation, la direction du Trésor, la gestion du budget et de la contre-valeur des aides étrangères, le financement des investissements...etc.

La Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance (CNEP) créée le 10 août 1964, avait pour rôle, la collecte de l'épargne destinée à la construction de logements. Son activité sera orientée par la suite vers le financement des programmes planifiés d'habitat collectif.

## 2.2. Période allant de 1966 à 1970 :

En raison du peu d'empressement des banques étrangères à s'impliquer dans le financement du développement, préférant les opérations de commerce extérieur qui procurent une rentabilité immédiate, la Banque Centrale d'Algérie a été contrainte d'agir directement dans le financement de l'économie en attendant la nationalisation des banques, ce qui a donné naissance à trois banques commerciales.

En 1966, ce fut la création de la Banque Nationale d'Algérie (BNA) qui disposait d'un monopole légal en matière de traitement des opérations bancaires du secteur public, agricole, industriel et commercial. Le 29 décembre de la même année, fut créé le Crédit Populaire d'Algérie (CPA), pour le financement de l'artisanat, de l'hôtellerie, des professions libérales ainsi que des PME. Le 01 Octobre 1967, fut la création de la Banque Extérieure d'Algérie (B.E.A) qui allait avoir pour but, le développement des relations bancaires et financières avec le reste du monde.

## 2.3. Période allant de 1970 à 1978 :

Suite à la phase d'investissement intense du premier plan quadriennal, les autorités politiques algériennes ont rencontré des contraintes qui les ont poussés à confier à partir de 1970 aux banques primaires la gestion et le contrôle des opérations financières des entreprises publiques.

Cette nouvelle vocation attribuée au système bancaire algérien impliquait la réorganisation de toutes les structures financières du pays (réforme de 1970).

**2.4. Période allant de 1978 à 1982 :**

En 1978, le système bancaire algérien confie le financement des investissements dits « stratégiques » au Trésor public, sous forme de concours remboursables à long terme. Le crédit bancaire à moyen terme est supprimé du système de financement des investissements planifiés, à l'exception de certaines activités (transport et services).

La loi de finance de 1982 introduit une nouvelle doctrine : l'intervention des banques primaires dans le financement des investissements publics devrait obéir aux critères de rentabilité financière.

**2.5. Période allant de 1982 à 1986 :**

Cette période s'est caractérisée par la création de deux banques primaires : La première étant la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR), la seconde banque étant la Banque de Développement Local (BDL). Elle a pour rôle le financement des unités économiques locales.

**2.6. Période allant de 1986 à 1990 :**

Il est important de relever, que la loi bancaire de 1986 relative au régime des banques et du crédit n'a pas été mise en œuvre et ce à cause de l'accélération du processus des réformes fondé sur l'instauration des critères de rentabilité financière. « *Le système de financement qui a prévalu avant cette loi a connu des phénomènes corrélatifs tels que la faiblesse, voire l'inexistence de marchés monétaire et financier, un faible degré de bancarisation de l'économie, la domiciliation obligatoire unique des entreprises publiques auprès des banques primaires, et enfin l'absence d'une véritable politique d'encadrement du crédit* »<sup>13</sup>.

**3. La réforme du système bancaire et la transition vers l'économie de marché :****3.1. Présentation des objectifs de la réforme monétaire et bancaire :**

La réforme monétaire et bancaire entamée suite à l'adoption de la loi sur la monnaie et le crédit en avril 1990, est venue renforcer les réformes économiques engagées dès 1988 et mettre fin à la triple crise d'endettement, d'inflation et de gestion administrée. Cette loi allait mettre fin aux ingérences administratives, et établir des institutions et des instruments bancaires et financier afin de pouvoir instaurer une autorité de régulation autonome. Cette autorité fut chargée de la réalisation de trois (3) objectifs : Les *ruptures*, la *réhabilitation* et la *renovation des structures*.

**A. Les ruptures :**

Afin de mettre fin d'une façon définitive aux sources d'endettement et d'inflation, il fallait casser les liens institutionnels et les formes instrumentales entre la Banque Centrale, les banques primaires et le Trésor Public.

---

<sup>13</sup> A.R.HADJ-NACER, les cahiers de la réforme, Vol. N° 4, éditions ENAG, 1990, page 13.

En premier lieu, il y a eu une séparation entre la sphère budgétaire et la sphère monétaire. Les deux circuits bancaire et budgétaire des liquidités ont été déconnectés et démonétisés. La dette antérieure du Trésor a été consolidée avec une échéance de remboursement de 15 ans. Les avances de la Banque Centrale au Trésor ont connu un plafonnement de 10 % des recettes fiscales de l'année, remboursables avant la fin de l'année calendaire.

En second lieu, le refinancement des banques en monnaie centrale (encadrement du crédit). Cette procédure a permis de rehausser le statut de la Banque Centrale qui par conséquent, a retrouvé sa position privilégiée d'Institut d'émission.

Une nouvelle réglementation de normes et de ratios prudentielles a par ailleurs mis en place un système de protection des épargnants, basé sur la transparence comptable du système bancaire, lequel système fut encadré par des normes de comptabilité et de statistique.

#### **A. Les réhabilitations :**

La loi sur la monnaie et le crédit procède à une double réhabilitation : celle de la monnaie, et en conséquence celle de l'autorité monétaire, et celle de la banque en tant qu'entreprise bancaire.

Pour ce faire, la loi rétablit l'autorité monétaire et consacre l'autonomie de la Banque Centrale.

La banque est réhabilitée en tant qu'entreprise bancaire, au même titre que l'entreprise industrielle et commerciale. C'est à ce titre qu'il est mis fin à la domiciliation bancaire unique et obligatoire. La relation banque est désormais régie par les règles du droit commercial et comptable.

#### **B. Les innovations :**

La loi introduit des institutions, instruments et mécanismes de marché, inconnus jusqu'alors en Algérie, en matière d'offre et de demande de capitaux. Les banques voient ainsi s'ouvrir devant elles de nombreuses activités financières nouvelles.

### **3.2. La régulation monétaire :**

La loi sur la monnaie et le crédit a prévu des organes, des instruments et des mécanismes pour la régulation monétaire, tels que :

#### **A. Le conseil de la monnaie et du crédit :**

Il agit à la fois en tant que conseil d'administration de la Banque Centrale, et en tant qu'autorité monétaire unique indépendante du Trésor Public.

Cet organe conçoit, formule et arrête les objectifs et les instruments de la politique monétaire et de crédit, que les structures techniques de la Banque d'Algérie ont mis en œuvre.

### B. La commission bancaire :

Dotée d'un pouvoir de sanction à l'égard des banques. Elle est l'organe de surveillance de l'application de la réglementation bancaire.

### C. La centrale des risques bancaires :

En imposant aux banques le respect de ratios de couverture et de division des risques, elle contribue à la protection des déposants.

Pour ce qui est des instruments et des mécanismes, la Banque d'Algérie intervient par une réglementation prudentielle des risques et une réglementation du marché monétaire.

### 3.3. Les aménagements apportés en 2001 à la loi relative à la monnaie et au crédit :

Ces aménagements ont été introduits sans pour autant toucher à l'autonomie de la Banque d'Algérie, dans le but de rehausser l'influence de l'exécutif dans la prise de décision sur la politique monétaire du pays. Afin de concrétiser ce but, l'ordonnance n°01-01 modifiant et complétant la loi 90-10<sup>14</sup> a été créée, scindant le conseil de la monnaie et du crédit en deux organes<sup>15</sup> :

Le premier est constitué du Conseil d'Administration, chargé de l'administration et de l'organisation de la Banque d'Algérie. Le second organe constitué par le conseil de la monnaie et du crédit, joue le rôle de l'autorité monétaire. Il est composé de sept membres, dont trois sont nommés par un décret présidentiel, alors qu'ils étaient au nombre de quatre dans la loi 90-10.

### 3.4. L'adoption de l'Ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit :

Cette année-là fut marquée par la mise en faillite de deux banques privées. Il s'agit de la banque El Khalifa et la Banque pour le Commerce et l'Industrie d'Algérie (**BCIA**). C'est dans un tel contexte d'assainissement du secteur bancaire et en application des dispositions de la nouvelle loi bancaire (ordonnance du 26 août 2003), que des réformes additionnelles ont été entreprises. Ces réformes engagées dans une situation macroéconomique favorable et visant la stabilité et l'intégrité du système bancaire ont porté notamment sur :

- Le renforcement de la supervision des banques et établissements financiers ;
- La modernisation et le développement des systèmes de paiement, tel que le système de télé-compensation mis en place en mai 2006. Aussi, l'amélioration des systèmes d'information des banques et la mise en place d'un réseau de télécommunication d'abonnés privés sûr, fiable et sécurisé entre la Banque d'Algérie et les banques ont permis une amélioration significative des services bancaires de base ;
- Le développement de différents segments du marché de crédit (crédit hypothécaire, crédits aux PME, crédit-bail immobilier,...).

<sup>14</sup> Ordonnance n° 01-01 du 27 février 2001 modifiant et complétant la loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.

<sup>15</sup> Abdelkrim NAAS, le système bancaire algérien : de la décolonisation à l'économie de marché, édition INAS, 2003, page 175.

### 3.5. Le nouveau paysage bancaire :

A la fin de novembre 2008, le secteur bancaire algérien comprend six banques publiques, quatorze banques privées à capitaux étrangers (contre douze à fin 2007), une banque spécialisée dans la distribution de crédits à l'agriculture et cinq établissements financiers (contre six à fin 2007). Le réseau d'agences des banques publiques et privées augmente progressivement, soit, en 2007, un guichet bancaire pour 25700 habitants (7870 personnes en âge de travailler). Le taux de bancarisation sous l'angle du développement du réseau reste encore faible comparativement au niveau atteint dans les pays dont le développement est proche de celui de l'Algérie.

Globalement, le secteur bancaire n'a pas encore connu de profondes transformations. Il reste largement dominé par les banques publiques, dont la configuration n'a d'ailleurs pas subi de changements notables. Le réseau bancaire algérien demeure, insuffisamment développé.

**SECTION 3 : La relation banque-entreprise : une relation d'agence**

La relation de crédit peut s'apparenter à une relation d'agence par laquelle le créancier (le mandant) confie une partie de sa richesse aux débiteurs (mandataires) qui s'engagent à lui rembourser le capital emprunté et des charges d'intérêt aux conditions fixées dans un contrat établi au préalable entre les deux parties. On peut ainsi en déduire une divergence d'intérêt entre créanciers (banques) et débiteurs (entreprises). Les premiers souhaitent le remboursement du capital emprunté et les seconds veulent maximiser la rentabilité de celui-ci.

Dans tous les travaux récents qui essaient d'expliquer la nature des relations qu'entretiennent les banques avec les entreprises, dans le cadre d'une relation principal agent, les entreprises sont considérées comme des agents qui œuvrent pour le compte des principaux : les prêteurs tels que les banques. Chacune des parties contractantes est supposée agir de façon à maximiser sa fonction d'utilité, tout en cherchant à profiter des failles des contrats liés à l'incertitude et à la non observabilité.

Le comportement des dirigeants d'entreprises est jugé dans la plupart des cas opportuniste. Il en résulte selon la théorie de l'agence de la différence entre les objectifs des dirigeants qui cherchent d'avantage le prestige, la croissance, le confort et les objectifs des créanciers (la banque) qui cherche d'abord la sécurité.

Le recours au financement bancaire est très souvent à l'origine de l'asymétrie d'informations avec sélection adverse et hasard moral.

Selon la théorie de l'agence deux principaux types de conflits peuvent être identifiés dans une relation banque entreprise.

Dans cette section, nous allons expliquer cette relation sous l'éclairage de la théorie d'agence, notamment à travers l'existence d'une asymétrie d'information et le rationnement de crédit et comme mécanisme pour en faire face les garanties et les relations à long terme.

**1. Conflits d'agence entre banque et entreprise**

Il s'agit d'étudier les origines de ces conflits ainsi que les remèdes apportés par la théorie de l'agence.

Les deux principaux conflits qui peuvent surgir dans une relation banque entreprise sont les problèmes de sélection adverse et les problèmes du risque moral ainsi que la résultante de ces problèmes d'agence à savoir le rationnement du crédit.

**1.1. Asymétrie d'information ex-ante (sélection adverse)**

Dans un monde idéal où l'information est parfaite et gratuite, la banque peut prévoir les actions de l'emprunteur et fixer un taux d'intérêt à un niveau correspondant au risque du projet. Dans ce cas, la théorie classique suppose qu'une augmentation du risque se traduira par une augmentation du taux d'intérêt. Le taux d'intérêt est ici une fonction monotone du

risque.

Un contexte d'incertitude est caractérisé par une information imparfaite et asymétrique entre les différents acteurs. En effet, l'emprunteur détient plus d'information que le prêteur et peut ainsi cacher ou ne pas révéler certaines informations, en faisant preuve d'opportunisme précontractuel. Les "mauvais" risques ont systématiquement intérêt à se faire passer pour des emprunteurs peu risqués. Pour cette raison la banque ne peut se fier à l'information divulguée par le demandeur de crédit concernant son niveau de risque, elle se voit donc dans l'obligation de proposer un taux d'intérêt unique reflétant la qualité moyenne des emprunteurs.

Il en résulte un mécanisme d'anti-sélection ou de sélection adverse dans la mesure où une augmentation du taux d'intérêt a pour corollaire une fuite des bons risques. Aussi, une hausse du taux d'intérêt engendre une « incitation inverse » qui a pour conséquence d'attirer des projets plus risqués mais potentiellement plus rentables afin de leur permettre de compenser des charges financières plus importantes (Stiglitz et Weiss, 1981)<sup>23</sup>. Une hausse des taux d'intérêt engendre des effets opposés sur le profit bancaire. D'un côté elle implique une hausse des revenus de la banque, mais de l'autre elle provoque un phénomène d'anti-sélection (fuite des bons risques) qui dégrade la qualité de portefeuille de crédit.

Dans une relation banque-entreprise, la banque a de fortes chances d'être affectée d'une asymétrie en matière d'information. L'emprunteur est généralement mieux informé sur sa propre capacité d'entreprendre les opérations envisagées et sur le risque a priori du projet qu'il présente. Cette forme d'asymétrie conduit à la sélection adverse. Ce phénomène de sélection adverse pousse les prêteurs à procéder à des ajustements par la quantité : c'est ce qui est connu sous l'appellation « rationnement du crédit » qui pourrait être pratiqué par les banques si elles ne peuvent pas résoudre totalement les problèmes posés par l'asymétrie d'information avec les emprunteurs.

<sup>24</sup>  
STIGLITZ et WEISS (1981) , suppose que le rendement moyen de tous les projets est identique et que les emprunteurs sont caractérisés par la neutralité envers le risque. En conséquence, le problème d'anti-sélection se caractérise par des différences de niveaux de risques inhérents aux projets entrepris par les emprunteurs ; ces caractéristiques n'étant pas observables par la banque. Le taux d'intérêt agit alors comme un outil de sélection des emprunteurs. Selon STIGLITZ et WEISS (1981), une augmentation du taux d'intérêt, permettant de compenser les pertes issues des défauts de remboursement, se traduira premièrement par la démission des emprunteurs les plus enclins à rembourser leur prêt. En effet, les rendements des projets les moins risqués étant plus faibles que ceux des projets risqués, les emprunteurs ne pourront faire face au coût engendré par l'augmentation des taux d'intérêt appliqués par l'intermédiaire financier. En revanche, les emprunteurs non disposés à rembourser leur prêt ne seront pas affectés par cette hausse du taux d'intérêt.

---

<sup>23</sup> Bedué A. et Levy N., relation banque-entreprise et coût du crédit, revue d'économie financière, n°39, P179

<sup>24</sup> J- Stiglitz et Weiss, principes d'économie moderne, édition De Boeck, 2007.



Ainsi, une augmentation du taux d'intérêt engendre une élévation du niveau de risque moyen des projets entrepris et donc, détériore les profits de la banque. L'avantage du prêteur serait donc de rationner le crédit à un niveau d'intérêt plus faible et non pas de prêter à un taux plus élevé, car cela augmente le niveau de risque moyen de son portefeuille de prêts.

Le taux d'intérêt agit donc, à travers deux mécanismes : d'une part, c'est lui qui permet d'équilibrer l'offre et la demande sur le marché du crédit et, d'autre part, il agit comme un outil de "sélection" des emprunteurs potentiels et par-là, il affecte la qualité du portefeuille de prêt du prêteur extérieur. Aussi, les prêteurs seront incités à utiliser le taux d'intérêt non pas pour équilibrer le marché mais pour rationner l'accès au crédit.

### **1.2. Asymétrie d'information ex-post (aléa moral)**

Dans le domaine du crédit, l'idée de « hasard moral » vient de ce que les prêteurs ne peuvent pas contrôler ou contrôlent mal les actions des emprunteurs et par conséquent le rendement des prêts.

Suite à une décision de crédit, le banquier est naturellement exposé à un risque moral. En effet, le débiteur peut prendre des décisions cohérentes au regard de ses propres objectifs, mais éventuellement ne correspondant pas (antagoniste) aux objectifs du banquier et ce d'autant plus que ces décisions n'auront pas été anticipées.

Une fois que le prêt ait été accordé, la banque n'est pas assurée que le contrat sera scrupuleusement respecté par l'entreprise. Ainsi, les emprunteurs fortement endettés peuvent être incité à se lancer dans des projets plus risqués que ne le prévoyait le contrat initial signé avec le banquier, ce qui augmente in fine la probabilité de défaillance.

### **1.3. Le rationnement du crédit**

Sous l'hypothèse de l'information asymétrique, les banques trouvent des difficultés à identifier les risques entre deux catégories de firmes les « bonnes » et les « mauvaises ». Cette ignorance conduit le prêteur à surestimer les probabilités de défaillance si bien que les risques d'exclusion du marché sont sensiblement plus élevés<sup>25</sup>. Selon cet argument les entreprises prioritairement exclues du marché du crédit seraient celles pour lesquelles l'information est la plus opaque. Ceci conduira les entreprises à une surexposition au rationnement du crédit.

On parle de rationnement du crédit lorsque la quantité demandée excède la quantité offerte sur le marché du crédit.

Les actions menées par les prêteurs pour limiter ce comportement, (l'effort de contrôle) ne permettent pas toujours de réduire de façon économiquement viable ce phénomène. Dès lors, lorsque les coûts de contrôle excèdent les bénéfices attendus de cette action, le prêteur peut préférer limiter son offre de financement aux entreprises. Le marché du crédit est alors dit rationné puisqu'il subsiste une demande excédentaire non satisfaite.

<sup>25</sup>

Nakamura J-L., la relation banque-entreprise, revue d'économie financière, 1999, n°54, p39.



**2. Mécanismes de réduction du risque de rationnement du crédit**

La littérature a développé de nombreuses réflexions sur les moyens de réduire le risque de rationnement. L'apport des garanties peut réduire les risques de moralité et augmenter l'octroi de la dette bancaire, l'entretien d'une relation durable peut constituer un moyen de contrecarrer ce risque de rationnement.

**2.1. Les garanties**

L'entrepreneur est incité à lancer les projets les moins risqués pour ne pas perdre ses garanties. L'introduction de garanties dans les contrats de prêt permettrait de discriminer les emprunteurs en associant à des garanties plus fortes des taux débiteurs plus faibles, et contribuerait ainsi à accroître l'endettement bancaire. Or, la seule forme de garantie mesurable à ce jour est celle qui passe par les états financiers. Elle s'exprime par différents rapports : immobilisations corporelles nettes/total actif, actifs tangibles immobilisés/total bilan, immobilisations corporelles nettes/total bilan. Ces études montrent dans leur ensemble l'impact favorable des garanties financières sur le niveau ou le coût de la dette bancaire. Ces conditions sont néanmoins caractérisées par un champ d'application a fortiori limité : elles ne contribuent pas à prévoir avec exactitude et fiabilité tous les états de la nature. Ce qui explique l'indispensable suivi de la relation de financement.

**2.2. Les relations de long terme**

Les relations de long terme sont également un moyen efficace pour réduire le rationnement des crédits aux entreprises. Une relation de long terme permet la constitution d'une base de données internes et limite ainsi les asymétries d'information ex-ante et ex-post. Grâce à des relations de partenariat suivies, une banque améliore la qualité de son portefeuille puisqu'elle élimine peu à peu les entreprises risquées. Du côté des entreprises, une relation de long terme limite les incitations à l'opportunisme et empêche la transgression des engagements pris. Les entreprises constituent, ainsi un capital-réputation et accèdent aux crédits aux meilleures conditions<sup>26</sup>.

Ainsi, la relation de long terme traduit essentiellement la capacité de la banque à acquérir de l'information privée au cours du temps au sujet de la situation financière de son client. Continuellement renouvelée par le biais des contacts répétés, ces flux d'information privée et spécifiques permet à la banque d'identifier au plus près le risque de financement des projets d'investissement de l'entreprise et de proposer, en conséquence, les services financiers adéquats. Ainsi, les principales caractéristiques de la relation de long terme sont sa durée et son étendu. L'étendu et l'intensité de la relation se réfère au volume informationnel et l'échange mesuré par le nombre de services offert par la banque et utilisé par l'entreprise<sup>27</sup>.

<sup>26</sup> Eber N. : les relations bancaires de long terme, revue d'économie politique, n°2, 2001.

<sup>27</sup> Dubrulle C., le rôle des salariés dans la relation banque-entreprise, revue technologie et management de l'information, France, 2002, p7.

« L'établissement de telles relations suppose toutefois un effort particulier sur la surveillance des débiteurs. En l'absence d'effort ou en cas d'effort insuffisant la tarification du risque sera inadéquate, et certaines catégories d'entreprises, pourtant solvables, seront écartées du marché du crédit. C'est l'une des limites de ce facteur qui occupe malgré tout une place importante dans les pratiques de tarification bancaire. La relation de long terme trouve également un frein dans le caractère monopolistique de l'information collectée et exploitée par l'investisseur bancaire. Une telle situation met l'entreprise dans une situation de *capture*<sup>28</sup> et surtout peut avoir un effet inverse au regard des résultats attendus : le pouvoir informationnel construit par la banque peut l'inciter à pratiquer un coût de financement plus élevé que celui qui existerait en situation de concurrence pure et parfaite »<sup>29</sup>.

---

<sup>28</sup>Eber N., op-cit, 2001.

<sup>29</sup> S.BERKAL, mémoire magister ' les relations Banques / Entreprises Publiques, portées et limites ', université de Tizi-Ouzou, 2012

## Conclusion du chapitre

Au fil de l'étude nous sommes parvenus à conclure que en Algérie les PME jouent un rôle fondamental dans le processus de développement économique. Elles sont considérées comme l'un des principaux créateurs d'emplois durables et contributeurs à l'augmentation de la valeur ajoutée.

Mais ces entreprises n'aient pas bénéficié d'un environnement institutionnel adéquat susceptible de soutenir leur déploiement et leur modernisation, ce qui a donné des PME fragiles

Le système bancaire algérien a connu une série de réformes en vue d'améliorer le fonctionnement de l'activité bancaire et l'accès au crédit pour les PME.

L'analyse de la relation banque-entreprise via la théorie de l'agence nous permet de comprendre les comportements ainsi que les stratégies des deux parties contractantes (l'entreprise d'un côté, et la banque de l'autre) en prenant en considération les deux principales hypothèses de cette théorie, à savoir, l'asymétrie informationnelle et l'opportunisme.

**Introduction du chapitre**

Toute entreprise peut se trouver, à un moment donné, dans l'obligation de recourir au crédit bancaire pour palier aux insuffisances de son fonds de roulement. A cet effet, le banquier lui propose des concours qui répondent à ses besoins.

Dans l'étude que nous avons menée, nous avons choisi parmi la panoplie de financements que les banques accordent, le système de crédit d'exploitation appelé en outre « Crédit de financement du bas de bilan ».

Ce type de crédit qu'octroie la banque vise à assister les entreprises à caractères économiques dans leurs activités courantes et tend à rendre fluide le courant de leur fonctionnement en pécune.

Toutefois, pour prétendre le crédit bancaire et prendre une décision d'engagement, l'entreprise doit faire l'objet d'un dossier de crédit d'exploitation complet qui permettra au banquier de mener une analyse qualitative et quantitative approfondie pour lui donner une idée sur les compétences et les performances de l'entreprise d'une part, et sur son honorabilité et moralité d'une part.

**SECTION 01 : Le crédit bancaire et sa typologie****1. Définition et objectif de crédit****1.1. Définition du crédit**

« Faire crédit c'est donner librement la disposition effective et immédiate d'un bien réel ou d'un pouvoir d'achat contre la promesse que le même bien, ou bien équivalent sera restitué dans un certain délai le plus souvent avec la rémunération du service rendu et du danger encouru, dans de perte partielle ou totale que comporte la nature même de ce service »<sup>1</sup>.

C'est à la lumière de cette définition que l'on peut mettre en exergue les principaux éléments constitutifs de la notion de crédit, à savoir la confiance, le temps et la promesse de remboursement.

Sur l'aspect économique, le crédit est défini par l'article 68 de l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit comme étant « ... tout acte à titre onéreux par lequel une personne met ou promet de mettre des fonds à disposition d'une autre personne ou prend, dans l'intérêt de celle-ci, un engagement par signature tel qu'un aval, un cautionnement ou une garantie.

Sont assimilés à des opérations de location assorties d'options d'achat notamment le crédit-bail ».

Le crédit est également une expression de confiance qui vient du mot latin « Crédère ». Ainsi le mot crédit s'est constitué autour des facteurs confiance, temps, promesse et risque. Partant de ce postulat, on peut affirmer que l'art du banquier consiste à acheter et vendre la « confiance » à sa clientèle, autrement dit, à faire confiance à ses débiteurs et inspirer confiance à ses déposants.

**1.2. L'objectif du crédit**

Dans le monde moderne, le crédit est une force incomparable, c'est le levier essentiel des affaires, sans lui, les entreprises se traineraient misérablement incapables de se développer. Avec lui, les possibilités de la production et des échanges deviennent infinies, c'est le principal facteur de l'accroissement économique.

Le domaine du crédit est extrêmement vaste, il s'étale dans le temps et l'espace, s'étend à toute sorte d'activités et répond à de multiples besoins économiques.

Il peut donc avoir pour objet aussi bien le financement des investissements des entreprises et des particuliers que le comblement des creux passagers de la trésorerie il permet de faire face à tous les décalages entre les recettes et les dépenses quelle que soit l'origine des unes et des autres. Il peut durer de ce fait de quelques jours à plus de vingt ans.

---

<sup>1</sup> Petit-Dutaillis, « Le risque du crédit bancaire » ED : Sirey, Paris, 1981. Page 19.

**2. Subdivisions des formes de crédit**

Ils se subdivisent comme suit :

**2.1. Le financement d'investissement****2.1.1. Définition**

Le crédit d'investissement à moyen et long terme est destiné à financer le haut de bilan, c'est-à-dire les immobilisations.

Les crédits d'investissement sont étudiés par le banquier de façon très poussée à cause de leurs durées et de leurs montants importants.

**2.1.2 Caractéristiques**

- La détermination de l'objet de crédit : extension et/ou modernisation, nouveau projet ;
- La durée : de 02 à 20 ans ;
- Le volume de crédit : inférieur ou égal à 70% du montant de l'investissement.

**2.1.3. Les formes :** On distingue plusieurs formes de crédit, à savoir :

**2.1.3.1. Les crédits classiques****2.1.3.1.1. Le crédit à moyen terme**

« Le crédit à moyen terme s'inscrit dans la fourchette de deux à sept ans (02 à 07 ans). Il est essentiellement accordé pour l'acquisition de biens d'équipement amortissables entre huit et dix ans »<sup>2</sup>

En Algérie, cette forme de crédit est accordée par les banques commerciales, elles le font sur des ressources constituées en grande partie de dépôts à vue.

**2.1.3.1.2. Le crédit à long terme**

Ce sont des crédits destinés à financer des immobilisations lourdes, ils sont d'une durée entre huit (08) ans à vingt (20) ans, et distribués par des institutions financières spécialisées : banques d'affaires, banques des crédits à moyen et long terme.

Les crédits à long terme sont très risqués à cause de leurs durées et leurs montants importants. C'est pour ça les banques essayent d'augmenter ses ressources à long terme, par l'encouragement des épargnes et les placements à terme (bon de caisse), et elles limitent l'octroi des ces formes de crédit qu'aux projets très rentables.

---

<sup>2</sup> FAROUK BOYAKOUB, « L'entreprise et le financement bancaire », ED : Casbah, Alger, 2000.

**2.1.3.2. Le crédit-bail (Leasing)****2.1.3.2.1. Définition**

« Le crédit-bail est une technique de financement d'une immobilisation par laquelle ou une société financière acquiert un bon bien meuble ou immeuble pour le louer à une entreprise.

Cette dernière ayant la possibilité de racheter le bien loué pour une valeur résiduelle généralement faible en fin de ce contrat »<sup>3</sup>

Le crédit-bail n'est pas une simple location car le contrat est assorti d'une promesse de vente.

Ce n'est pas une vente à tempérament du moment par ce que la banque est propriétaire du bien financé et non pas de l'utilisateur.

Ce n'est pas une opération de location-vente, car l'utilisateur n'est pas obligé à acquérir le bien après un certain délai.

Donc cette forme de crédit met en relation trois (03) partenaires :

- Le crédit-bailleur (banque) ;
- Le crédit preneur (l'entreprise) ;
- Le fournisseur

**2.1.3.2.1. Les formes de crédit-bail****➤ Le crédit-bail mobilier**

Il porte sur des biens d'équipements qui doivent être utilisées pour les besoins de l'entreprise.

**➤ Le crédit-bail immobilier**

Concerne les biens immobiliers professionnels déjà construits ou à construire, ce bien n'est pas à l'actif ce qui permet à l'entreprise de se prémunir contre les risques d'obsolescence et évite de gonfler le poste dettes à long et moyen terme « DLMT » ;

A la fin du contrat de location, le preneur a le choix de :

- Renoncer à la location du bien et mettre fin au contrat (rendre le bien à le crédit bailleur « la banque ») ;
- Acheter le matériel à un prix bas car il est amorti ;
- Renouveler le contrat pour une durée, avec un loyer très faible.

---

<sup>3</sup> Luc BERNET-ROLLANDE, "Principe de techniques bancaires", ED : DUNOD, Paris, 2012, p261

Nous pouvons dire que le leasing est une technique de financement d'une grande souplesse d'utilisation. Elle a de multiples avantages aussi bien pour la banque que pour l'utilisateur.

### **2.1.3.3. Crédit spéciaux**

#### **2.1.3.3.1 .Crédits à l'emploi des jeunes (ANSEJ)**

Pour la lutte contre le chômage qui frappe le plein fouet. Les pouvoirs publics en collaboration avec la communauté bancaire, ont mis sur pied ce système de financement appelé crédit à l'emploi des jeunes.

Sont les promoteurs qui bénéficient de l'aide de Fonds National à l'Emplois des Jeunes, bénéficiant aussi d'une attestation d'éligibilité du l'Agence National de Soutien à l'Emplois des Jeunes (ANSEJ).

La durée de cette forme de crédit est de cinq (05) à sept (07) ans, dont une année ou six (06) mois de différé et els fonds propres apportés en numéraire ou bien en nature.

#### **2.1.3.3.2. Crédits d'encouragement des chômeurs-promoteurs (CNAC) :**

Sont les promoteurs qui bénéficient d'une attestation d'éligibilité délivrée par la Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC)

## **2.2. Le financement du commerce extérieur**

Dans le bon déroulement de leurs opérations avec l'étranger, les entreprises peuvent recourir à leurs banquiers pour demander des crédits de financement extérieur. Donc on distingue :

- Le crédit documentaire ;
- Le crédit acheteur ;
- Le crédit fournisseur ;
- Le crédit de préfinancement ;
- La mobilisation des créances nées à l'étranger ;
- Les avances en devises.



### **2.2.1 Le crédit documentaire**

#### **2.2.1.1. Définition**

Le crédit documentaire est l'opération par laquelle, une banque (banque de l'importateur) à la demande de son client (importateur) s'engage par l'intermédiaire d'une banque correspondante (banque de l'exportateur) en faveur de l'exportateur, de réaliser par paiement, acceptation ou négociation les documents constatant l'expédition des marchandises effectuées dans les conditions stipulées par l'importateur.

Le crédit documentaire fait intervenir quatre parties :

- Le donneur d'ordre (Importateur) ;
- La banque émettrice (banque de l'importateur) ;
- Le bénéficiaire (l'exportateur) ;
- La banque notificatrice (banque de l'exportateur).

#### **2.2.1.2. Formes de crédit documentaire**

Selon le degré de sécurité pour l'exportateur et le coût élevé pour l'importateur, les crédits documentaires se classent en trois (03) catégories :

➤ **Le crédit révocable**

Le banquier de l'importateur peut revenir sur son engagement (modifier ou annuler) sans l'accord du bénéficiaire, c'est pour cela qu'il est peu utilisé.

➤ **Le crédit irrévocable**

Contrairement au précédent, l'annulation ou modification ne peut se faire sans l'accord du bénéficiaire, il est assuré d'être payé par la banque de l'importateur.

➤ **Le crédit irrévocable et confirmé**

L'exportateur bénéficie de l'engagement de la banque émettrice et la banque notificatrice d'être payé.

### **2.2.2. Le crédit acheteur**

Ce sont des crédits accordés par la banque du fournisseur ou par une autre banque à l'acheteur (l'importateur), afin de lui permettre de régler au comptant de son fournisseur.

Cette forme de crédit donne naissance en plus du contrat commercial, à une convention de crédit entre l'acheteur et le banquier qui est généralement le banquier du fournisseur.

Le crédit acheteur est accordé souvent avec la contre-garantie du banquier de l'importateur.

**2.2.3. Le crédit fournisseur**

« C'est un crédit bancaire accordé à l'exportateur qui a consenti à son partenaire étranger des délais de paiements, le crédit lui permet d'encaisser au moment de la livraison, le montant des sommes qui lui sont dues à terme, par l'acheteur »<sup>4</sup>.

Ce mode de financement a pour conséquence que l'exportateur lui-même le fournisseur et le banquier au même temps.

**2.2.4. Les crédits de préfinancement**

« Les crédits de préfinancements d'exportation sont des crédits de découverts mobilisables auprès de la Banque Centrale, consenti par un banquier à un industriel afin de lui permettre de financer l'essentiel des besoins spécifiques résultants de l'activité exportatrice de son entreprise ».

**2.2.5. La mobilisation des créances nées à l'étranger**

La mobilisation des créances nées à l'étranger est l'une des techniques permettant aux exportateurs de mobiliser les créances qu'ils détiennent sur les acheteurs étrangers.

Pour prémunir contre les risques de non-paiement le banquier subordonné son accord de crédit à deux conditions :

- L'effet de commerce doit être causé ;
- Les marchandises doivent être expédiées.

**2.2.6. L'avance en devises**

Selon la nature de l'opération, on distingue le plus souvent :

**2.2.6.1. Les avances en devises à l'importation**

Un importateur peut obtenir de sa banque une avance en devises qui substitue à crédit en dinar pour payer son fournisseur étranger au comptant ou bien honorer un crédit documentaire réalisable à vue (au comptant).

Elle peut être sollicitée pour relayer un crédit documentaire réalisable par acceptation et venant à échéance.

**2.2.6.2. L'avance en devises à l'exportation**

Elle consiste pour l'entreprise à emprunter pour financer son crédit client. Elle se substitue le plus souvent à une ligne de mobilisation des créances nées sur l'étranger. Le crédit documentaire, système de financement des importations, demeure la méthode la plus prisée en raison du niveau de sécurité qu'il procure pour l'exportateur.

---

<sup>4</sup> P ; Garsuault et S. Priami, « Les opérations bancaires à l'international », ED : Revue Banque, 2000, Page 199.

Par ailleurs, d'autres méthodes sont utilisées pour encourager les exportations tel le crédit acheteur et le crédit fournisseur.

Nos banques doivent aujourd'hui dans la mesure où la réglementation le permet développer de nouvelles formes de crédits.

### **2.3. Financement de l'exploitation**

La trésorerie de l'entreprise est souvent sujette à des fluctuations quotidiennes et enregistre des hauts et des bas en fonction des flux générés par les opérations d'exploitation. Ces perturbations sont dues, soit à la longueur du cycle d'exploitation et la lenteur du processus de fabrication, soit aux délais de paiement accordés à la clientèle pour faire face à la concurrence.

Pour remédier aux insuffisances temporaires de capitaux, l'entreprise peut solliciter l'aide de son banquier, qui pourra lui proposer des concours en adéquation avec les besoins exprimés. Cependant, étant donné que ces concours sont directement liés au cycle d'exploitation, ils ne sauraient dépasser la durée du même cycle. (Généralement une année)

Dans ce sens, le banquier propose une panoplie de crédits destinés à apaiser les problèmes temporaires de trésorerie rencontrés par l'entreprise et assurer la bonne marche de son cycle d'exploitation. Ces crédits d'exploitation, appelés également « crédits de financements du bas bilan »

Ce type de crédit nous les verrons plus développé ultérieurement dans la prochaine section

Enfin, chaque crédit, quelque soit sa forme, sa durée et son montant, étant un risque potentiel, son octroi doit répondre à des conditions préalables d'étude et d'analyse.

### **3. Les risques du crédit**

Les risques que peut courir une entreprise que ce soit pour opérations d'exploitation ou celles d'investissement, sont tellement nombreux et tellement variés qu'il est impossible d'y maîtriser. Ils apparaissent à tous les niveaux de l'activité. Il s'agit donc de les répertorier et les définir dans la prospective, les prévoir, les suivre et les contrôler.

Le travail du banquier consiste à cerner et limiter au maximum ces risques. On distingue habituellement :

- Le risque de non remboursement ;
- Le risque liquidité ;
- Le risque de taux ;
- Le risque de change ;

### **3.1. Le risque de non remboursement**

Le risque de non remboursement est le principal risque du banquier, Il est lié à la défaillance de l'entreprise à l'échéance en raison d'une dégradation de la situation financière de l'entreprise (liquidité et solvabilité) ou bien par la mauvaise foi du client :

Il apparaît que ce risque lié aux risques de l'entreprise elle-même :

- Les risques liés au marché : Car nous sommes dans une économie de marché ouverte surtout au produits étrangers ce qui peut influencer sur les ventes de l'entreprise nationale.
- Les risques qui sont liés aux conjonctures économiques et financières du pays et aux événements imprévisibles tels que les guerres civiles, catastrophes naturelles, etc...
- Les risques dirigeants : le mauvais choix des dirigeants peut coûter cher à l'entreprise car donner de crédit est basé par un préalable, c'est la confiance.

### **3.2. Le risque de liquidité**

Le risque de liquidité prend naissance e non-respect du débiteur de l'échéancier de remboursement. Les fonds engagés par la banque se retrouvent ainsi immobilisés, il faut signaler que ce risque peut également provenir d'une politique d'une transformation imprudente de la part du banquier. C'est-à-dire une mauvaise utilisation des ressources à vue pour des emplois à moyen et long terme.

La banque se trouverait ainsi dans une situation inconfortable, car elle devrait faire faces à des retraits immédiats, alors que les dépôts ont été employés pour des durées allant de quelques mois à quelques années.

Les conséquences que peut avoir ce risque, qui est propres à l'activité bancaire, peuvent être très lourdes sur l'activité et la rentabilité de la banque, car dans le cas ou la banque n'aurait pas de possibilités de refinancement, elle sera obligée de recourir au découvert de l'institut d'émission au taux « d'enfer ».

Pour éviter de se retrouver dans cette situation, le banquier doit essayer de drainer un maximum de dépôts stables, pour ensuite déterminer à quel il peut dans sa politique de réemplois.

### **3.3. Le risque de taux**

Ce risque résulte d'une mauvaise détermination des taux débiteurs par rapport aux coûts des ressources ou d'une divergence entre l'évolution du rendement des emplois et celle des coûts des ressources. Ceci peut compromettre la rentabilité de la banque. Pour cela les banques ont recours aux crédits à taux variables. Les variations dépendent de celles du taux de référence fixé par la Banque d'Algérie.

### **3.4. Le risque de change**

Ce risque est lié à l'évolution des cours des devises par rapport à la monnaie nationale. Une augmentation de la monnaie étrangère par rapport à la monnaie correspond à une perte de change tandis qu'une baisse correspondrait à un gain de change.

Le banquier est un métier à hauts risques, il convient donc qu'il analyse et prend les précautions afin d'éviter leurs réalisations.

## **4. Les garanties du crédit**

Le banquier, avant d'octroyer un crédit, il donne d'abord sa confiance au client demandeur de crédit, cette confiance doit être renforcée par des garanties personnelles, réelles et même extérieures.

### **4.1. Les garanties personnelles**

Une garantie fournie sur le plan personnel ne fait pas référence à un bien précis du débiteur, elle engage donc la totalité de son patrimoine. Elle traduit l'engagement d'une personne de rembourser la dette du débiteur défaillant. Elle peut prendre soit la forme d'un cautionnement, soit la forme d'un aval.

#### **4.1.1. Le cautionnement**

Un cautionnement est un contrat par lequel la « caution » s'engage à rembourser le créancier en cas de défaillance du débiteur.

Le cautionnement, étant une sûreté personnelle, donne droit au banquier sur tout le patrimoine de la personne dite « caution » et il ne présume pas car il doit faire l'objet d'un écrit.

Il existe un cautionnement qui permet à la caution de bénéficier de la division en cas des cautions, et lui permet également de demander aux créanciers de discuter d'abord sur les du débiteur principal ; ce type de cautionnement est appelé le « cautionnement simple ».

Un autre type de cautionnement met la caution et le débiteur principal au même rang, le banquier a le choix de les poursuivre indifféremment, c'est le « cautionnement solidaire »

#### **4.1.2. L'aval**

L'article 409 du code de commerce algérien stipule : « L'aval est l'engagement d'une personne de payer tout ou partie d'une créance, généralement un effet de commerce. », donc l'aval est l'engagement donné par « le donneur d'ordre » ou « l'avaliseur » ou encore « l'avaliste » en faveur d'un des signataires de l'effet de commerce appelés « avalisé » et ce par l'apposition de sa signature suivie de la mention « BON POUR AVAL » au recto de l'effet.

Il existe une autre sûreté personnelle qui est la Lettre de Cession d'Antériorité de Crédit (LCAC). Par la signature d'un LCAC, les associés s'engagent de ne pas retirer leur

fond avant le remboursement du banquier, autrement dit, ils ne vont faire valoir leurs droits qu'après désintéressement du banquier.

## **4.2. Les garanties réelles**

La garantie réelle est l'affectation d'un bien appartenant au débiteur ou engagé par un tiers, en garantie d'une dette, elle peut prendre une des formes suivantes :

### **4.2.1 Le nantissement**

L'article 948 du code civil dispose : « le nantissement est un contrat par lequel une personne s'oblige, pour la garantie de sa dette ou celle d'un tiers, à remettre au créancier ou à une tierce personne choisie par les parties, un objet sur lequel elle constitue au profit du créancier un droit réel en vertu duquel celui-ci peut retenir l'objet jusqu'au paiement de sa créance, et peut se faire payer sur le prix de cet objet en quelque main qu'il soit, par préférence aux créanciers chirographaires et aux créanciers inférieurs au rang » .

Le nantissement peut porter sur un fonds de commerce, un matériel et outillage ou un actif financier (Bon de caisse).

#### ➤ **Le nantissement du fonds de commerce**

On peut distinguer deux sortes de nantissement du fonds de commerce :

- **Le nantissement conventionnel** : qui est un contrat qui donne au banquier un droit réel sur le fonds de commerce affecté en garantie.
- **Le nantissement judiciaire** : il résulte d'une décision de juge.

Affecter un fonds de commerce en garantie c'est-à-dire engager la clientèle, l'enseigne, le nom commercial, le droit de bail, les marques de fabrique, l'achalandage, et tout autre élément composant ce fonds de commerce.

#### ➤ **Le nantissement du matériel de l'outillage**

C'est un acte notarié ou sous seing privé, il donne un droit réel sur l'outillage et l'équipement financé par la banque et affecté e garantie au profit de celle-ci.

- Ce contrat confère au banquier le droit de saisir et de vendre le matériel ainsi que la possibilité de se faire rembourser à concurrence de sa créance.
- Le nantissement n'entraîne pas de dessaisissements du propriétaire, il peut porter sur le matériel d'équipement commercial, agricole, artisanal ou de profession libérale.

#### ➤ **Le nantissement des actifs financiers**

C'est la mise en gage des actifs financiers pour garantir une créance, il est constitué par un acte authentique, pour les bons de caisse nominatifs, par tradition pour les bons de caisse anonymes et par endos pour les bons de caisses à ordre, qui contiennent la clause « à ordre » suivie de la mention « anonyme » ou du nom du propriétaire.

**4.2.2. L'hypothèque**

« L'hypothèque est la sûreté réelle par excellence. Elle s'applique sur les biens immeubles »<sup>5</sup>.

Elle permet au créancier qui n'est pas payé à échéance, sans dessaisissement actuel du propriétaire d'un immeuble, de saisir cet immeuble en quelque main qu'il soit, de le vendre et de se faire payer le premier sur le prix par rapport au créancier inférieurs en rang.

Il existe trois types d'hypothèque :

- L'hypothèque conventionnelle ;
- L'hypothèque judiciaire ;
- L'hypothèque légale.

**➤ L'hypothèque conventionnelle**

C'est un acte authentique qui donne au banquier un droit réel et accessoire au droit de créance sur l'immeuble affecté en garantie par son propriétaire, le banquier bénéficie, également, d'un droit préférentiel et d'un droit de suite.

L'hypothèque porte sur les biens appartenant au débiteur avec les conditions suivantes :

- Les immeubles par nature sont hypothéqués avec tous les accessoires.
- Les immeubles par destination ne peuvent être hypothéqués séparément du fond auquel ils sont rattachés.
- S'il y a une superposition de deux immeubles, chacun d'eux peut faire l'objet d'une hypothèque distincte ?
- En cas de division de propriété chaque propriétaire peut hypothéquer son appartement.

**➤ L'hypothèque judiciaire**

Il résulte d'une décision de justice, deux cas peuvent se produire :

1. D'après l'article 937 du code civil, lorsque le créancier obtient contre le débiteur un jugement de condamnation, il a le droit de rajouter l'hypothèque au jugement, cette hypothèque peut porter sur tous les biens immeubles du condamné.

2. L'article 437 du code civil donne droit au créancier qui n'est pas remboursé à échéance, de demander au juge une affectation d'hypothèque conservatoire.

---

<sup>5</sup> FAROUK BOUYAKOUB, ouvrage déjà cité, Page 227.

➤ **L'hypothèque légale**

D'après l'article 383 du code civil, l'hypothèque légale donne au créancier un droit réel accessoire sur l'immeuble hypothéqué.

**Remarque :**

Il existe une autre forme d'hypothèque qui n'a pas bien les incidences d'une simple hypothèque, mais elle constitue une reconnaissance de dette, c'est la Promesse d'hypothèque.

**4.2.3 L'assurance**

L'assurance constitue une garantie extérieure, elle est exigée par le banquier dans le but de se prémunir contre certains risques.



**SECTION 2 : Les crédits d'exploitation**

Le crédit d'exploitation finance un besoins lié à l'activité de l'entreprise non supportés par le Fond de Roulement. Nous distinguons généralement deux grandes catégories de ce crédit à savoir le crédit par caisse et le crédit par signature.

**Remarque** : le crédit d'exploitation est directement lié au cycle d'exploitation et ne saurait, par voie de conséquence dépasser la durée de ce même cycle (généralement une année).

**1. Les crédits d'exploitation par caisse (direct) :**

Le crédit par caisse constitue un soutien direct de la banque à la trésorerie de l'entreprise qui peut se réaliser sous différentes formes, on distingue :

- Les crédits par caisse globaux (en blanc) ;
- Les crédits d'exploitation spécifiques.

**1.1. Les crédits par caisse globaux (en blanc) :**

L'objectif de ces crédits est de financer une partie du bas du bilan (actifs circulants<sup>6</sup>), sans qu'ils soient destinés ou rattachés à un besoin bien déterminé.

On les appelle crédits en blanc du fait que le banquier prenant en compte que la promesse de remboursement et il n'exige pas des garanties. Ces crédits se présentent sous différentes formes :

- La facilité de caisse ;
- Le découvert ;
- Le crédit de campagne ;
- Le crédit relais ou de soudure.

**1.1.1. La facilité de caisse :**

La facilité de caisse est une forme de concours bancaire destinée à pallier mensuellement les insuffisances passagères de trésorerie suite aux décalages de courte durée entre les dépenses et les recettes.

Le banquier prend en considération de chiffre d'affaire en TTC mensuel pour fixer le plafond de la facilité de caisse, en générale il peut accorder jusqu'à 60% de la moyenne annuelle des chiffres d'affaires de l'entreprise. Les intérêts sont calculés en fonction du nombre de jours pendant lesquels le compte fonctionne en position débitrice<sup>7</sup>.

---

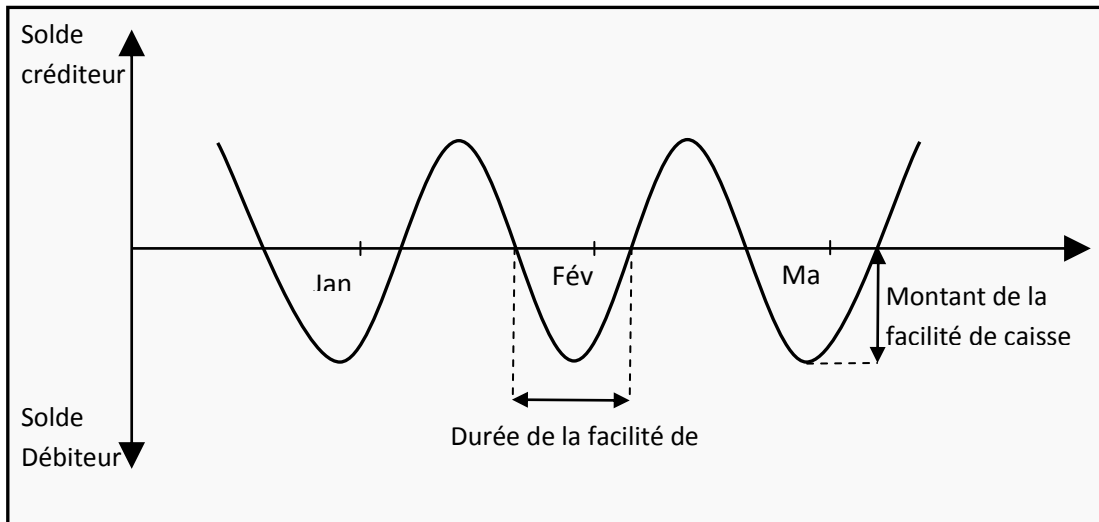
<sup>6</sup> Il s'agit des valeurs d'exploitation destinées à se transformer en liquidité à court terme.

<sup>7</sup> F. BOUYACOUB ; L'entreprise et le financement bancaire. Edition CASBAH. ALGER 2001 ; page 234.

La facilité de caisse ne peut pas faire l'objet d'un réescompte auprès de la Banque d'Algérie, ce qui pèse directement sur la trésorerie de la banque, d'autant plus que l'utilisation des facilités de caisse par les entreprises bénéficiaires se fait souvent à la même période (fin de mois)

Le graphique suivant, montre l'évolution d'un compte d'une entreprise bénéficiant d'une facilité de caisse :

**Figure N°4 :** L'allure d'un compte courant d'un client bénéficiant d'une facilité de caisse



**Source :** BOUYACOUB. L'entreprise et le financement bancaire. Edition CASBAH. ALGER 2001 ; page 236.

**1.1.2. Le découvert :**

Cette forme de concours est actuellement la plus sollicitée et la plus pratiquée dans les banques algériennes, et ce en raison de la souplesse qu'elle procure à la trésorerie de l'entreprise.

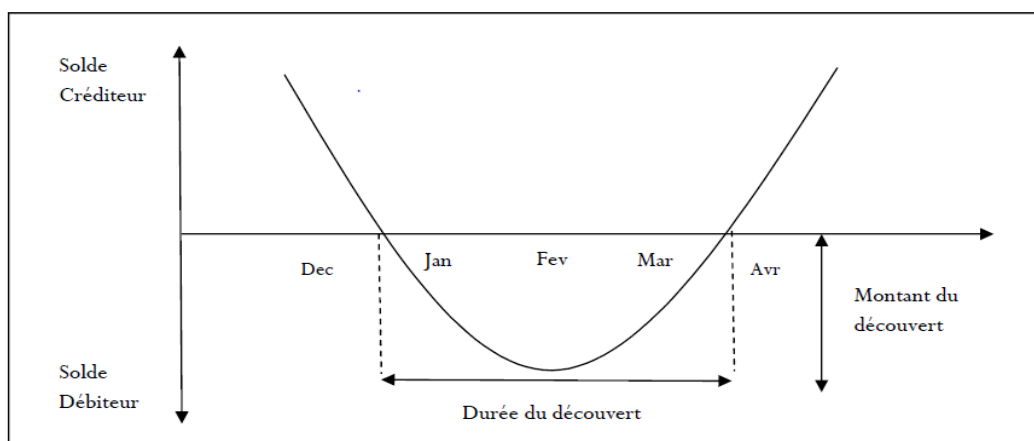
*«... Le découvert consiste pour le banquier, à laisser le compte de son client devenir débiteur dans la limite d'un maximum qui, le plus souvent, est fixé à titre indicatif sans qu'il y ait engagement d'assurer le concours pendant une période déterminée. Le découvert prolonge, en quelque sorte le service caisse rendu par le banquier et a pour objet de compléter un fonds de roulement... ».*<sup>8</sup>

D'après cette définition, nous retiendrons que le découvert sera un crédit destiné à remédier à une trésorerie négative due à une insuffisance conjoncturelle de fonds de roulement.

Le graphique suivant représente l'évolution d'un compte courant assorti d'un découvert :

<sup>8</sup> J.BRANGER, « Traité d'économie bancaire », Presse universitaire de France, Paris, 1975.

Figure N°5 : L'allure d'un compte courant d'une entreprise bénéficiant d'un découvert.



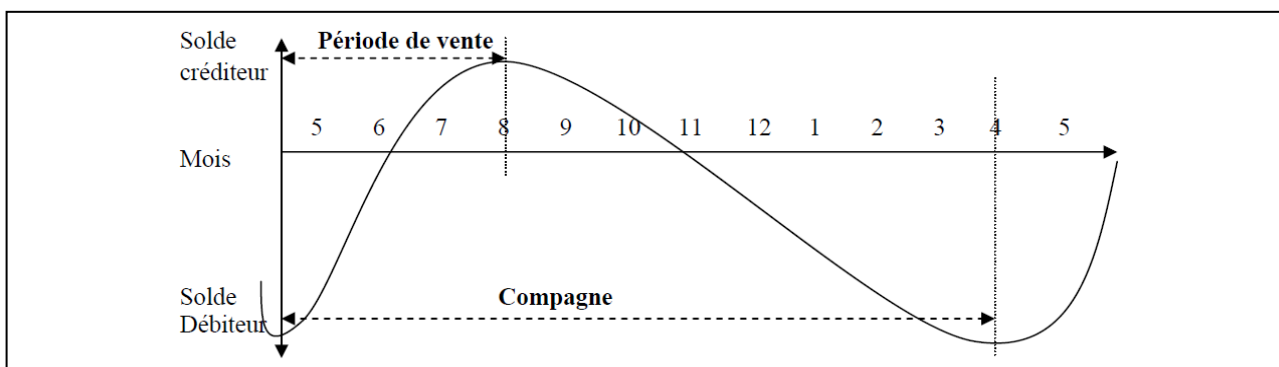
Source : BOUYACOUB. L'entreprise et le financement bancaire. Edition CASBAH. ALGER 2001. P244.

1.1.3. Le crédit de campagne :

« Le crédit de campagne est un concours bancaire destiné à financer un besoin de trésorerie né d'une activité saisonnière. La raison fondamentale du besoin de crédit de campagne est l'existence d'un cycle saisonnier... »<sup>9</sup>

Le crédit de campagne est un concours qui a pour objet le financement des entreprises ayant une activité saisonnière. Dans ce cas soit des dépenses s'étalent sur toute l'année, alors que les recettes sont concentrées sur une courte période (cycle de vente saisonnier) ; ou bien, l'inverse : les dépenses se concentrent sur une période et les ventes viennent sur toute l'année (cycle de production saisonnier). Il est donc destiné à combler un besoin de trésorerie né d'une augmentation du besoin en fond de roulement.<sup>10</sup>

Figure N°6 : L'allure d'un compte courant d'une entreprise ayant un cycle de vente saisonnier



Source : BENHALIMA. A ; pratiques de techniques bancaires- référence à l'Algérie Edition DEHLEB. Alger page 65.

<sup>9</sup> BENHALIMA. A ; pratique de technique bancaire- référence à l'Algérie ; Edition DEHLEB ; Alger 1997 ; page 63.

<sup>10</sup> A. BOUDINOT et FRABOT J.C ; Technique et pratique bancaire, 2<sup>ème</sup> édition, Editions SIREY, Nancy, 1972 ; page 29.

**1.1.4. Le crédit relais ou de soudure :**

*«Comme son nom l'indique, le crédit relais est une forme de découvert qui permet d'anticiper une rentrée de fonds qui doit se produire dans un délai déterminé et pour un montant précis.»<sup>11</sup>*

C'est un crédit lié à une opération ponctuelle hors exploitation, destiné à permettre aux entreprises d'anticiper une rentrée de fonds (Cession d'un bien, augmentation du capital, emprunt obligataire...) qui assurera son remboursement.

**1.2. Les crédits d'exploitation spécifiques :**

Les crédits d'exploitation sont dits spécifiques lorsqu'ils financent des postes spécifiques de l'actif circulant. Ils ont donc un objet bien déterminé ; c'est pour cela qu'on les qualifie de crédits causés. Ces crédits ont une origine précise. Ils présentent l'avantage pour l'entreprise d'accélérer la rotation de son actif cyclique et ainsi disposer plus rapidement de liquidités.

Ces crédits peuvent revêtir les formes suivantes :

- Escompte commercial ;
- Avance sur marchandises ;
- Avances sur marchés publics ;
- Avances sur titres ;
- Avances sur factures ;
- Affacturage (factoring).

**1.2.1. L'escompte commercial :**

*« l'escompte est une opération de crédit par laquelle le banquier met à la disposition du porteur d'un effet de commerce non échu le montant de cet effet (déduction faite des agios) contre le transfert à son profit de la propriété de la créance et de ses accessoires »<sup>12</sup>.*

Il permet aux entreprises d'accéder à une trésorerie, sur la base d'un effet, représentatif d'une transaction commerciale effective.

Ce type de crédit est accordé sous forme d'une ligne d'escompte annuelle, dont le plafond autorisé sera fixé en fonction du chiffre d'affaires, de la durée du cycle commercial et des risques liés au crédit.

---

<sup>11</sup> F. BOUYACOUB ; Opcit ; Page 235.

<sup>12</sup> BOUYACOUB ; Opcit ; page 241.

**1.2.2. L'avance sur marchandises :**

« L'entreprise qui détient des marchandises en stock peut demander à sa banque une avance sur ces marchandises. Cette avance sera la plupart du temps garantie par les marchandises qui seront donc affectées en gage et déposées en magasins généraux »<sup>13</sup>

En contrepartie du dépôt des marchandises, les magasins généraux émettent un titre négociable appelé 'récépissé warrant'. Ce document comprend deux parties :

- La première, appelée récépissé, qui atteste du dépôt des marchandises ;
- La deuxième, appelée warrant, qui pourra permettre de nantir la marchandise par simple endos et inscription sur le registre du magasin général.

L'entreprise, volant bénéficiaire d'une avance sur marchandises, endosse le warrant au profit de la banque et enregistre cet endossement sur le registre du magasin générale. Dès lors, il devient un effet de commerce soumis aux dispositions du dépôt cambiaire. La banque procède ensuite à l'escompte du warrant.

**Remarque :** la pratique du warrantage en Algérie, est conditionnée par la reprise de l'activité des magasins généraux.

**1.2.3. L'avance sur marché public :**

« Les marchés publics sont des contrats passés entre l'État, les collectivités publiques, les établissements publics à caractère administratif et les entrepreneurs ou les fournisseurs en vue de l'exécution de travaux ou la livraison de travaux »<sup>14</sup>.

**1.2.4. L'avance sur titres :**

Ces types de concours se distinguent des autres crédits de trésorerie spécifiques, du fait de la dissociation de l'objet du crédit (celui-ci porte le plus souvent sur des besoins imprévisibles ou des besoins dont on n'arrive pas à cerner les causes) de la garantie affectée à l'opération.

En effet, le banquier prend, à titre de garantie, des titres remis en gage par le client, n'ayant souvent aucune relation avec l'objet du crédit sollicité.

En l'absence temporaire d'un marché boursier en Algérie, les avances sur titre sont consenties uniquement sur bon de caisse. Dans les pays où il existe un marché boursier, on accorde des avances sur titres cotés en bourse.

---

<sup>13</sup> Lue RELLANDE; Principes des techniques bancaires; 20ème édition ; Edition DUNOD ; Paris 2000 ; page 223.

<sup>14</sup> BENHALIMA A., Opcit ; page

**1.2.5. L'avance sur factures :**

« L'avance sur factures est un crédit par caisse consenti contre remise de factures visées par des administrations ou des entreprises publiques généralement domiciliées aux guichets de la banque prêteuse. »<sup>15</sup>.

Ce crédit permet de mobiliser des créances détenues sur les administrations ou les entreprises publiques. Ces créances sont caractérisées par leur durée de recouvrement assez longue, provoquant généralement des problèmes de trésorerie pour le créancier.

**1.2.6. L'affacturage (factoring) :**

« Le contrat d'affacturage ou factoring est un acte aux termes duquel une société spécialisée, appelée factor, devient subrogée aux droits de son client, appelé adhérent, en payant ferme à ce dernier le montant intégral d'une facture à échéance fixe résultant d'un contrat et en prenant à sa charge, moyennant rémunération, les risques de non remboursement. » Art 543 bis 14 du CCA<sup>16</sup>.

Le factor devient cessionnaire des créances commerciales de l'adhérent dont il se chargera du recouvrement. Le factor assumera tous les risques liés à l'opération (sauf en cas de vice de réalisation de l'opération dont découle la créance) moyennant rémunération. Ainsi, cette technique recouvrira une activité commerciale et une intervention financière.

**2. Les crédits par signature (indirect) :**

En plus des crédits de trésorerie, la banque peut accorder aux entreprises sa signature sous forme d'engagement que l'on appelle des crédits par signature.

Dans cette forme de crédit, « le banquier s'engage par lettre, auprès de tiers, à satisfaire aux obligations contractées envers eux par certains de ses clients, au cas où des derniers n'y satisferaient pas eux-mêmes »<sup>17</sup>.

On distingue généralement trois types d'engagements par signature : les cautions bancaires, l'aval, l'acceptation.

**2.1. Les cautions bancaires :**

Le cautionnement bancaire peut être défini comme un prêt de signature par lequel le banquier s'engage à payer les services des douanes, l'administration fiscale ou encore les administrations publiques dans le cadre de marchés publics, à la place de son client en cas de défaillance de ce dernier à échéance.

<sup>15</sup> F. BOUYACOUB ; Opcit ; page 202.

<sup>16</sup> CCA : code du commerce algérien

<sup>17</sup> LUC BERNET-ROLLANDE ; Principes de technique bancaire ; Edition DUNOD ; Paris 2008 ; page 309

**2.2. L'aval :**

C'est l'engagement d'une personne –avaliste- (généralement c'est la banque) à payer un effet de commerce à son échéance en cas de défaillance du débiteur principal. Il est donné soit sur un effet de commerce, soit par acte séparé.

L'engagement de la banque est exprimé au verso de l'effet par la mention « bon pour aval à concurrence du montant » Ou par toute autre formule équivalente, suivie de la signature et cachet de l'avaliste. La banque s'engage, au titre d'un aval, à un maximum de 80% du montant de l'effet.

**2.3. L'acceptation :**

L'acceptation d'une banque est l'engagement pris par celle-ci à payer, à son échéance, une traite tirée sur elle et qui se traduit par l'apposition, au recto de la lettre de change, la mention « bon pour acceptation » ou autre signification équivalente, suivie de sa signature.

Cela explique que le banquier en devient le principal obligé en substituant sa signature à celle de son client, et s'engage, par voie de conséquence, à honorer le paiement à échéance.

Ce concours est souvent sollicité dans les opérations de commerce extérieur afin d'obtenir des délais de paiement. Cependant ce crédit peut être utilisé sur le marché intérieur, lorsque le banquier est gêné dans sa trésorerie et ne peut escompter un effet présenté par son client, il va donc accepter l'effet afin de faciliter son escompte auprès d'un confrère.

**SECTION 3 : MONTAGE ET ÉTUDE D'UN DOSSIER DE CRÉDIT D'EXPLOITATION**

Toute entreprise en plein exploitation peut se trouver, à un moment donné, dans l'obligation de recourir au crédit bancaire pour pallier aux insuffisances de son fond de roulement. À cet effet, le banquier répond à son client et lui propose les concours qui répondent à ses besoins.

Toutefois, avant de prendre la décision de s'engager avec le demandeur du crédit, le banquier est tenu de s'entourer d'un maximum d'informations susceptibles de lui donner une idée sur les compétences et les performances de l'entreprise d'une part, et sur l'honorabilité et la moralité de son client d'autre part.

Ainsi, pour prétendre à un crédit bancaire, le client doit faire l'objet d'un dossier de crédit d'exploitation complet qui permettra au banquier de mener une analyse qualitative et quantitative approfondie, en empruntant les étapes suivantes :

- Constitution du dossier de crédit d'exploitation;
- Classification de la clientèle;
- Diagnostic économique et financier de l'entreprise.

**1. Documents constitutifs d'un dossier de crédit d'exploitation**

Le dossier de crédit est constitué de documents juridiques, économiques, commerciaux, comptables, financiers, fiscaux et parafiscaux. Il est fonction de l'ancienneté de la relation du client avec sa banque, de la nature de son activité ainsi que du type du concours sollicité.

**1.1. Une demande écrite de l'entreprise**

Il s'agit d'une demande de crédit adressée au banquier et qui doit comporter un entête contenant toutes les références de l'entreprise. Elle doit être signée par les personnes habilitées à engager l'entreprise en matière de crédit.

La demande de crédit doit préciser la nature des concours sollicités, leur montant et leurs objets.

**1.2. Les documents juridiques et administratifs**

- Copie certifiée conforme du registre de commerce ;
- Copie certifiée conforme des statuts pour les sociétés
- Délibération des associés autorisant le gérant à contracter des emprunts bancaires, si cette disposition n'est pas prévue dans les statuts ;
- Copie certifiée conforme de l'acte de propriété ou du bail des locaux à usage professionnel



**1.3. Les documents comptables et financiers**

- Les bilans et annexes clos des trois (03) dernières années. Dans le cas d'une ancienne relation, seul le dernier bilan est exigé. Le banquier devra veiller à :
  - Faire accompagner les bilans des sociétés de capitaux (SPA, SARL) du rapport des commissaires aux comptes et de la résolution de l'assemblée des actionnaires ;
  - Vérifier que les bilans des sociétés de personnes sont signés par un comptable agréé ;
  - Vérifier que les règles comptables prescrites par le système comptable financier (S.C.F) ont été respectées pour l'élaboration des documents comptables cités ci-dessus.
- Le bilan d'ouverture, les prévisions de clôture de l'exercice à financer et le bilan prévisionnel de l'exercice suivant pour les entreprises en démarrage ;
- La situation comptable provisoire (actif passif, Tableau des comptes de résultat) pour les demandes introduites après le 30 juin ;
- Plan de trésorerie ;
- Bilan et CR prévisionnels se rapportant à l'exercice à financer ;

**1.4. Les documents économiques**

- Le plan de production annuel ou pluriannuel ;
- Situation des marchés publics en cours de réalisation pour les entreprises du BTPH ;
- Plan des charges actualisées pour les entreprises du BTPH avec fiches signalétiques par marchés.

**1.5. Les documents commerciaux**

- Décomposition du chiffre d'affaires (local et étranger) par produits et par marchés ;
- Décomposition des consommations des services extérieurs ;
- Planning prévisionnel des importations ;
- Carnet de commandes de la clientèle.

### 1.6. Les documents fiscaux et parafiscaux

- Carte d'immatriculation fiscale ;
- Déclaration fiscale de l'année dernière ;
- Extraits de rôle apurés de moins de trois (03) mois ou notification d'un accord de rééchelonnement des dettes fiscales ;
- Attestation de mise à jour Caisse d'Assurance Sociale pour les Non salariés (CASNOS), de moins de trois (03) mois ou notification de rééchelonnements des dettes sociales ;
- Attestation de mise à jour Caisse Nationale d'Assurance Salariés (CNAS) ;
- Une attestation d'affiliation aux caisses de sécurité sociale pour les nouvelles affaires.

### 1.7. Le compte rendu de visite

Le compte-rendu de visite fournit des informations complémentaires recueillies après la constatation de l'état de l'affaire visitée. Il a pour objectif, l'appréciation du degré d'authenticité des chiffres avancés par le client.

Dans cette optique d'une meilleure appréciation du risque lié à l'affaire, le banquier devra s'intéresser aux éléments suivants :

- Le patrimoine de l'entreprise ;
- La réalité et le statut d'occupation des lieux ;
- La fonctionnalité des locaux ;
- L'état des installations (commodités, salubrité et sécurité) ;
- L'organisation des différentes fonctions (approvisionnement, stockage, production...etc.).

Il est à noter qu'il n'y a pas de cadre strictement obligatoire pour le contenu du dossier. Le banquier peut exiger tout document jugé nécessaire et susceptible de lui fournir des informations utiles à son étude.

## 2. Classification de la clientèle

Les éléments d'identification cités précédemment ne sont pas suffisants pour mieux apprécier et juger de la qualité du demandeur du crédit. La confiance que le banquier s'inspire de son client ne dépend pas uniquement de la performance et de la compétence de son entreprise, mais également de la nature de la relation qu'ils entretiennent.

Pour obtenir des informations concernant sa clientèle, le banquier peut recourir à plusieurs sources d'informations. Il peut compter, soit sur ses confrères pour obtenir des renseignements liés aux clients domiciliés chez eux (renseignements commerciaux), soit sur

les centrales de la Banque d'Algérie, à savoir **La Centrale des Impayés** (Informations sur les incidents de paiements), **la Centrale des Risques** (Informations sur les crédits accordés par les banques) et **la Centrale des Bilans** (Informations comptables et financières sur les entreprises).

Pour apprécier la nature de la relation qui le lie avec son client, et pour mieux classer sa clientèle, le banquier doit analyser les points suivants :

### 2.1. Les Mouvements D'affaires Confiés

Le compte courant du client retrace l'ensemble des transactions liées à l'activité de l'entreprise. Le mouvement d'affaires confié par le client à sa banque reflète le degré de fidélité et de confiance qu'il a en son banquier. Il se calcule ainsi :

$$\text{Mouvement d'affaires} = \sum \text{Mouvements crédit} = \text{versements} + \text{virements} \\ \text{reçus} + \text{remise de chèques et effets}$$

Ce mouvement confié doit être rapporté au chiffre d'affaires déclaré (Mouvement confié/ CA déclaré).

**N.B** : Les banques exigent souvent aux clients bénéficiaires d'un crédit bancaire de centraliser leurs chiffres d'affaires chez elles.

### 2.2. Le Niveau D'utilisation Des Concours Autorisés

Le suivi de l'utilisation des crédits antérieurement consentis permet au banquier de juger la compatibilité des besoins réels de son client avec les besoins exprimés (pour les crédits antérieurs) et par conséquent, cerner les besoins réels actuels du demandeur de crédit.

Ce contrôle se fait à travers les positions décadaires du compte courant, qui font apparaître comment le crédit a été utilisé en terme de plafond s'il s'agissait d'un découvert, et en terme de côte en cas d'un escompte.

### 2.3. Les Incidents De Paiements

Pour apprécier la moralité et le sérieux de son client, le banquier doit vérifier si celui-ci n'a pas fait l'objet d'un incident de paiements, qui concerne les émissions de chèques sans provision, le non paiement d'une traite à échéance ou encore le non paiement d'une dette privilégiée, généralement sanctionné par un avis à tiers détenteur ou une saisie-arrêt.

#### ➤ L'Avis à Tiers Détenteur (ATD)

L'ATD est une demande de blocage du compte du client émanant des inspections des contributions diverses ou des inspections des domaines. Il est émis à l'encontre des redevables n'ayant pas payé leurs contributions.

➤ La Saisie Arrêt

La saisie arrêt est la procédure par laquelle un créancier dit « *saisissant* », fait défense à une tierce personne dite « *tierce saisie* » (banque), de se dessaisir des sommes ou dépôts qu'elle devrait au débiteur du saisissant dit « *saisi* ». Elle peut être bancaire ou judiciaire.

Comme pour les ATD, le banquier est tenu de vérifier si son client n'a pas fait l'objet d'une saisie arrêt afin d'apprécier son honorabilité vis-à-vis de ses créanciers. Ces incidents peuvent remettre en cause la confiance du banquier en son client.

Parmi les moyens de contrôle qui sont à la disposition du banquier, l'évolution du compte courant de son client ou encore la consultation des services juridiques ainsi que les fichiers des centrales de la Banque d'Algérie (citées précédemment).

Les critères de classification suscités sont exclusivement des critères ayant trait à la relation Banque-Client. D'autres critères peuvent être retenus telle l'importance de l'entreprise à travers son total du bilan, le rapport Fonds Propre/Total du bilan, le niveau du chiffre d'affaires développé, le niveau des garanties...etc.

**Remarque :** il existe une méthode de notation (score) qui permet de classer les clients. Ainsi, en calculant le taux d'intérêt applicable au crédit, les bons clients bénéficient d'une marge inférieure par rapport à celle des clients les moins bons.

Le taux d'intérêt applicable au crédit égal au taux de référence fixé par la BA majoré d'une marge qui diffère selon la catégorie de la clientèle. Néanmoins, nos banques ont tendance à mettre leurs clients sur le même pied d'égalité, ce qui n'encourage pas ces derniers à entretenir de bonnes relations avec elles.

### 3. Le diagnostic économique et financier de l'entreprise

Pour mesurer les risques qu'il encourt vis-à-vis de l'entreprise, le banquier effectue une analyse financière de l'affaire dont la méthodologie et les techniques utilisées seront développées.

L'analyse financière a pour but d'étudier les points forts et les points faibles d'une entreprise en se fondant sur divers éléments d'ordre comptables humains et financiers.

Cette méthode comporte trois étapes successives :

- l'analyse des éléments représentatifs de l'entreprise;
- l'établissement d'un diagnostic sur sa situation actuelle;
- l'élaboration de propositions devant améliorer la situation future de l'entreprise.

L'analyse financière se base donc sur l'analyse de la situation passée d'une entreprise pour lui donner des éléments lui permettant d'améliorer sa situation future.

Ainsi, dans son étude, le banquier se doit de distinguer entre ce qui a été réalisé par l'entreprise et ce qu'elle compte réaliser dans l'avenir. D'où une analyse rétrospective et une analyse prospective ou prévisionnelle.

### 3.1. Analyse rétrospective

L'analyse rétrospective concerne l'évolution de l'activité de l'entreprise durant les trois dernières années (généralement). Elle est menée sur la base des données réelles matérialisées par les bilans, les CR et les états annexes. Ces documents sont établis par la comptabilité de l'entreprise et certifiés par les commissaires aux comptes.

#### 3.1.1. Le Bilan (Selon le S.C.F)

Le bilan peut être défini comme étant un document comptable qui dresse à une date donnée (au moins une fois par an) la situation patrimoniale de l'entreprise. Il se présente sous forme de tableau équilibré divisé en deux parties :

-A gauche **l'actif** : qui recense les éléments du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entreprise, à savoir les investissements, les stocks, les créances et la trésorerie, ces biens ont été acquis grâce à des ressources que l'on retrouve au le passif du bilan ;

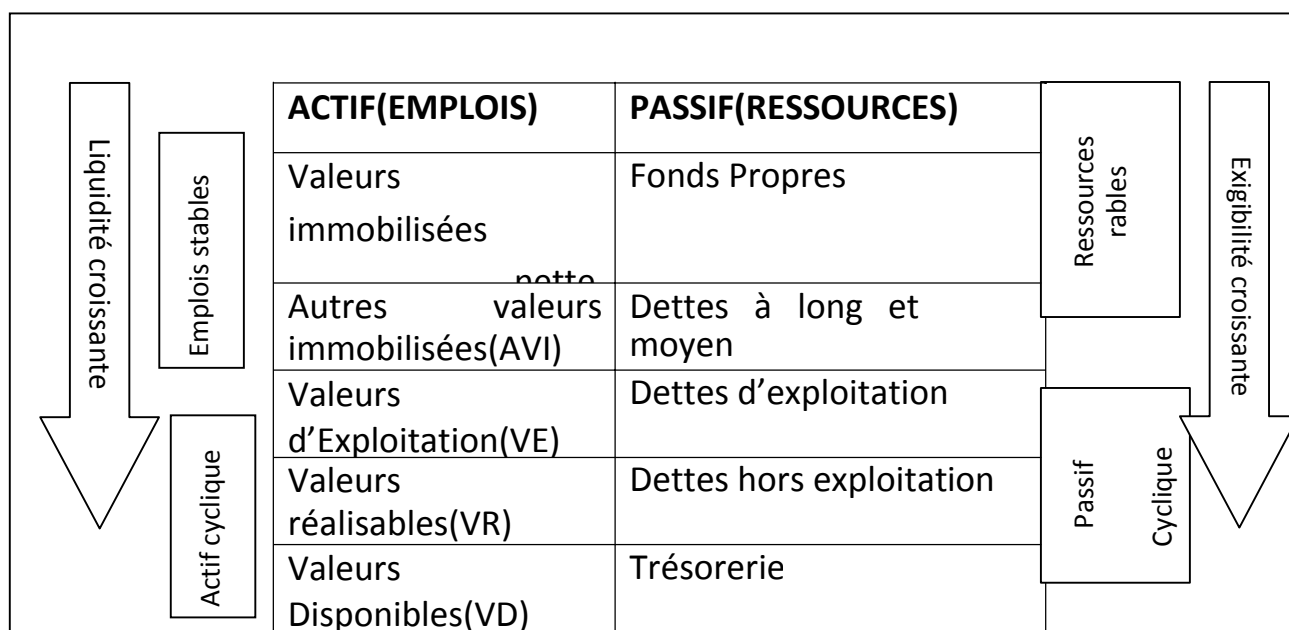
-à droite **le passif** : qui recense les éléments du patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'entreprise, à savoir les dettes auprès des banques, ou auprès des fournisseurs.

Les capitaux propres s'inscrivent au passif bien qu'il ne s'agisse pas de dette. De fait les capitaux propres mesurent à un instant donné la valeur nette du patrimoine de l'entreprise.

Les postes du bilan financier sont classés selon un ordre de liquidité croissante de l'actif et d'exigibilité croissante du passif :

- L'actif est subdivisé en deux grands compartiments: l'actif à plus d'un an ou actif immobilisé, et l'actif moins d'un an ou actif circulant ;
- Le passif comportera également deux parties distinctes: le passif à plus d'un an ou capitaux permanents et le passif à moins d'un an ou dettes à court terme.

Figure 7 : schéma détaillé d'un bilan financier



Source: élaboré par les étudiants sur la base des cours de la comptabilité financière

### 3.1.2. Le compte de résultat (CR)

Le compte de résultat permet de mesurer la capacité d'une entreprise à réaliser des bénéfices au cours d'un temps déterminé. Il reprend alors l'ensemble des produits et des charges enregistrées par l'entreprise au cours de cette période et en détermine le solde qui constitue le résultat de l'entreprise (résultat de l'entreprise = total des produits - total des charges).

Cette analyse des comptes de résultat peut se faire à l'aide de la méthode dite des Soldes Intermédiaires de Gestion.

### 3.1.3. Les Soldes Intermédiaires de Gestion (SIG)

La simple présentation du résultat de l'entreprise ne suffit pas. Il faut, pour élaborer un diagnostic pertinent, s'interroger sur les éléments qui sont à l'origine de ce résultat. Il convient de dissocier ici :

- ✓ ce qui relève de l'activité normale d'une entreprise (son cycle d'exploitation) ;
- ✓ ce qui résulte de son mode de financement : l'endettement a une incidence sur le résultat par le biais des charges financières (paiement des intérêts) ;
- ✓ ce qui est dû à des éléments exceptionnels : qui ne vont pas se renouveler dans le futur et qui sont indépendants de l'activité normale de l'entreprise.

Le compte de résultat s'analyse différemment en fonction du type d'activité de l'entreprise analysée (entreprise industrielle ou commerciale).

### 3.2. Analyse de la structure financière de l'entreprise

La situation financière de l'entreprise dépend de son aptitude à assurer en permanence sa solvabilité. Cette dernière résulte de l'opposition entre la liquidité des actifs qu'elle détient et l'exigibilité de son endettement.

Pour cela, deux approches différentes mais complémentaires sont utilisées par le banquier : l'approche par **la méthode des masses financières** et l'approche par **la méthode des ratios**.

#### 3.2.1. La Méthode Des Masses Financières (Approche Globale)

Elle permet de donner une vue sur l'ensemble du profil financier de l'entreprise et de vérifier l'équilibre correct entre les masses significatives du bilan financier (investissement, financement et exploitation) afin d'apprécier l'équilibre financier de l'entreprise et sa solvabilité.

C'est une première lecture du bilan qui permet, à travers la comparaison des postes fondamentaux du bilan, de porter une première appréciation sur l'équilibre financier de l'entreprise.

Pour ce faire, il faut confronter la liquidité des postes de l'actif à l'exigibilité des postes du passif. L'appréciation de l'équilibre financier de l'entreprise est menée à l'aide des trois grandeurs financières :

- Le Fonds de Roulement (FR) ;
- Le Besoin en Fonds de Roulement (BFR);
- La Trésorerie (Tr).

##### 3.2.1.1 Le Fonds de Roulement (FR)

Le FR est l'excédent des capitaux permanents sur les emplois stables. Autrement dit, c'est la partie des actifs circulants financés par les capitaux permanents.

Il ne s'agit pas là d'un élément ou d'une masse du bilan mais d'une grandeur à calculer. Cette grandeur peut être calculée de diverses manières :

- Par le bas du bilan : **FR = Actif circulant – Dettes à Court**

- Par le haut du bilan : **FR = Capitaux Permanents – Immobilisations nettes.**

- *FR positif* : dans ce cas, le FR permet à l'entreprise de faire face aux difficultés liées à son cycle d'exploitation. Toute fois, la véritable valeur du FR ne peut réellement

s'apprécier qu'en fonction du niveau du besoin en fond de roulement (notion à définir ultérieurement).

- Fond de roulement nul : cette situation peut être considérée comme acceptable du moment que les ressources stables couvrent totalement les emplois stables. Cependant, des événements peuvent survenir et modifier la situation des postes du bilan (c'est un équilibre précaire) et rendre, par conséquent, la situation de l'entreprise délicate et fragile.
- FR négatif : dans ce cas, on parle d'insuffisance en fonds de roulement (IFR). La règle prudentielle de l'équilibre financier n'est donc pas respectée. Elle doit donc financer une partie de ses emplois à long terme à l'aide de ressources à court terme, ce qui lui fait courir un risque important d'insolvabilité. Une telle situation entraîne généralement une action rapide de la part de l'entreprise pour accroître ses ressources à long terme et retrouver un fond de roulement excédentaire.

### 3.2.1.2. Le Besoin en Fonds de Roulement (BFR)

Le fond de roulement constitue un excédent de ressources stables qui va permettre de financer une partie des besoins à court terme de l'entreprise appelés autrement **besoins en fond de roulement**.

Il existe en effet un décalage temporaire entre, d'une part, les dépenses engagées par l'entreprise pour produire, et d'autre part, les recettes tirées de la vente des biens ou services produits.

Le besoin en fonds de roulements résulte, donc, de ces décalages temporaires entre les décaissements et les encaissements des flux liés à l'activité de production de l'entreprise. Il représente l'excédent des actifs circulants (hors trésorerie) sur les dettes à court terme hors trésorerie du passif.

$$\text{BFR} = \text{Actif Circulant (hors trésorerie active)} - \text{Passif Circulant (hors Trésorerie Passive)}$$

Le BFR peut être subdivisé en deux parties :

- Le BFR d'exploitation (BFRE) : Il ne prend en considération que les opérations liées à l'exploitation de l'entreprise.
- Le BFR hors exploitation (BFRHE) : Il ne prend en considération que les opérations exceptionnelles réalisées par l'entreprise (Opérations qui ne relèvent pas de son activité « normale »).

Le BFR de l'entreprise est étroitement lié au niveau et à la nature de son activité. Il est fonction de son chiffre d'affaires.

Dans le secteur **commercial**, l'activité est caractérisée par un court cycle d'exploitation et une forte rotation des stocks, d'où une faiblesse des charges et des besoins en capitaux. Les entreprises de ce secteur ont un BFR assez faible et dégagent parfois des Ressources en Fonds de Roulement (RFR).



Tandis que dans le secteur **industriel**, l'activité est caractérisée par un cycle d'exploitation long et des stocks et des crédits clients très importants et donc des charges et des besoins en capitaux trop élevés, d'où un BFR considérable.

Dans tous les cas, les besoins éventuels de financement du cycle d'exploitation pour une entreprise dépendront en grande partie de son **pouvoir de négociation** qui lui permet d'agir sur le montant de ses créances clients ou de ses dettes fournisseurs.

La comparaison entre le FRN et le BFR permet d'apprécier l'équilibre global au sein d'une entreprise. Cet équilibre va se traduire par **la trésorerie**.

### 3.2.1.3. La Trésorerie

Tout d'abord, la Trésorerie d'une entreprise correspond à la différence entre ses besoins et ses ressources de financement. Les besoins de l'entreprise peuvent être évalués à l'aide du besoin en fonds de roulement, alors que les ressources de l'entreprise disponibles pour financer ces besoins, s'appellent le Fonds de roulement. La Trésorerie nette de l'entreprise correspond donc au solde net entre ces besoins et ces ressources. Si les besoins excèdent les ressources, la Trésorerie de l'entreprise sera négative (au passif du bilan), alors que si les ressources sont supérieures aux besoins, la Trésorerie sera positive (à l'actif du bilan).

$$\text{Trésorerie} = \text{Fonds de Roulement} - \text{Besoins en Fonds de Roulement}$$

Mais, la Trésorerie d'une entreprise représente aussi l'ensemble de ses disponibilités qui lui permettront de financer ses dépenses à court terme. Dans ce cas, la Trésorerie nette d'une entreprise se calcule en faisant la différence entre sa Trésorerie d'actif et sa Trésorerie de passif.

$$\text{Trésorerie} = \text{Trésorerie d'actif} - \text{Trésorerie du passif}$$

La trésorerie, résultant de la confrontation du FR et du BFR, nous permet d'apprécier l'équilibre financier de l'entreprise à travers plusieurs hypothèses :

➤  $\underline{FR > BFR > 0 \quad T > 0}$

A priori il s'agit d'un équilibre sain dans la mesure où l'entreprise dispose de ressources suffisantes pour financer tous ses besoins et dégage un excédent de trésorerie. Mais, cet équilibre doit être structurel pour pouvoir être considéré comme sain.

➤  $\underline{BFR > FR > 0 \quad T < 0}$

L'entreprise dégage un FR positif, mais ce FR ne permet de financer qu'une partie du BFR, d'où la trésorerie négative (découvert). Ce dernier, si ce n'est que conjoncturel, ne

recouvre pas systématiquement une situation dramatique. Il peut être tout à fait justifié et ne présente aucun risque pour l'entreprise.

➤  $FR < 0$  et  $BFR > 0 \square T < 0$

Les découverts bancaires financent non seulement les besoins du cycle d'exploitation mais encore une partie des immobilisations ( $FR < 0$ ). C'est une situation à très haut risque financier en raison de la dépendance de l'entreprise vis-à-vis des banques. Il est impératif de réduire le BFR et augmenter le FR.

➤  $FR > 0$  et  $BFR < 0 \square T > 0$

L'activité engendre des Ressources en Fonds de Roulement qui s'ajoutent au FR, ce qui permet de dégager d'importantes disponibilités. C'est le cas des grandes surfaces qui obtiennent des crédits fournisseurs longs et n'accordent pas de délais de paiement à leur clientèle.

Dans ce cas, un important excédent de trésorerie est dégagé. Un tel équilibre constitue un manque à gagner pour l'entreprise et reflète une mauvaise gestion de la trésorerie. Il faut plutôt penser à fructifier cet argent (prise de participations, placements, investissements,...).

➤  $BFR < FR < 0 \square T > 0$

Les Ressources en Fonds de Roulement sont suffisantes pour financer l'Insuffisance en Fonds de Roulement et permettent même de dégager un surplus de trésorerie ( $T > 0$ ).

Cette situation est risquée notamment pour une entreprise industrielle car il y a une perte d'autonomie : une partie du contrôle de l'entreprise lui échappe car les clients et les fournisseurs jouent un rôle dans le financement d'une partie de ses immobilisations.

➤  $FR < BFR < 0 \square T < 0$

Les ressources permanentes ne couvrent pas la totalité des immobilisations. Celles-ci sont couvertes en partie par les Ressources en Fonds de Roulement dégagées par l'entreprise, le reste étant financé par des découverts bancaires. Cette situation est très risquée pour une entreprise industrielle et sa dépendance extérieure est de plus en plus importante. Le FR doit être reconstitué de toute urgence.

### 3.2.2. La Méthode Des Ratios

Un ratio est un rapport significatif entre deux grandeurs cohérentes.

- Rapport significatif : l'analyste rapproche deux données du bilan ou du TCR dont le rapport permet la mesure d'un critère (rentabilité, productivité, solvabilité...).

*Exemple : rentabilité : rapporte un résultat aux moyens mis en œuvre pour l'obtenir.*

- Entre deux grandeurs cohérentes : le numérateur et le dénominateur doivent être sélectionnés sur la même base : en données brutes ou nettes, hors taxes ou TTC, etc.

Le calcul d'un ratio en lui-même présente généralement peu d'intérêt, ce qui importe, c'est :

- Son évolution dans le temps ;
- Sa position par rapport aux performances des concurrents ;
- Sa tenue par rapport à des normes générales, principalement bancaires dans la mesure où elles ont une réelle signification et qu'elles constituent un critère de jugement pour l'analyste.

Le choix des ratios financiers utilisés par l'analyste financier dépend de l'objectif recherché. Il est inutile d'en multiplier les calculs. Les ratios présentés ici de façon non exhaustive complètent l'analyse du bilan et CR, et peuvent être regroupés en trois catégories :

- ✓ La structure financière;
- ✓ La gestion;
- ✓ La rentabilité.

### 3.2.2.1. La Structure Financière

La structure financière peut être analysée sous trois volets :

- ✓ Le financement;
- ✓ La liquidité;
- ✓ La solvabilité.

#### ➤ Le financement

$$\text{Ratio de financement des immobilisations} = \frac{\text{Capitaux permanents}}{\text{Immobilisations nettes}}$$

Afin de vérifier l'équilibre financier, ce ratio doit être supérieur à 1, car un ratio inférieur à 1 correspond à un financement d'une partie des immobilisations par des ressources à court terme.

$$\text{Ratio d'autonomie financière} = \frac{\text{DLMT}}{\text{Capitaux propre}}$$

Ce ratio permet de mesurer les capacités de l'entreprise à s'endetter à terme. D'après les normes, les fonds propres doivent être supérieurs aux DLMT, c'est-à-dire que ce ratio doit être inférieur à 1.

$$\text{Ratio de financement externe} = \frac{\text{DLMT}}{\text{Total actif}}$$

Ce ratio nous renseigne sur la proportion de l'actif financé par des capitaux externes.

➤ **La liquidité**

$$\text{Liquidité général} = \text{Actif circulant (courant)} / \text{DCT}$$

Ce ratio permet d'apprécier les capacités de l'entreprise à transformer en liquide tout son actif circulant pour couvrir ses dettes exigibles à court terme.

$$\text{Liquidité réduite} = \text{Actif circulant (hors stocks)} / \text{DCT}$$

Ce rapport indique la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements sans faire appel à la vente de ses stocks. Toute augmentation de ce ratio dans le temps laisse présager une amélioration de la situation.

➤ **La solvabilité**

$$\text{Ratio de capacité de remboursement} = \text{DLMT} / \text{CAF}$$

Ce ratio mesure la capacité des ressources financières, dégagées par l'entreprise, à faire face à ses engagements à long et moyen terme. Il doit être proche de 3 années.

$$\text{Ratio du risque liquidatif} = \text{Capitaux propres} / \text{Total bilan}$$

Ce ratio mesure l'importance des fonds propres par rapport au total des capitaux engagés dans l'entreprise par l'ensemble des partenaires économiques. Ce ratio est considéré comme satisfaisant autour de 25%. Toutefois, son augmentation correspond à une amélioration de la solvabilité de l'entreprise.

### 3.2.2.2. La Gestion

➤ **les délais moyens**

$$\text{Durée d'écoulement des stocks} = \text{stock moyen} * 360 / \text{cout d'achat HT}$$

Ce rapport donne la durée moyenne pendant laquelle les matières premières (ou marchandises) restent stockées avant d'être transformées (ou vendues).

$$\text{Durée des crédits clients} = (\text{clients} + \text{EAR} + \text{EENE}) * 360 / \text{Chiffre d'affaire TTC}$$

Ce rapport mesure le délai moyen de règlement consenti à la clientèle.

Il reflète le pouvoir de négociation de l'entreprise avec ses clients.

$$\text{Durée des crédits fournisseurs} = (\text{Fournisseurs} + \text{EAP}) * 360 / \text{Achat TTC}$$

Ce rapport détermine le délai moyen de règlement obtenu des fournisseurs. Il permet d'apprécier la politique de l'entreprise en matière de crédits fournisseurs.

$$\text{BFR en jours du chiffre d'affaire} = \text{BFR} * 360 / \text{Chiffre d'affaire HT}$$

Ce rapport détermine le temps en jours qu'il faut pour rendre le BFR liquide. Il est applicable même au FR.

### 3.2.2.3. La Rentabilité

$$\text{la rentabilité économique} = \text{excédent brut d'exploitation} / \text{immobilisations brute} + \text{BFRE}$$

Cet indicateur mesure la rentabilité de l'actif économique (immobilisations + BFRE) utilisé par l'entreprise pour produire. Ce ratio est un indicateur plus pertinent de la rentabilité mesurée en terme d'efficacité du processus productif.

La Rentabilité économique (**R.é**) peut s'expliquer par la combinaison d'une marge et d'un taux de rotation. En effet :

La rentabilité économique =  $[\text{EBE}/\text{Chiffre d'Affaires HT}] \times [\text{CA HT}/\text{Actif économique}]$ .

$$\text{La rentabilité financière} = \text{résultats net comptable} / \text{fond propres}$$

Le premier ratio, **EBE/Chiffre d'Affaires HT**, est la marge d'exploitation que l'entreprise dégage alors que le second, **CA HT/Actif économique**, est un ratio de rotation de l'actif économique qui indique le volume du chiffre d'affaires généré par le capital économique

Le ratio de rentabilité financière (des capitaux propres) permet de savoir si les actionnaires ou associés ont fait un bon choix en plaçant leur argent dans l'entreprise.

Si la rentabilité financière est supérieure à la rentabilité économique, alors on dit que l'entreprise bénéficie d'un effet de levier.

$$\text{Effet de levier} = \text{La rentabilité financière} - \text{La rentabilité économique}$$

L'effet de levier mesure l'incidence (positive ou négative) de l'endettement financier sur la rentabilité financière de l'entreprise, c'est-à-dire sur le rendement de ses capitaux propres.

Le principe de l'effet de levier est le suivant : lorsqu'une entreprise s'endette et investit les fonds empruntés, elle doit « normalement » dégager un résultat supérieur aux frais financiers de l'endettement. Sinon, ce n'est pas la peine d'investir. L'entreprise réalise donc un surplus (qui est la différence entre le résultat dégagé (R.é) et le coût de l'endettement).

Ce surplus revient aux propriétaires de l'entreprise et majore la rentabilité des Capitaux Propres (RCP). L'effet de levier de l'endettement augmente donc la rentabilité des capitaux propres. D'où son nom.

Autre formule de calcul de l'effet de levier :

Endettement net / capitaux propres  $\times$  [rentabilité économique – coût net de l'endettement]

**La rentabilité commerciale = résultats net / CA (HT)**

Ce ratio mesure le bénéfice net dégagé par l'entreprise pour chaque dinar de vente. Autrement dit, il mesure la part des ventes dans le bénéfice réalisé par l'entreprise.

Comme on le voit, la notion même de rentabilité est une notion qui varie selon l'approche que l'on retient.

A mise en place d'un crédit bancaire quelque soit sa nature, nécessite la constitution d'un dossier de crédit, qui servira de support de base pour l'étude de la demande.

Ce dossier permettra au banquier d'apprécier les compétences et les capacités financières de l'entreprise à faire face à ces engagements. Toutefois, le banquier ne doit pas perdre de vue l'appréciation des relations de l'entreprise avec son environnement et la moralité de ses dirigeants. Comme le souligne cette citation : « Deux choses sont absentes du bilan de l'entreprise : sa réputation et ses hommes »<sup>18</sup>.

---

<sup>18</sup> Pierre VERNIMMEN, « FINANCE d'entreprise », 5e édition, édition DALLOZ, Paris, 2002.

### Conclusion du chapitre

L'octroi du crédit est un pilier très important dans la croissance et développement de l'économie d'un pays, mais il présente pour le banquier une source de risque telle que le risque de non remboursement, le risque d'immobilisation et le risque de taux et celui de change.

Pour se prémunir contre ces risques, le banquier fait appel aux garanties, personnelles et/ou réelles, qui sont considérées comme des issues de secours qu'il s'aménage en cas de coup dur, tout en espérant n'avoir jamais à les utiliser.

Le diagnostic économique et financier de l'entreprise occupe une place prépondérante dans l'étude du dossier de crédit. Il constitue l'étape du parachèvement de l'étude d'un dossier de crédit d'exploitation.

A la lumière des résultats obtenus et des constats réalisés lors de ce diagnostic, le banquier sera en mesure de déterminer les besoins de l'entreprise et le mode de financement adéquat. Il saura, en outre, mesurer la capacité du postulant à faire face à ses engagements et le niveau du risque qu'il (le banquier) va courir s'il répond favorablement à la demande de sa relation. Il s'agit là d'une étape décisive quant à l'octroi ou non du crédit sollicité.

**Introduction**

Pour mettre en valeur les éléments développés dans les deux premiers chapitres précédents, une illustration par un cas pratique traité, fondé sur une étude empirique au niveau de l'agence s'avère plus que nécessaire. Pour cela, nous avons choisi un dossier de crédit déjà traité au niveau de l'agence, concernant un crédit d'exploitation, sur lesquels nous avons tenté de mener notre propre étude appliquant les techniques d'analyse financière. Pour aboutir enfin à une simulation relative à l'application de l'effet de levier en fonction de la dette et les capitaux propres de l'entreprise.

Le présent chapitre sera organisé en deux sections :

- La première section est consacrée à une présentation de l'établissement d'accueil CPA, Groupe d'Exploitation Alger-ouest ;
- La seconde section traitera un cas concret d'octroi d'un crédit d'exploitation dont la demande a été présentée par EURL PHARMABIO.



## SECTION 1 : Présentation du crédit populaire d'Algérie (CPA)

## 1. Historique du CPA

Le CPA est créé en 1966 par l'ordonnance n°66/366 du 29 décembre avec un capital initial de 15 millions de dinars.

Le CPA est conçu comme banque générale et universelle, réputé commerçant dans ses relations avec les tiers, le CPA a hérité des activités gérées auparavant par les banques populaires (banque populaire commerciale et industrielle à Alger, Oran, Annaba et Constantine) ainsi que d'autres banques étrangères : banque Alger Misr, société Marseillaise du crédit et compagnie Française de crédit et de banque (CFCB).

En 1985, le CPA donne naissance à la banque de développement local par cession de 40 agences, le transfert de 550 employés et cadres et 89000 comptes clientèles défini par ses statuts comme banque universelle, le CPA a pour missions de promouvoir le développement du BTPH, les secteurs de la santé et du médicament, le commerce et la distribution, l'hôtellerie et le tourisme, les médias, la PME/PMI et l'artisanat. Suite à la promulgation de la loi sur l'autonomie des entreprises en 1988, le CPA est devenu une entreprise publique économique par actions dont le capital est propriété exclusive de l'Etat.

Depuis 1996, en vertu de l'ordonnance relative à la gestion des capitaux marchands de l'Etat, les banques publiques sont placées sous tutelle du ministère des finances.

Le capital social de la banque est évalué comme suit :

**Tableau N° 6 :** Evolution du capital social de la CPA-Banque

Année	Capital
1966	15 millions DA
1983	800 millions DA
1992	5,6 milliards DA
1994	9,31 milliards DA
1996	13,6 milliards DA
2000	21,6 milliards DA
2004	25,3 milliards DA
2006	29,3 milliards DA
2007	29,3 milliards DA

**Source :** CPA, Groupe d'exploitation Alger-ouest

Les réseaux d'exploitation sont constitués de 221 agences encadrées par 15 groupes d'exploitations.

L'effectif de la banque est de 4515 agents dont 1259 diplômés de l'enseignement supérieur, répartis comme suit :

Cadres supérieurs	:	390 Agents
Cadres moyens	:	941 Agents
Agents Maitrise	:	2288 Agents
Agents Exécution	:	986 Agents

Le réseau d'exploitation emploie 74% des effectifs de la banque.

## **2. Les missions du CPA :**

Les missions du CPA se situent en trois étapes : à sa création, à la restructuration du secteur bancaire et aux termes de la loi N° 90-10 du 10 avril 1990.

### **2.1. La création du CPA :**

La CPA est une banque commerciale publique. Aux termes de ses statuts originaux, cette banque commerciale a la qualité de « banque de dépôt ». Elle a été créée au départ, sur la base de spécialisation de ses activités. Elle a pour mission de promouvoir l'activité et le développement de l'artisanat, de l'hôtellerie, du tourisme, de la pêche et activités annexes, des coopératives non agricoles de production, de distribution, de commercialisation et de service des PME de toute nature y compris celles qui font partie du secteur autogéré. En outre, elle est habilitée à apporter son concours financier aux professions libérales (médecin, chirurgien-dentiste, avocat, expert-comptable, consultant,...etc.)

### **2.2. La restructuration du secteur bancaire :**

A la restructuration du secteur bancaire, le CPA a été déchargé du financement des unités économiques locales, par la création de la banque du développement local (BDL) le 15 Mai 1985 c'est-à-dire que le CPA a donné naissance à la BDL à la date citée ci-dessus par session de 40 agences bancaires, le transfert de 550 employés et cadres et 89000 comptes clientèles. Aux termes de la loi bancaire N° 86-12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et du crédit, l'activité principale du CPA consiste « à recevoir du public des dépôts de toute forme et toute durée et à consentir toutes opérations, de crédit sans limitation de durée et de forme » (article 17, alinéa 1 et 2). Les réformes économiques ont été engagées dès 1988 <sup>1</sup>

Le CPA a été soumis au principe de l'autonomie de gestion, en vertu de la loi N° 88-06 du 12 janvier 1988 modifiant et complétant la loi N° 86-12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et du crédit.

---

<sup>1</sup>

- Article 17, alinéas 1 et 2 de la loi bancaire n° 86-12.

Selon la loi N° 88-01 du 12 janvier 1988 portant loi d'orientation sur les entreprises publiques économiques, le CPA est une personne morale commerciale dotée d'un capital, soumis à ce titre, au principe de l'autonomie financière et de l'équilibre comptable.

C'est aux termes de la loi N° 88-04 du 12 janvier 1988 modifiant et complétant l'ordonnance N° 75-59 du 26 septembre 1975 portant code de commerce et fixant les règles particulières aux entreprises publiques économiques, que le CPA avait modifié ses statuts, il est devenu EPE société par actions, ses derniers statuts ont été établis le 22 février 1989 par acte notarié, avec un capital social de 800 millions de dinars.

### **2.3. Au terme de la loi N° 90-10 relative à la monnaie et du crédit :**

La gamme de produits et services bancaires offerts par le CPA a connu un développement ces dernières années à travers le renforcement de l'activité monétaire, depuis 1990, et le lancement de nouveaux produits tels que le financement des PME/PMI et les micro-entreprises, les crédits immobiliers et les crédits destinés à la clientèle des particuliers.

### **3. L'organisation générale du CPA :**

Le CPA est administré par un conseil d'administration composé de 10 membres, le président du conseil d'administration désigné par ses pairs est également président directeur général de la banque :

- La direction générale de la banque est structurée autour de la :
- Direction générale adjointe chargée de l'exploitation.
- Direction générale adjointe chargée des engagements et des affaires juridiques.
- Direction générale adjointe chargée de l'administration et du développement.
- Division des affaires internationales.
- Inspection générale.

Cette organisation comprend également :

- Le cabinet du président directeur général.
- La direction de l'audit.
- La cellule organisation et réglementation

### **3.1 L'organisation et mission du groupe d'exploitation d'Alger-ouest:**

#### **3.1.1. L'organisation du G.E.A.O :**

Le groupe d'exploitation est une structure régionale de management, de développement, d'animation et de contrôle des agences qui lui sont attachées : ces dernières sont implantées dans la région ouest d'Alger avec un nombre de 12 agences.

Son organisation est subdivisée en sous direction regroupement des activités homogènes répondant aux missions et attributions assignées.

**3.1.2. Mission du groupe d'exploitation :**

Le groupe d'exploitation représente la direction générale de la banque au plan régional dans les limites des pouvoirs qui lui sont conférés, sa principale mission consiste à exécuter la politique générale de la banque et de conduire le développement de son activité, dans ce cadre, il est chargé de :

**a. En matière de politique de la banque :**

- Exploitation des rapports d'activités des agences et établir le rapport de synthèse périodique offert.
- Mettre en œuvre les actions nécessaires pour l'amélioration du fonctionnement des structures rattachées.
- Assurer la diffusion auprès des agences rattachées, des orientations et des objectifs définis par la direction générale de la banque et veiller à leur application.

**b. En matière d'action commerciale :**

- Mettre en œuvre le plan d'action commerciale du groupe d'exploitation.
- Veiller à l'amélioration de l'accueil et du service à la clientèle.
- Réaliser les études de marché au plan régional.

**c. En matière de crédit :**

- Proposer les membres de comité de crédit du groupe d'exploitation et des agences rattachées et procéder à leur installation après décision de la direction générale.
- Traiter le dossier de crédit présenté par les agences.
- Décider des crédits octroyés dans la limite des délégations de pouvoirs conférés en conformité avec les règles et les procédures en vigueur.

**d. En matière d'administration et de moyens :**

- Le budget du groupe d'exploitation et consolider celui des agences assurant la réalisation et le suivi.
- Assurer la gestion des ressources humaines (gestion administrative des dossiers, déroulement de carrière discipline).
- Assurer les agences en matière informatique.

**e. En matière de contrôle :**

- Contrôler les journaux comptables des agences en élaborant les rapports de synthèse.
- Assurer le contrôle de conformité de vraisemblance des opérations traitées par les agences.

**3.1.3. Rôle de différentes cellules du groupe d'exploitation du CPA :**

D'après le schéma d'organisation présenté précédemment, le groupe d'exploitation du CPA est composé de cinq (05) principales cellules à savoir la direction générale, cellule contrôle général, secrétariat et bureau d'ordre ainsi que la sous direction d'exploitation et la sous direction administration et de ressources humaines.

Cependant, ces dernières cellules sont à leur tour subdivisées en plusieurs services de la sous direction d'exploitation qui se subdivise en quatre (04) services, idem pour la sous direction administration et ressources humaines qui se subdivise en trois (03) services.

Toutes ces cellules, quelque soit leurs nature et leur formes, contribuent de façon directe ou indirect au bon fonctionnement et à l'efficacité des activités du groupe d'exploitation.

#### **a. La sous direction engagement**

##### **a.1. Rôle du secteur animation commerciale :**

Parmi ses fonctions on peut citer :

- Assurer la diffusion aux agences rattachées et des orientations commerciales de la banque.
- Assister les agences dans le conseil à la clientèle ainsi que dans la démarche commerciale et à la promotion des produits de la banque.

##### **a.2. Rôle du secteur engagement :**

Ce secteur est subdivisé en deux (02) cellules et chaque cellule à son rôle principal à savoir : étude et analyse, suivi des engagements.

###### **a.2.1. Etude et analyse :**

Son rôle est de :

- Etudier dans les délais les démarches de crédit présenté par les agences en vue de leur présentation pour la décision du comité du crédit du groupe d'exploitation.
- S'assurer des résultats des consultations auprès des différentes centrales des risques (SCAR, centrales des impayés, centre des particuliers).
- Etablir les autorisations du crédit dans les limites des pouvoirs conférés.
- Transmettre après avis du comité du crédit du groupe d'exploitation les démarches de crédits relevant du pouvoir de la direction générale
- Assurer la tenue et la mise à jour des dossiers de crédit.

###### **a.2.2. Cellule de suivi des engagements :**

- Suivre et surveiller l'utilisation des crédits mis en place conformément aux règles et procédures en vigueur.
- Assurer périodiquement les états relatifs à l'utilisation des crédits et signaler les événements majeurs.
- Suivre le renouvellement et la mise à jour des (engagements) garanties exigées.
- S'assurer des remboursements de crédit à l'échéance.

**a.3. Cellule juridique contentieuse :**

Sa fonction est de :

- Contrôler la régularité des documents constitutifs des dossiers d'ouverture de compte (dossier caisse) transmis par les agences et notifier à ces derniers les services éventuels.
- Gérer les comptes sans mouvements conformément aux dispositions réglementaires.
- Vérifier la régularité des actes des garanties recueillis par des agences rattachées en s'assurant de leur conservation et actualisation.

**a.4. Cellule de commerce extérieur :**

Son rôle est de :

- Diffuser aux agences rattachées les instructions et procédures régissant les opérations de commerce extérieur.
- Informer les agences sur les lignes des crédits extérieurs communiquées par les structures compétentes.
- Assister les agences en matière de traitement des opérations du commerce extérieur.
- Diffuser et suivre les oppositions et les interdictions sur les opérations du commerce extérieur.

**b. Sous direction administration :****b.1. Service des ressources humaines et la gestion du budget :**

Ce service est subdivisé en deux (02) types de tâches relatives à savoir :

**b.1.1. Tâches relatives à la gestion des ressources humaines :**

- Veiller à l'application de l'organigramme du groupe d'exploitation et des agences rattachées ainsi qu'à la prise en charge des besoins en personnel.
- Elaborer les plans de recrutement annuel et assurer leur mise en œuvre conformément aux procédures en vigueur.
- Veiller à la préservation du client au sein du collectif.

**b.1.2. Tâches relatives à la gestion du budget :**

- Elaborer le budget du groupe d'exploitation et consolider ceux des agences rattachées.
- Exécution du budget, assurer le contrôle des réalisations et analyser les écarts.
- Vérifier et procéder au développement des comptes du groupe.

**b.2. Service logistique et moyens généraux :**

A pour fonction :

- Veiller en permanence à l'assainissement juridique et administratif du patrimoine immobilier du groupe d'exploitation et des agences rattachées en collaboration avec les structures centrales concernées.
- La gestion des bails et le suivi des règlements des loyers.
- Veiller à l'application des règles et procédures de sécurité des personnes et des besoins au niveau d'exploitation et des agences rattachées.
- Tenir les inventaires selon les procédures en vigueur.

**b.3. Cellule informatique :**

Sa forme consiste à:

- Installer et mettre en œuvre avec l'assistance des structures centrales concernées, les applications informatiques et assurer la formation et assistance du personnel exploitant.
- Veiller à la bonne marche et à l'entretien des installations informatiques et intervenir en cas de panne en informant le service informatique.
- Veiller au respect de la procédure de gestion du groupe.''

**SECTION 2 : ETUDE DE CAS D'UN DOSSIER DE CRÉDIT D'EXPLOITATION (EURL PHARMABIO)****Présentation succincte de l'affaire :**

La présente étude de cas porte sur le renouvellement sans modification des crédits d'exploitation précédemment obtenus par l'**EURL PHARMABIO**. Les montants sont comme suit :

- Credoc / rem doc MP (à vue / à terme 59 jrs) : 1 700 000 MDA margé à 5% à l'ouverture et 95% à relayer par un découvert mobilisable sur 03 mois ou 6 mois.
- Découvert mobilisable : 1 615 000 MDA relais des 95% du Credoc / rem doc MP sur 03 mois ou 06 mois.
- Escompte sur traite : 500 000 MDA
- Découvert : 150 000 MDA
- Caution d'entrepôt sous- douanes à hauteur de 10 000 MDA margé à 25% à la délivrance.
- Caution d'enlèvement 5 000 MDA
- Avance sur facture à hauteur de 100 000 MDA (80%)

**CONSTITUTION DU DOSSIER**

Afin de faire face aux besoins de son exploitation, l'**EURL PHARMABIO** a soumis pour étude, en avril 2015, les documents suivants :

- Une demande de crédit ;
- Bilan et C.R fiscaux de l'exercice 2012, 2013, 2014 ;
- Un extrait de rôle apuré ;
- Situation fiscale et parafiscale récente (moins d'un an).
- Attestations de mise à jour des cotisations CNAS.
- Plan d'importation.

**PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'AFFAIRE****1. Présentation de l'entreprise**

**EURL PHARMABIO** est une société unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL). C'est une PME spécialisée dans la production, le conditionnement et la commercialisation des produits pharmaceutiques. Elle a été créée en 1997 avec un capital social de 230 000 MDA.

**2. Historique de la relation**

L'**EURL PHARMABIO** est cliente de l'agence Val d'Hydra "174" du groupe d'exploitation Alger-ouest depuis sa création en 1997, elle fait transiter par leurs guichets l'intégralité de leurs chiffre d'affaires, alors CPA est l'unique partenaire financier de l'EURL.



**2.1. Le mouvement d'affaires confié**

Les mouvements confiés par la relation sont présentés dans le tableau ci- dessous. Ils démontrent la centralisation de son chiffre d'affaires aux guichets de l'agence.

**Tableau 7 : tableau récapitulatif du mouvement d'affaires confié**

Unité : MDA

Années	2012	2013	2014	05/05/2015
<b>Mouvements confiés</b>	3. 572. 149 ,00	3.858.969,00	4.017 .819, 00	1.385.192,00
<b>Chiffre d'Affaires</b>	3.835.586,00	4.185.112,00	4.610.983,00	-
<b>Mouvements confiés / CA</b>	93,13 %	92,20%	87,13%	-

**Source :** élaboré par l'étudiant sur la base des données de la Banque (CPA)

On remarque que les mouvements confiés entre 2012 et 2014 est en augmentation permanente et le chiffre d'affaires est aussi en augmentation. Cette dernière est relativement faible par rapport l'augmentation des mouvements confiés, ce qui explique la dégradation du mouvement d'affaires confiés, qui était 93,13% en 2012 et 87,13%.

**2.2. Niveau d'utilisation des crédits accordés**

Un aperçu des anciens dossiers de crédit, nous a permis de constater que la relation a bénéficié à maintes reprises des concours bancaires de notre établissement pour financer essentiellement les besoins d'approvisionnement et les projets d'extension dont l'entreprise a fait l'objet. L'utilisation et le remboursement de ces crédits se sont fait sans aucun incident.

La relation a bénéficié des crédits d'exploitation suivants :

**Tableau 8 – facilité accordé auprès de la banque-**

Formes de crédits	Autorisés	Echéance
Credoc / rem doc MP	1.300 .000	26/05/2015
Découvert mobilisé	1.235.000	26/05/2015
Escompte traites	500.000	26/05/2015
Découvert simple	150.000	26/05/2015
Caution d'enlèvement	5.000	26/05/2015
Caution d'entrepôt	5.000	26/05/2015
Avance sur facture	100.000	26/05/2015
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3.295.000</b>	

**Source :** élaboré par l'étudiant sur la base des données de l'autorisation de crédit.

On observe que l'entreprise a bénéficié de plusieurs types de crédits d'exploitation

On constate que le découvert mobilisé et les crédits du commerce extérieur représentent la grande part de la totalité des crédits d'exploitation accordés par la banque, et que tous ont le même échéancier.

**3. Analyse financière de l'entreprise**

**3.1. Analyse rétrospective**

**3.1.1. Les Bilans Financiers**

Les bilans financiers condensés ont été obtenus à partir des bilans comptables 2012 et 2013 et de la situation comptable arrêtée au 31/12/2014 (voir annexes 3, 4 et 5).

**Tableau 9 – bilans financiers de l'EURL (2012-2013-2014)- en MDA**

<b>Rubriques</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
<b>Actif Immobilisé</b>	<b>734.089,53</b>	<b>1.125.346,5</b>	<b>1.216.330,6</b>	<b>-35%</b>	<b>-7%</b>
Immobilisations incorporelles	3.720,52	5.183,41	147,546	-28%	+3413%
Immobilisations corporelles	731.776,5	967.610,51	1.036.989,53	-24%	-7%
Immobilisations financières	- 1.407,5	- 2.898,82	10.308,52	-51%	-128%
<b>Actif circulant</b>	<b>3.154.616,7</b>	<b>3.063.372,6</b>	<b>3.422.507</b>	<b>+3%</b>	<b>-10%</b>
Valeurs d'exploitation	382.364,99	715.410,34	1.151.376,92	-47%	-38%
Valeurs réalisables	2.508.164,85	2.333.194,4	2.019.652,9	+7%	+16%
Valeurs disponibles	264.086,83	14.767,9	251.477,15	+1688%	-94%
<b><u>Total actif</u></b>	<b><u>3.888.706,2</u></b>	<b><u>4.188.719,1</u></b>	<b><u>4.638.837,6</u></b>	<b>-7%</b>	<b>-10%</b>
<b>Capitaux Permanents</b>	<b>1.908.431</b>	<b>1.920.569</b>	<b>2.391.356</b>	<b>- 1%</b>	<b>- 20%</b>
Fonds propres nets	589.911	478.801	398.496	23%	20%
DLMT	1.318.519	1.441.767	1.992.860	- 9%	-28%
<b>Dettes à Court Terme</b>	<b>1.980.274</b>	<b>2.268.149</b>	<b>2.247.481</b>	<b>-13%</b>	<b>1%</b>
DCT non bancaires	1.980.274	2.246.424	2.157.031	-	4,14%
DCT bancaires	0	21.724	90.449	100%	-76%
<b><u>Total passif</u></b>	<b><u>3.888.706,2</u></b>	<b><u>4.188.719,1</u></b>	<b><u>4.638.837,6</u></b>	<b>-7%</b>	<b>-10%</b>

Source : élaboré par l'étudiant sur la base des bilans financiers 2012,2013 ,2014

En analysant les bilans financiers, nous avons pu relever les remarques suivantes :

➤ **Structures de l'actif**

Le poste « **actif immobilisé** » diminue progressivement entre 2012 et 2014 (7% et 35% respectivement), l'EURL a fait une cession de ses immobilisations corporelles successivement en mettant l'accent sur le poste 'Terrains', malgré l'existence de quelques augmentations notamment les immobilisations incorporelles.

Le poste « **actif circulant** » est généralement stable, ce poste a connu une diminution entre 2012 et 2013 de 10%, cette diminution est due à une dégradation importante des valeurs disponibles, ainsi qu'à une légère augmentation de 3% entre 2013 et 2014.

Nous avons remarqué que l'actif circulant de 2012 à 2014 représente moyennement 70% de l'actif total de l'entreprise, donc on peut dire que c'est une entreprise qui a une capacité commerciale remarquable sachant qu'elle est une entreprise productive.

D'une façon générale, on conclut que l'actif global est en diminution importante entre 2012 et 2014 (10% et 7% respectivement).

➤ **Structure du passif**

Pour ce poste, on remarque que le capital social est stable entre 2012 et 2014 car l'entreprise n'a pas procédé à une augmentation du capital. Les fonds propres sont en augmentation permanente et progressive qui passe de 20% entre 2012 et 2013 à 23% de l'année 2013 à l'année 2014.

Cette augmentation des fonds propres chaque année est due à une augmentation très importante du 'résultat', 8% pour 2013 et 97% pour l'année de 2014. Et aussi l'augmentation du poste 'report à nouveau' qui ne cesse d'augmenter chaque année avec une moyenne de 50%. Cette augmentation représente un cumul des bénéfices non affectés au résultat des années antérieures.

En ce qui concerne les dettes à long terme, on remarque qu'elles sont en diminution entre 2012 et 2014 (28% et 9% respectivement), cela est dû au remboursement des emprunts et dettes financières.

Les dettes à court terme ont connu une légère augmentation entre 2012 et 2013 (1%) puis une baisse de 13% pour l'année suivante.

## 3.1.2. Les Soldes Intermédiaires de Gestion et la CAF

Tableau 10 – les SIG et la CAF de l'EURL (2012-2013-2014)-

Unité : MDA

RUBRIQUES	2014	2013	2012
Chiffre d'affaire	4.610.982,9	4.185.112,3	3.835.585,9
Variation de stock (PF)	76.887,3	- 952.092,6	- 474.762,0
<b>Production de l'exercice</b>	<b>4.687.870,2</b>	<b>3.233.019,7</b>	<b>3.360.823,8</b>
Achats consommés	- 2.100.079,1	- 1.610.315,3	-1.784.570,3
Services extérieures	- 193.454,6	- 160.081,9	-213.361,4
<b>Consommation de l'exercice</b>	<b>- 2.293.533,8</b>	<b>- 1.770.397,3</b>	<b>- 1.997.931,8</b>
<b>VALEUR AJOUTEE (1) +(2)</b>	<b>2.394.336,4</b>	<b>1.462.622,4</b>	<b>1.362.892,1</b>
Charges de personnel	- 495.528,9	- 378.488,5	- 300.789,1
Impôts, taxes et versements assimilés	- 80.759,0	- 211.584,2	- 63.545,4
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>1.818.048,5</b>	<b>872.549,8</b>	<b>998.557,6</b>
Autres produits opérationnels	32.268,2	3.171,7	10,2
Autres charges opérationnelles	- 31.189,0	- 230.457,7	- 898,5
Dotations aux amortissements et	- 818.232,5	- 170.199,7	- 251.873,8
Reprises sur pertes de valeur	34.684,3	395.251,5	0
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>1.035.579,5</b>	<b>870.315,6</b>	<b>745.795,4</b>
Produits financiers	15.122,0	10.979,5	48.927,2
Charges financières	- 836.745,6	- 733.040,7	- 271.794,1
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>- 821.623,6</b>	<b>- 722.061,2</b>	<b>- 222.866,8</b>
Produits extraordinaires	0	12.255,7	190,5
Charges extraordinaires	0	- 61.369,8	- 431.372,7
<b>RESULTAT EXTRAORDINAIRE</b>	<b>0</b>	<b>- 49.114,1</b>	<b>- 431.182,1</b>
<b>Résultat de l'exercice avant impôt</b>	<b>213.955,9</b>	<b>- 99.140,3</b>	<b>- 91.746,5</b>
Impôts exigibles sur résultats	- 55.398,8	- 18.836,7	- 17.658,5
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>158.557,1</b>	<b>80.303,7</b>	<b>74.088,1</b>
<b>CAF</b>	<b>942.105,3</b>	<b>- 144.749</b>	<b>325.961</b>

Source : élaboré par l'étudiant sur la base des CR (voir annexes 6, 7 et 8)

L'ensemble des SIG ainsi que le Chiffre d'Affaires montrent que la totalité des charges de l'entreprise sont couvertes par les produits réalisés et dégagant par conséquent un excédent qui se traduit par un résultat net positif et évolutif tout au long des années d'étude. La CAF est d'autant appréciable pour les années 2012 et 2014 qui traduit, d'une part, une augmentation des capacités de l'entreprise à faire face aux tombées d'échéances relatives aux crédits contractés, et d'autre part, une amélioration de la rentabilité de l'activité de l'entreprise.

Pour 2013 l'entreprise a enregistré une CAF négative, cela est due à l'augmentation massive du compte 'reprise sur pertes de valeurs'.

En termes de statistiques nous avons pu tirer les remarques suivantes :

- L'entreprise continue à réaliser d'intéressantes performances en matière de chiffre d'affaires (+9%) en 2013 et (+10%) en 2014 avec un CA de l'ordre de 4,6 milliards de dinars. Cela en dépit de la forte concurrence existante et de la conjoncture favorable qu'a connue la branche à partir de 2012 notamment avec l'encouragement de la production locale des produits pharmaceutiques.
- Pour augmenter les parts de marché, l'entreprise était contrainte de revoir ses marges à la baisse.
- L'EBE affiche 1, 8 milliard de dinars en 2014 (contre 0,8 milliard DA en 2013) et représente 39,42% du CA.
- Le RN enregistre une très importante amélioration de 97% entre 2013 et 2014, qui passe de 80 millions DA à 158 millions DA et entre 2012 et 2013 l'augmentation était de 8%.

**3.2. Analyse Financière**

**3.2.1. La Méthode des Grandes Masses**

▪ L'équilibre financier

Il est apprécié à travers les valeurs structurelles ci-dessous :

**Tableau 11** – variations de FR<sup>2</sup>, BFR<sup>3</sup> et la TN<sup>4</sup> (2012-2013-2014) -

Unité : Milliers de DA

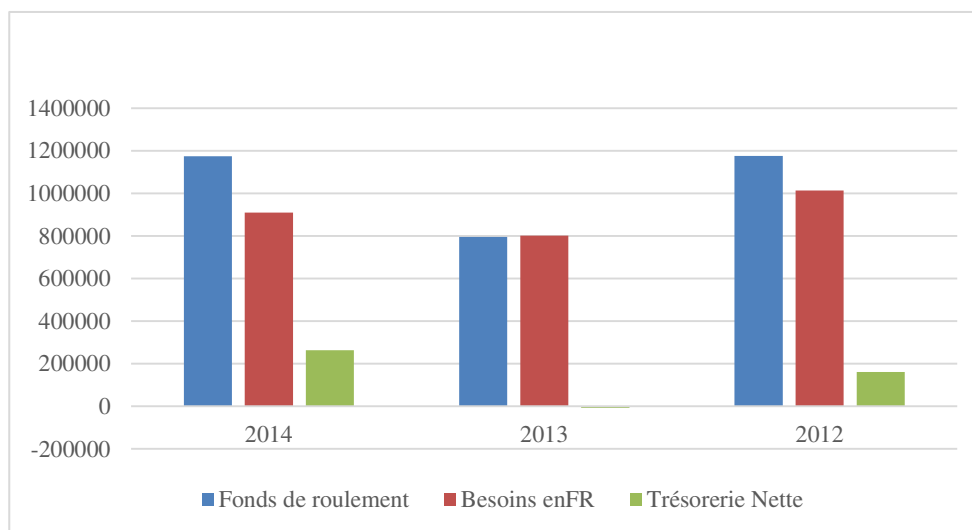
	<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
<b>Fonds de Roulement</b>	1.174.341,47	795.222,5	1.175.025,4
<b>Besoins en FR</b>	910.255,9	802.179,7	1.013.997,85
<b>Trésorerie Nette</b>	264.085,57	- 6957,2	161.027,55

**Source :** élaboré par l'étudiant sur la base des données des bilans

<sup>2</sup> FR : Fond de Roulement= Capitaux Permanents – Immobilisations nettes.

<sup>3</sup> B FR : Besoin en Fond de Roulement= Actif Circulant (hors trésorerie active) – Passif Circulant (hors Trésorerie Passive)

<sup>4</sup> T N: Trésorerie Nette= Fonds de Roulement - Besoin en Fonds de Roulement

**Figure 8** : Représentation des valeurs structurelles

**Source** : élaboré par l'étudiant sur la base des données du tableau.

Nous constatons que le FR est appréciable pour l'année 2012 et 2014 par contre en 2013 a connu une chute brutale de 32%, cela est due à la réduction des dettes à long terme de 28% malgré l'augmentation des fonds propres. Pour 2014 l'importante augmentation est due principalement à la diminution de l'actif immobilisé (35%).

Concernant le BFR, ce dernier était à l'ordre de 1 milliard de dinars en 2012, a connu une diminution de 20% cela est causé par la diminution de l'actif circulant et plus exactement le poste 'stock et encours'.

En 2014, le BFR a connu une légère augmentation de 10% , malgré la diminution importante de l'actif circulant et cela à cause de la diminution du passif circulant.

La TN a connu deux changements, le premier entre 2012 et 2013 passant de 161 millions à

(- 6) millions cela est traduit par l'augmentation des besoins en FR et la diminution du FR .Le deuxième changement était entre 2013 et 2014 ou l'entreprise dégage une trésorerie excédentaire et importante, cela est traduit par la réalisation d'un excellent résultat par rapport à l'année précédente (+ 50%)

En 2014, avec un  $FR > 0$ ,  $BFR > 0$  et  $TN > 0$ , l'entreprise commence à connaître une situation d'équilibre financier sain. Ce qui démontre les capacités d'une bonne gestion dont disposent les dirigeants de la société.

3.2.2. La Méthode des Ratios

Tableau 12 –les rations de financement, liquidité et de solvabilité

<i>La Structure Financière</i>					
Type de Ratios	le Ratio	Mode de calcul	2014	2013	2012
Le Financement	<b>Financement immobilisations</b>	<b>CP / AI</b>	<b>2,60</b>	<b>1,70</b>	<b>1,96</b>
	<b>Autonomie Financière</b>	<b>DLMT / Fonds Pro</b>	<b>224 %</b>	<b>294 %</b>	<b>493</b>
	<b>Financement externe</b>	<b>DLMT / ACTIF</b>	<b>34 %</b>	<b>34 %</b>	<b>42,4</b>
La Liquidité	<b>Liquidité générale</b>	<b>AC /DCT</b>	<b>159 %</b>	<b>135 %</b>	<b>153</b>
	<b>Liquidité réduite</b>	<b>(AC – Stocks) / DCT</b>	<b>140 %</b>	<b>104 %</b>	<b>101</b>
La solvabilité	<b>Risque liquidatif</b>	<b>Fonds Pro / ACTIF</b>	<b>15 %</b>	<b>11 %</b>	<b>9 %</b>
	<b>Capacité de remboursement</b>	<b>DLMT / CAF</b>	<b>1,67</b>	<b>1,12</b>	<b>2,52</b>

**Source:** élaboré par l'étudiant sur la base des données fournis par l'entreprise.

La structure financière de l'entreprise, comme le démontrent les ratios ci-dessus, est satisfaisante. Les actifs immobilisés, sur toute la durée de l'étude, sont largement couverts par les capitaux permanents et dégagent un FR positif et évolutif.

Quant à l'autonomie financière, l'entreprise n'est pas totalement dépendante des tiers avec un ratio de 34%.

La liquidité de l'entreprise est en général appréciables, les actifs circulants arrivent à couvrir la totalité des DCT et dégagent une marge qui atteint les **159%** en 2014. Cette marge représente un BFR que l'entreprise finance en partie par des crédits d'exploitation.

Enfin, l'entreprise n'est pas vraiment solvable car le ratio du risque liquidatif est inférieur à 25%, mais on peut noter qu'il est en augmentation permanente. Concernant le ratio " capacité de remboursement" est défavorable pour l'entreprise car la norme prévoit qu'il soit proche 3.

Tableau 13 – les délais stocks, clients et fournisseurs-

La Gestion					
Type de Ratios	le Ratio	Mode de calcul	2014	2013	2012
les délais moyens (en jours)(1)	Rotation des stocks	Stocks /Achats (HT)*360	91 jrs	63jrs	58jrs
	Les Crédits Clients	Client/CA(TTC)*3 60	190j	196j	171j
	Les Crédits Fournisseurs	Fourn/Achats (TTC)*3 60	92j	145j	148j

**Source :** élaboré par l'étudiant sur la base des données relatives à l'entreprise.

(1) ces ratios ont été calculés respectivement sur la base du chiffre d'affaires et le coût des achats des stocks taxés à 17%.

Concernant la rotation des stocks elle est de 91 jours en 2014 contre 62 jours en 2013, ce qui nous laisse supposé que ce soit une bonne rotation malgré cette légère augmentation.

La politique commerciale de l'entreprise semble lourde, car le délai accordé aux clients est nettement supérieure à celui des fournisseurs, et cela engendre une augmentation au niveau du BFR.

### 3.2.3. L'effet de levier

On appelle « effet de levier » l'incidence de l'endettement de l'entreprise sur la rentabilité de ses capitaux propres (ou rentabilité financière)<sup>5</sup>.

L'effet de levier est une mesure comptable de l'impact de l'utilisation d'apports de capitaux de la part de tiers de l'entreprise par rapport aux capitaux propres à l'entreprise. Cela permet aux actionnaires et associés de l'entreprise de mesurer à quel point ils peuvent accepter l'endettement, c'est-à-dire la dégradation du ratio de solvabilité. Si la rentabilité économique est plus faible que le taux d'actualisation attendu par les prêteurs et les associés, c'est-à-dire si le levier est trop faible, l'entreprise assiste à un effet de massue.

#### Exemple empirique :

Soit le cas de l'entreprise PHARMABIO concernant l'année 2014 qui dispose d'un actif économique de 1.908.431Milliers de DA, et soit la rentabilité économique qui est de 10%, nous allons calculer sa rentabilité financière selon la manière dont elle finance cet actif économique (cout de la dette  $i=7,75\%$ )<sup>6</sup>, IBS=23%.

<sup>5</sup> Jean BARREAU, Jacqueline DELAHAYE, Gestion financière Manuel & applications, Dunod,10 ème édition, 2013 ,p57

<sup>6</sup> Taux appliqué par la banque CPA



Tableau 14 – l'effet de levier-

Libellé	Financement par capitaux propres seulement	Financement par capitaux propres et endettement
Capitaux propres	<b>1.908.431</b>	<b>589.312</b>
Dettes	<b>0</b>	<b>1.319.119</b>
Actif économique	<b>1.908.431</b>	<b>1.908.431</b>
Résultat économique	<b>1.908.431*10%= 190.843</b>	<b>1.908.431*10%= 190.843</b>
Charges d'intérêts	<b>0</b>	<b>1.319.119*7,75%= 102.231</b>
Résultat imposable	<b>190.843</b>	<b>88.612</b>
Résultat net	<b>190.843*0,77=146949</b>	<b>88.612*0,77=68.231</b>
Rentabilité financière	<b>7,7 %</b>	<b>11 %</b>

**Source :** élaboré par l'étudiant sur la base des données de l'exemple empirique.

Il apparaît que le recours à l'endettement accroît la rentabilité financière. En l'occurrence on dira que l'effet de levier est de  $11\% - 7,7\% = 3,3\%$ .

De cet exemple empirique, nous avons remarqué que dans la première situation où l'entreprise est totalement financée par ces fonds propres, le résultat net est supérieur à celui de la deuxième situation où elle fait recours à l'emprunt bancaire mais la rentabilité financière de cette dernière est plus avantageuse

### Formulation et généralisation<sup>7</sup>

Pour obtenir la formule de calcul de la rentabilité financière (tf) en fonction de la rentabilité économique (te), des capitaux propres (k), du taux de l'IS (IBS), de la dette (D), et son coût (i), il suffit de reprendre la situation 2 de l'exemple et de remplacer les valeurs par les lettres correspondantes :

- Capitaux propres            K
- Dettes                        D
- Actif économique        K+D
- Rentabilité économique    **te**
- Résultat économique      (K+D) te
- Charges d'intérêts        D \* i
- Taux de l'IBS                IBS
- Résultat imposable        (K+D)\*te – D\*i = K te + D (te-i)
- Résultat net                (1-IBS)[ K te + D(te-i)]
- Rentabilité financière = Résultat net/K = **tf** = (1-IBS) [te + D/K(te-i)] Cette formule peut s'écrire : **tf = (1-IBS) te + (1-IBS)D/K(te-i)** (1)

<sup>7</sup>K.Redda, mémoire de master " la contribution des crédits d'exploitations dans le développement numéraire des PME en Algérie ", ESC Alger, 2015

- Le rapport D/K est appelé « levier financier »
  
- La relation (1) ci-dessus montre que :
  - Si l'entreprise n'est pas endettée  $D=0$  :  $tf=(1-IBS)te$
  - Si l'entreprise est endettée, l'expression  $(1-IBS) D/K (te-i)$  mesure l'effet de levier, c'est-à-dire la contribution positive ou négative, de l'endettement à la rentabilité financière
  - Si  $Te > i$ , l'effet de levier est positif;  $tf$  est d'autant plus élevée que  $D/K$  est grand.
  - Si  $Te < i$ , l'effet de levier est négatif;  $tf$  est d'autant plus faible que  $D/K$  est grand.

#### **4. CONCLUSION DE L'ETUDE**

Compte tenu de ce qui précède, et eu égard de l'importance de la relation qui nous confie des chiffres d'affaires assez conséquents, et vu les résultats satisfaisant de l'étude (analyse financière), nous sommes d'avis favorable pour la demande de la relation, soit le renouvellement des crédits d'exploitation à échoir le 31/05/2015 sur une période d'une année à savoir :

- Credoc / rem doc : 1 300 000 MDA margé à 5% à l'ouverture relayer par un an
- Découvert mobilisable : 1 235 000 MDA relais des 95% du Credoc / rem doc sur 03 mois.
- Escompte sur traite : 500 000 MDA
- Découvert simple : 150 000 MDA
- Caution d'entrepôt : 5 000 MDA margé à 25% à la délivrance.
- Caution d'enlèvement 5 000 MDA

#### **Les Conditions :**

- La centralisation du CA aux guichets du CPA

#### **Les garanties :**

- Hypothèque 1<sup>er</sup> rang / unité de fabrication
- Nantissement spécial matériels
- Délégation d'assurance MRP

#### **Critiques**

Nous noterons que l'étude menée par le chargé d'étude n'a pas été approfondie. Elle s'est basée sur l'établissement des bilans financiers et le calcul des fonds de roulement, besoins en fonds de roulement et trésorerie nette. Et un nombre limité de ratios.

Quant à la rentabilité, l'analyse de l'effet levier n'a pas été prise en considération, le banquier devrait conseiller le gérant de l'EURL pour utiliser le mode de financement par les fonds de la banque.

---

**Conclusion du chapitre**

Dans ce chapitre, réservé au traitement du cas pratique, nous avons tenté d'appliquer les méthodes d'analyse développées dans les précédents chapitres. L'application de ces méthodes, nous a permis de nous familiariser avec le traitement pratique de ce dossier, ainsi que de conforter notre avis quant à l'efficacité de ces techniques.

Au terme de l'étude, nous avons comparé les résultats obtenus et la démarche que nous avons empruntée avec ceux de la banque. Cette comparaison nous laisse conclure que la différence entre les méthodes n'implique pas forcément des différences entre les conclusions.

Toutefois, une étude succincte et non approfondie conduit inévitablement à l'omission de certains éléments plus ou moins importants selon le cas, ces omissions pourraient conduire à des conclusions erronées et par conséquent à des décisions inadéquates.

L'indispensable demeure donc, au recours à des techniques d'analyse, des techniques quantitatives et d'évaluation assez exhaustives et assez approfondies et dont l'efficacité est avérée.

## CONCLUSION GENERALE

En Algérie, le système bancaire a connu des réformes ayant pour objectif l'instauration d'un environnement adéquat aux banques pour qu'elles puissent exercer leur métier sous les critères de commercialité (rentabilité et sécurité).

La banque est le propulseur du développement et le reflet de l'état économique ; son rôle est d'assurer l'intermédiation financière entre les détenteurs de capitaux et ceux qui subissent un besoin de financement par la collecte et la distribution des ressources (les crédits).

L'étude menée au sein du CREDIT POPULAIRE d'ALGERIE, dans le cadre de notre mémoire de fin d'études, nous a permis de faire la liaison entre les connaissances acquises durant notre parcours académique et la réalité du fonctionnement de cette institution.

Le CREDIT POPULAIRE d'ALGERIE a dû changer sa vision des choses, en apportant des modifications, en se fixant des objectifs à atteindre et d'adapter une stratégie conforme à celle du pays. Surtout en ce qui concerne le financement de l'exploitation : c'est une phase primordiale dans l'activité de l'entreprise, qui suit l'investissement dans l'optique de stimuler la relance économique.

Pour cela, nous avons opté pour un travail de recherche dont le thème s'intitule :

**« Comment la banque participe-t-elle aux financements des PME par les crédits d'exploitation ? »**

### **Les résultats de l'étude :**

Une fois le travail est achevé, nous sommes parvenus aux conclusions suivantes :

Les banques, et à travers les crédits d'exploitation, participent d'une façon pertinente dans le développement de l'activité des PME en Algérie, et ceci par le financement du déficit de la trésorerie qui a un effet négatif sur le cycle d'exploitation.

Dans l'opération d'octroi du crédit, la notion du risque du crédit est indissociable, et pour en faire face les banques exigent des garanties qui sont en général sous forme d'hypothèques.

Dans le but de minimiser le risque de non remboursement, les banques font recours à l'étude financière pour l'entreprise qui demande un crédit et exigent des garanties. Malgré ces précautions, les banques ne négligent pas le facteur de la confiance.

Vu les montants accordés au PME et ses résultats financiers, on peut conclure que les PME représentent un levier économique très important notamment avec la participation au PIB national, ceci vérifie la première hypothèse.

Il existe plusieurs types de crédits que la banque met à la disposition du client et elle lui accorde le type de financement le plus approprié selon le besoin de ce dernier et ceci affirme la deuxième hypothèse.

Lors de l'étude d'un dossier de crédit d'exploitation, Le CREDIT POPULAIRE d'ALGERIE s'appuie sur l'étude de la fiabilité, la solvabilité et de la rentabilité de l'entreprise, afin d'aboutir à une décision d'octroi de crédit ce qui vérifie la dernière hypothèse.

Cependant la décision de financement d'un crédit d'exploitation dépend de plusieurs critères, à savoir :

- Une bonne connaissance des clients ;
- Une documentation complète concernant l'objet du crédit ;
- Une analyse et une étude approfondie et détaillée de la situation financières des demandeurs de crédits.

### **Suggestions et recommandations**

À travers notre travail de recherche et les constats que nous avons faits, nous pouvons formuler les suggestions suivantes :

- Les banques en Algérie doivent impérativement s'insérer dans le processus économique et devenir des agents influents pour booster l'économie Algérienne, et suivre la stratégie économique du pays tel que le soutien des jeunes qui n'est fait que par les banques publiques ;
- Abandonner la gestion administrative des crédits au profit d'une gestion économique ;
- Moderniser le service " Engagement" en introduisant les nouvelles techniques de l'information et de la communication ;
- Développer les moyens de paiements électroniques ;
- Adopter les nouvelles techniques managériales et de marketing ;
- Investir dans la matière grise (formation des cadres) ;
- Libérer les entraves à travers la création d'un réseau permettant la communication et l'échange du savoir-faire entre les différentes banques ;
- Elargir la gamme de produits en s'intéressant aux différentes catégories de la société en vue de réduire le chômage, et l'amélioration du niveau de vie.

### **Les limites de la recherche**

Enfin, nous reconnaissons que cette étude est loin d'être complète, du fait de l'indisponibilité de certaines informations, cependant nous espérons que notre contribution apportera un nouvel éclairage pour la compréhension du rôle de la banque dans le financement du cycle d'exploitation et nous souhaitons qu'elle puisse servir aux prochaines promotions .

Nous étions pris par le temps pour réaliser ce travail très limité et n'avons pu aborder d'autres axes liés à ce thème tels que ceux exposés ci- dessous ;

Nous proposons comme axes de recherche futurs :

- L'élaboration du processus de financement.
- La quantification des risques liés au financement.
- La contribution des PME dans la valeur ajoutée
- L'impact du développement du secteur bancaire sur le développement numérique des PME.

**Bibliographie****Livres:**

1. J. LACH MANN, financer l'innovation des PME, éd. economica, P 25.
2. R. HADJ-NACER, les cahiers de la réforme, Vol. N° 4, éditions ENAG, 1990, page 13.
3. Abdelkrim NAAS, le système bancaire algérien : de la décolonisation à l'économie de marché, édition INAS, 2003, page 175.
4. J- Stieglitz et Weiss, principes d'économie moderne, édition De Boeck, 2007.
5. BENKRIMI Karim ; Crédit Bancaire et Economie Financière ; EL DAR EL OTHMANIA
6. BENHALIMA A., pratique des techniques bancaires – référence à l'Algérie, *Editions Dahleb*, Alger, 1997 ;
7. Hervé HUTIN, « toute la finance d'entreprise en pratique », 2ème édition, éditions d'organisation, Paris, 2003.
8. Pierre VERNIMMEN, « FINANCE d'entreprise », 5e édition, édition DALLOZ, Paris, 2002.
9. Petit-Dutaillis, « Le risque du crédit bancaire » ED : SIREY, Paris, 1981. Page 19.
10. Garsuault et S. Priami « Les opérations bancaires à l'international » ED : Revue banque ; 2000 ; page 199.
11. A. BOUDINOT et FRABOT J.C ; Technique et pratique bancaire, 2<sup>ème</sup> édition, Editions SIREY, Nancy, 1972 ; page 29.
12. Lue RELLANDE; Principes des techniques bancaires; 20ème édition ; Edition DUNOD ; Paris 2000 ; page 223.
13. Luc BERNET-ROLLANDE ; Principes de technique bancaire ; Edition DUNOD ; Paris 2008 ; page 309
14. Jean BARREAU, Jacqueline DELAHAYE, Gestion financière Manuel & applications, Dunod, 10 ème édition, 2013, p57.

**Lois et instructions :**

1. Loi n°90-10 du 14 Avril 1990 relative à la monnaie et aux crédits, articles 110 à 112.
2. Loi N° 86-12 du 19/08/1986, modifié et complété, relative au régime des banques et du crédit.
3. Ordonnance n° 01-01 du 27 février 2001 modifiant et complétant la loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.
4. Article 17, alinéas 1 et 2 de la loi bancaire n° 86-12.

**Mémoires :**

1. A. CHELIL, mémoire « PME en Algérie : réalités et perspectives », université de Tlemcen, P10

2. S.BERKAL, mémoire magister ‘‘ les relations Banques / Entreprises Publiques, portées et limites ‘‘, université de Tizi-Ouzou, 2012

3. K.Redda, mémoire master ‘‘ la contribution des crédits d’exploitations dans le développement numéraire des PME en Algérie ‘‘, ESC Alger, 2015

**Sites Internet :**

- [http://ec.europa.eu/entreprise\\_definition/sme\\_user\\_guide\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/entreprise_definition/sme_user_guide_fr.pdf)

- [http : financesmediterranee.com/images/stories/letter/2011-05-13/andi-alger-2011-pdf](http://financesmediterranee.com/images/stories/letter/2011-05-13/andi-alger-2011-pdf).

- [www.alcodefi.org](http://www.alcodefi.org)

- [www.cnas.dz](http://www.cnas.dz)

**Revues et articles**

- BERTHIE.A, Stratégies de promotion et de financement des PME au Mali, Université Mouloud Mammeri, TiziOuzou, 2004.

- Article du Journal LIBERTE, dimanche 21 juin 2009.

- Z. Bodie et R. Merton, 2008, page 35.

- Bedué A. et Levy N., relation banque-entreprise et coût du crédit, revue d’économie financière, n°39, P179

- Nakamura J-L., la relation banque-entreprise, revue d’économie financière, 1999, n°54, p39.

- Eber N. : les relations bancaires de long terme, revue d’économie politique, n°2, 2001.

- Dubrulle C., le rôle des salariés dans la relation banque-entreprise, revue technologie et management de l’information, France 2002, p7.

- Gérard ROUYER - Alain CHOINEL, « La Banque et l’entreprise ».

- Article 17, alinéas 1 et 2 de la loi bancaire n° 86-12.

- J.BRANGER, « Traité d’économie bancaire », Presse universitaire de France, Paris, 1975.

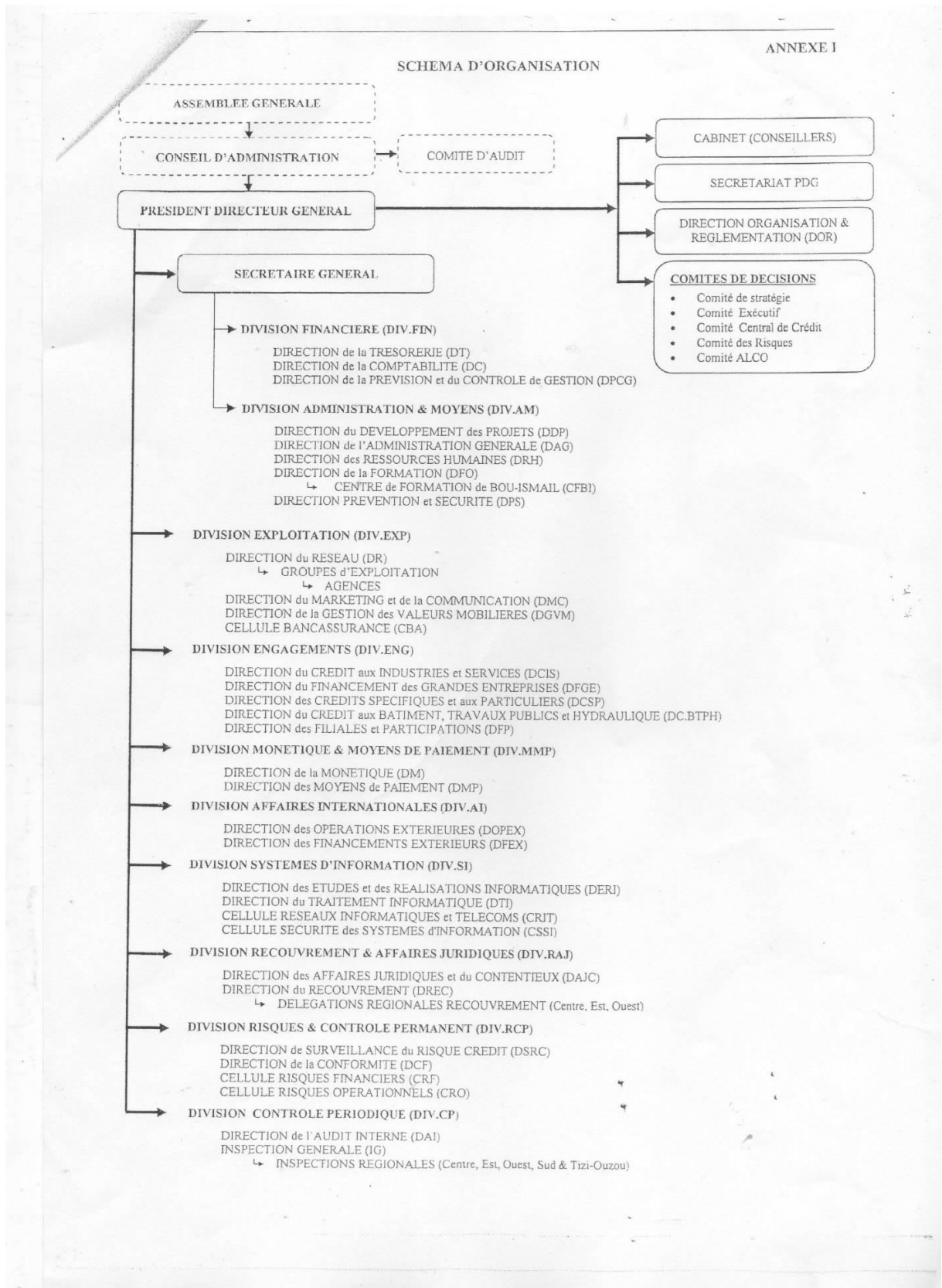
**Autres :**

- CNIS – Direction Générale des Douanes.

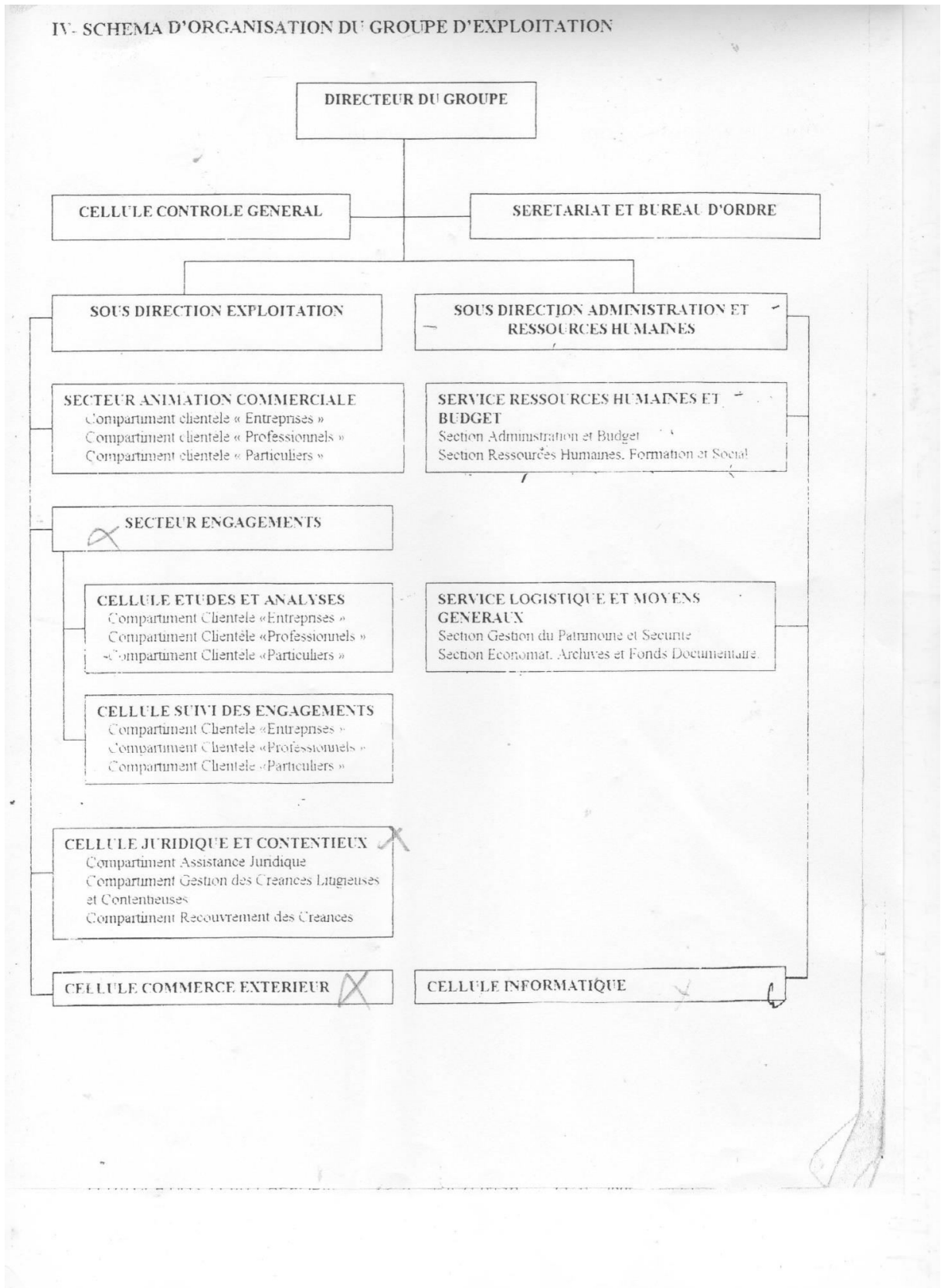
- B.I, ministère de PMEA, n°14



Annexe n° 1



Annexe n° 2





## Annexe n° 3

IMPRIME DESTINE AU CONTRIBUTUABLE

NIF 99619179000325

Designation de l'entreprise : [REDACTED]

Activité : PRODUCTION PHARMACEUTIQUE

Adresse : [REDACTED]

Exercice clos le : 31/12/2014

**BILAN (ACTIF)**

ACTIF	Montants Bruts	Amortissements, provisions et pertes de valeurs	N-1	
			Net	Net
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>				
Ecart d'acquisition – goodwill positif ou négatif	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	13 383 463	9 662 934	3 720 529	5 183 409
Immobilisations corporelles	2 081 692 018	1 349 915 516	731 776 502	967 610 510
Terrains	-	-	-	12 485 252
Bâtiments	690 925 791	284 580 385	406 345 406	274 719 814
Autres immobilisations corporelles	1 390 766 227	1 065 335 131	325 431 096	680 405 444
Immobilisations en concession	-	-	-	-
Immobilisations en cours	-	-	-	155 451 380
Immobilisations financières	(1 407 500)	-	(1 407 500)	(2 898 824)
Titres mis en équivalence	-	-	-	-
Autres participations et crattachées	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts et autres actifs finnon courants	13 693 676	-	13 693 676	12 202 352
Impôts différés actif	(15 101 176)	-	(15 101 176)	(15 101 176)
<b>TOTAL ACTIF NON COURANT</b>	<b>2 093 667 981</b>	<b>1 359 578 450</b>	<b>734 089 531</b>	<b>1 125 346 475</b>
<b>ACTIF COURANT</b>				
Stocks et encours	382 364 988	-	382 364 988	715 409 345
Créances et emplois assimilés	2 857 049 069	348 884 217	2 508 164 852	2 333 194 400
Clients	2 778 600 936	348 884 217	2 429 766 719	2 278 767 181
Autres débiteurs	10 515 859	-	10 515 859	26 749 352
Impôts et assimilés	67 882 274	-	67 882 274	27 677 867
Autres créances et emplois assimilés	-	-	-	-
Disponibilités et assimilés	264 086 829	-	264 086 829	14 767 908
Placements et autres actifs fincourant	-	-	-	-
Tresorerie	264 086 829	-	264 086 829	14 767 908
<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>	<b>3 503 500 886</b>	<b>348 884 217</b>	<b>3 154 616 669</b>	<b>3 063 371 653</b>
<b>TOTAL GENERAL ACTIF</b>	<b>5 597 168 867</b>	<b>1 708 462 667</b>	<b>3 888 706 200</b>	<b>4 188 718 128</b>

Page 1 sur 12

IMPRIME DESTINE AU CONTRIBUTABLE		NIF	
Désignation de l'entreprise :			
Activité :	PRODUCTION PHARMACEUTIQUE		
Adresse :			
Exercice clos le :		31/12/2014	

**BILAN (PASSIF)**

PASSIF	N	N-1
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital émis	230 000 000	230 000 000
Capital non appelé	-	-
Primes et réserves - Réserves consolidées (1)	12 490 970	8 475 786
Ecart de réévaluation	-	-
Ecart d'équivalence (1)	-	-
Résultat net - Résultat net part du groupe (1)	158 557 022	80 303 680
Autres capitaux propres - Report à nouveau	188 863 766	160 020 817
Part de la société consolidante (1)	-	-
Part des minoritaires (1)	-	-
<b>TOTAL I</b>	<b>589 911 758</b>	<b>478 800 283</b>
<b>PASSIFS NON-COURANTS</b>		
Emprunts et dettes financières	1 319 119 871	1 407 684 115
Impôts (différés et provisionnés)	(600 527)	(600 527)
Autres dettes non courantes	-	-
Provisions et produits constatés d'avance	-	34 684 350
<b>TOTAL II</b>	<b>1 318 519 344</b>	<b>1 441 767 938</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 177 766 854	1 684 882 777
Impôts	61 465 978	31 216 456
Autres dettes	741 042 266	530 325 957
Trésorerie Passif	-	21 724 717
<b>TOTAL III</b>	<b>1 980 275 098</b>	<b>2 268 149 907</b>
<b>TOTAL PASSIF (I+II+III)</b>	<b>3 888 706 200</b>	<b>4 188 718 128</b>

(1) à utiliser uniquement pour la présentation d'états financiers



## Annexe n° 4

IMPRIME DESTINE AU CONTRIBUABLE		NIF	99619179000325	
Designation de l'entreprise :		[REDACTED]		
Activité :		PRODUCTION PHARMACEUTIQUE		
Adresse :		[REDACTED]		
Exercice clos le :		31/12/2013		

**BILAN (ACTIF)**

ACTIF	N			N-1
	Montants Bruts	Amortissements, provisions et pertes de valeurs	Net	Net
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>				
Ecart d'acquisition – goodwill positif ou négatif	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	13 101 381	237 917 972	5 183 409	147 546
Immobilisations corporelles	1 831 157 686	863 547 176	967 610 510	1 036 989 530
Terrains	105 775 057	93 289 805	12 485 252	48 710 452
Bâtiments	387 318 555	112 598 741	274 719 814	244 176 933
Autres immobilisations corporelles	1 338 064 074	657 658 630	680 405 444	744 102 145
Immobilisations en concession	-	-	-	-
Immobilisations en cours	174 216 380	18 765 000	155 451 380	168 885 043
Immobilisations financières	(2 898 824)	-	(2 898 824)	10 308 519
Titres mis en équivalence	-	-	-	-
Autres participations et crattachées	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts et autres actifs finnon courants	12 202 352	-	12 202 352	10 308 519
Impôts différés actif	(15 101 176)	-	(15 101 176)	-
<b>TOTAL ACTIF NON COURANT</b>	<b>2 015 576 623</b>	<b>890 230 148</b>	<b>1 125 346 475</b>	<b>1 216 330 638</b>
<b>ACTIF COURANT</b>				
Stocks et encours	715 409 345	-	715 409 345	1 151 376 918
Créances et emplois assimilés	2 333 194 400	-	2 333 194 400	2 019 652 901
Clients	2 278 767 181	-	2 278 767 181	1 821 850 387
Autres débiteurs	26 749 352	-	26 749 352	186 061 707
Impôts et assimilés	27 677 867	-	27 677 867	11 740 807
Autres créances et emplois assimilés	-	-	-	-
Disponibilités et assimilés	14 767 908	-	14 767 908	251 477 152
Placements et autres actifs fincourant	-	-	-	-
Trésorerie	14 767 908	-	14 767 908	251 477 152
<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>	<b>3 063 371 653</b>	<b>-</b>	<b>3 063 371 653</b>	<b>3 422 506 971</b>
<b>TOTAL GENERAL ACTIF</b>	<b>5 078 948 276</b>	<b>890 230 148</b>	<b>4 188 718 128</b>	<b>4 638 837 609</b>

Page 1 sur 12

IMPRIME DESTINE AU CONTRIBUABLE	NIF	99619179000325
Désignation de l'entreprise	[REDACTED]	
Activité :	PRODUCTION PHARMACEUTIQUE	
Adresse :	[REDACTED]	
Exercice clos le :		31/12/2013

**BILAN (PASSIF)**

PASSIF	N	N-1
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital émis	230 000 000	230 000 000
Capital non appelé	-	-
Primes et réserves - Réserves consolidées (1)	8 475 786	8 475 786
Ecart de réévaluation	-	-
Ecart d'équivalence (1)	-	-
Résultat net - Résultat net part du groupe (1)	80 303 680	74 088 044
Autres capitaux propres - Report à nouveau	160 020 817	85 932 773
Part de la société consolidante (1)	-	-
Part des minoritaires (1)	-	-
<b>TOTAL I</b>	<b>478 800 283</b>	<b>398 496 603</b>
<b>PASSIFS NON-COURANTS</b>		
Emprunts et dettes financières	1 407 684 115	1 966 179 383
Impôts (différés et provisionnés)	(600 527)	-
Autres dettes non courantes	-	-
Provisions et produits constatés d'avance	34 684 350	26 680 833
<b>TOTAL II</b>	<b>1 441 767 938</b>	<b>1 992 860 216</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 684 882 777	1 577 324 708
Impôts	31 216 456	10 277 029
Autres dettes	530 325 957	569 429 515
Trésorerie Passif	21 724 717	90 449 538
<b>TOTAL III</b>	<b>2 268 149 907</b>	<b>2 247 480 790</b>
<b>TOTAL PASSIF (I+II+III)</b>	<b>4 188 718 128</b>	<b>4 638 837 609</b>

(1) à utiliser uniquement pour la présentation d'états financiers



## Annexe n° 5

IMPÔT DESTINÉ AU CONTRIBUABLE

N.I.F. 0 0 0 0 1 6 0 0 1 3 0 8 3 8 7

Désignation de l'entreprise : [REDACTED]

Activité : FABRICATION PRODUIT PHARMACEUTIQUE

Adresse : [REDACTED]

Exercice clos le 31/12/2012

**BILAN (ACTIF)**

Série G, n°2 (2011)

ACTIF	N		N - 1	
	Montants Bruts	Amortissements, provisions et pertes de valeurs	Net	Net
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>				
Ecart d'acquisition - goodwill positif ou négatif			0,00	
Immobilisations incorporelles	7.744.317,00	7.596.771,00	147.546,00	2.295.435,00
Immobilisations corporelles				
Terrains	101.889.642,00	53.179.190,00	48.710.452,00	58.247.521,00
Bâtiments	337.551.526,00	93.374.593,00	244.176.933,00	276.130.419,00
Autres immobilisations corporelles	1.296.619.182,00	552.517.037,00	744.102.145,00	703.624.695,00
Immobilisations en concession			0,00	
Immobilisations encours	187.650.043,00	18.765.000,00	168.885.043,00	147.934.925,00
Immobilisations financières				
Titres mis en équivalence			0,00	
Autres participations et créances rattachées			0,00	
Autres titres immobilisés			0,00	
Prêts et autres actifs financiers non courants	10.308.519,00		10.308.519,00	8.352.076,00
Impôts différés actif			0,00	
<b>TOTAL ACTIF NON COURANT</b>	1.941.763.229,00	725.432.591,00	1.216.330.638,00	1.399.545.071,00
<b>ACTIFS COURANTS</b>				
Stocks et encours	1.318.740.378,00	167.363.460,00	1.151.376.918,00	1.968.492.950,00
Créances et emplois assimilés				
Clients	2.049.738.471,00	227.888.084,00	1.821.850.387,00	1.543.888.853,00
Autres débiteurs	186.061.707,00		186.061.707,00	90.259.805,00
Impôts et assimilés	11.740.807,00		11.740.807,00	11.740.807,00
Autres créances et emplois assimilés			0,00	
Disponibilités et assimilés				
Placements et autres actifs financiers courants				
Trésorerie	251.477.152,00		251.477.152,00	223.436.695,00
<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>	3.817.758.315,00	395.251.544,00	3.422.506.770,00	3.837.819.121,00
<b>TOTAL GENERAL ACTIF</b>	5.759.521.544,00	1.120.684.135,00	4.638.837.609,00	5.237.364.192,00

2013

28

Information de l'entreprise : [REDACTED]  
 Activité : FABRICATION PRODUITS PHARMACEUTIQUES  
 Adresse : [REDACTED]

Téléphone : [REDACTED]  
 Fax : [REDACTED]

Exercice clos le 31/12/2012

**BILAN (PASSIF)**

PASSIF	N	N - 1
<b>CAPITAUX PROPRES :</b>		
Capital émis	230.000.000,00	230.000.000,00
Capital non appelé		
Primes et réserves- Réserves consolidées(1)	8.475.786,00	6.450.142,00
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence (1)		
Résultat net - Résultat net part du groupe (1)	74.088.044,00	40.512.870,00
Autres capitaux propres - Report à nouveau	85.932.773,00	47.445.546,00
Part de la société consolidante (1)		
Part des minoritaires (1)		
<b>TOTAL I</b>	<b>399.496.603,00</b>	<b>374.408.558,00</b>
<b>PASSIFS NON-COURANTS :</b>		
Emprunts et dettes financières	1.966.179.383,00	1.705.766.199,00
Impôts (différés et provisionnés)		
Autres dettes non courantes		
Provisions et produits constatés d'avance	26.680.833,00	
<b>TOTAL II</b>	<b>1.992.860.216,00</b>	<b>1.705.766.199,00</b>
<b>PASSIFS COURANTS :</b>		
Fournisseurs et comptes rattachés	572.884.708,00	2.666.829.506,00
Impôts	312.760.000,00	8.191.800,00
Autres dettes	592.295.515,00	325.278.329,00
Trésorerie Passif	60.449.538,00	
<b>TOTAL III</b>	<b>1.538.389.761,00</b>	<b>3.001.928.635,00</b>
<b>TOTAL PASSIF (I+II+III)</b>	<b>4.931.695.600,00</b>	<b>5.082.103.392,00</b>

(1) à utiliser uniquement pour la présentation d'états financiers consolidés

2013 28



## Annexe n° 6

IMPRIME DESTINE AU CONTRIBUABLE		NIF	99619179000325	
Designation entreprise :	EURL PHARMALLIANCE			
Activité :	PRODUCTION PHARMACEUTIQUE			
Adresse :	DOMAINE KOUICHI IDIR - OULED FAYET - ALGER			
Exercice du :		01-01-2014	Au	31-12-2014
<b>COMPTE DE RESULTAT</b>				
RUBRIQUES	N		N-1	
	DEBIT (DA)	CREDIT (DA)	DEBIT (DA)	CREDIT (DA)
Ventes de marchandises		23 957 075		
Production vendue	Produits fabriqués			
	Prestations de services	4 587 025 852		4 185 112 324
	Vente de travaux			
Produits annexes				
Rabais, remises, ristournes accordés				
Chiffre d'affaires net de rabais, remises, ristournes		4 610 982 927		
Production stockée ou déstockée				4 185 112 324
Production immobilisée		76 887 288	952 092 627	
Subventions d'exploitation				
<b>Production de l'exercice</b>		<b>4 687 870 215</b>		<b>3 233 019 697</b>
Achats de marchandises vendues	22 818 477			
Matières premières	1 219 134 425		1 157 921 360	
Autres approvisionnements	835 975 609		432 667 985	
Variations des stocks				
Achats d'études et de prestations de services				
Autres consommations	22 150 658			
Rabais, remises, ristournes obtenus sur achats			19 725 946	
Services extérieurs				
	Sous-traitance générale	7 868 962		
	Locations	17 096 800	9 381 543	
	Entretien, réparations et maintenance	15 800 693	25 081 008	
	Primes d'assurances	4 638 384	10 857 675	
	Personnel extérieur à l'entreprise	1 244 606	9 094 176	
	Rémunération intermédiaires, honoraires	4 468 574	1 939 000	
	Publicité	72 540 156	1 876 499	
	Déplacement, missions, déplacements	9 669 585	47 679 677	
Autres services	60 126 895		16 148 118	
Rabais, remises, ristournes sur services extérieurs			38 024 273	
<b>Consommations de l'exercice</b>	<b>2 293 533 824</b>		<b>1 770 397 260</b>	
<b>Valeur ajoutée d'exploitation (I-II)</b>		<b>2 394 336 391</b>		<b>1 462 622 437</b>
	Charges de personnel	495 528 893	378 488 475	
	Impôts, taxes et versements assimilés	80 759 003	211 584 201	
<b>Excédent brut d'exploitation</b>		<b>1 818 048 495</b>		<b>872 549 761</b>

IMPRIME DESTINE AU CONTRIBUABLE		NIF	99619179000325	
Autres produits opérationnels		32 268 222		3 171 724
Autres charges opérationnelles	31 189 034		236 457 689	
Dotations aux amortissements	469 348 302		170 199 707	
Provision	348 884 217			
Pertes de valeur				
Reprise sur pertes de valeur et provisions		34 684 350		395 251 544
<b>V-Résultat opérationnel</b>		<b>1 035 579 514</b>		<b>870 315 633</b>
Produits financiers		15 122 028		10 979 464
Charges financières	836 745 648		733 040 694	
<b>VI-Résultat financier</b>		<b>(821 623 620)</b>		<b>(722 061 230)</b>
<b>VII-Résultat ordinaire (V+VI)</b>		<b>213 955 894</b>		<b>148 254 403</b>
Éléments extraordinaires (produits)				12 255 701
Éléments extraordinaires (charges)			61 369 758	
<b>VIII-Résultat extraordinaire</b>				<b>(49 114 057)</b>
Impôts exigibles sur résultats	55 398 872		18 836 666	
Impôts différés (variations) sur résultats				
<b>IX - RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>158 557 022</b>		<b>80 303 680</b>

A détailler sur état annexe à joindre.





## Annexe n° 7

DESTINE AU CONTRIBUABLE		NIF	99619179000325	
PRODUCTION PHARMACEUTIQUE				
Exercice du :		01-01-2013	Au	31-12-2013
<b>COMPTE DE RESULTAT</b>				
RUBRIQUES	N		N-1	
	DEBIT (DA)	CREDIT (DA)	DEBIT (DA)	CREDIT (DA)
Produits de marchandises				
Produits fabriqués		4 185 112 324		3 835 585 929
Prestations de services		-		
Vente de travaux		-		
Produits annexes				
Remises, ristournes accordés	-			
Produit d'affaires net de rabais, remises, ristournes		4 185 112 324		3 835 585 929
Production stockée ou déstockée	952 092 627	-	474 762 055	
Production immobilisée		-		
Produit d'exploitation				
<b>Production de l'exercice</b>		<b>3 233 019 697</b>		<b>3 360 823 874</b>
Coût de marchandises vendues	-			
Coût matières premières	1 157 921 360		1 733 003 047	
Coût approvisionnements	432 667 985		51 567 320	
Coût variations des stocks	-			
Coût études et de prestations de services	-			
Coût consommations	19 725 946			
Coût remises, ristournes obtenus sur achats	-			
Sous-traitance générale	9 381 543		4 574 530	
Locations	25 081 008		12 912 919	
Entretien, réparations et maintenanc	10 857 675		19 917 449	
Primes d'assurances	9 094 176		1 542 055	
Personnel extérieur à l'entreprise	1 939 000		600 000	
Rémunération intermédiaires, honor	1 876 499		8 667 185	
Publicité	47 679 677		115 143 756	
Déplacement, missions, réception	16 148 118		19 042 144	
Services	38 024 273		30 961 369	
Remises, ristournes sur services extérieurs	-			
<b>Consommations de l'exercice</b>	<b>1 770 397 260</b>		<b>1 997 931 774</b>	
<b>Valeur ajoutée d'exploitation (I-II)</b>	<b>-</b>	<b>1 462 622 437</b>		<b>1 362 892 100</b>
Charges de personnel	378 488 475		300 789 093	
Impôts, taxes et versements assi	211 584 201		63 545 363	
<b>Crédit brut d'exploitation</b>	<b>-</b>	<b>872 549 761</b>		<b>998 557 644</b>

PRIME DESTINE AU CONTRIBUABLE		NIF	99619179000325
Produits opérationnels		3 171 724	10 151
Charges opérationnelles	230 457 689		898 511
Dotations aux amortissements	170 199 707		118 108 308
Provision			102 765 502
Plus de valeur			
Perte sur pertes de valeur et provisions		395 251 544	
<b>Résultat opérationnel</b>	-	<b>870 315 633</b>	<b>745 795 444</b>
Produits financiers		10 979 464	48 927 240
Charges financières	733 040 694		271 794 033
<b>Résultat financier</b>	-	<b>(722 061 230)</b>	<b>222 866 793</b>
<b>Résultat ordinaire (V+VI)</b>	-	<b>148 254 403</b>	<b>522 928 651</b>
Produits extraordinaires (produits) (*)		12 255 701	190 535
Charges extraordinaires (Charges) (*)	61 369 758		431 372 661
<b>Résultat extraordinaire</b>	-	<b>(49 114 057)</b>	<b>431 182 126</b>
Plus exigibles sur résultats	18 836 666		17 658 482
Plus différés (variations) sur résultats			
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	-	<b>80 303 680</b>	<b>74 088 043</b>

A détailler sur état annexe à joindre.

23 AVR. 2014

Bureau\_users\lazmirli\Bureau\Comptabilité générale\exercice 2013\Copie de Liasse Fiscal Copie de C 5 (1) 12



## Annexe n° 8

FORME DESTINEE A L'ADMINISTRATION

N.L.U. 0 0 0 0 1 6 0 0 1 3 0 8 3 8 7

Désignation de l'entreprise : ...

Activité : ... FABRICATION PRODUITS PHARMACEUTIQUES...

Adresse : ...

Tél. : ...

Fax : ...

Exercice du 01/01/2012 au 31/12/2012

**COMPTE DE RESULTAT**

Rubriques	N		N-1	
	DEBIT (en Dinars)	CREDIT (en Dinars)	DEBIT (en Dinars)	CREDIT (en Dinars)
Ventes de marchandises				
Production vendue	Produits vendus	3 835 585 929.00		2 902 872 781.00
	Prestations de services			
	Vente de travaux			
Produits annexes				
Rabais, remises, ristournes accordés				
<b>Chiffre d'affaires net des Rabais, remises, ristournes</b>		<b>3 835 585 929.00</b>		<b>2 902 872 781.00</b>
Production stockée ou déstockée	474 762 055.00			80 770 791.00
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
<b>I-Production de l'exercice</b>		<b>3 360 823 874.00</b>		<b>2 983 643 571.00</b>
Achats de marchandises vendues				
Matières premières	1 733 003 047.00		1 801 744 073.00	
Autres approvisionnements	51 567 320.00		20 036 186.00	
Variations des stocks				
Achats d'études et de prestations de services			13 276 021.00	
Autres consommations				
Rabais, remises, ristournes obtenus sur achats				
Services extérieurs	Sous-traitance générale	4 574 530.00		4 958 031.00
	Locations	12 912 919.00		704 810.00
	Entretien, réparations et maintenance	19 917 449.00		10 508 433.00
	Primes d'assurances	1 542 055.00		3 882 538.00
	Personnel extérieur à l'entreprise	600 000.00		59 400.00
	Rémunération d'intermédiaires et honoraires	8 667 185.00		3 900 089.00
	Publicité	115 143 756.00		40 827 736.00
	Déplacements, missions et réceptions	19 042 144.00		6 303 960.00
Autres services	30 961 369.00		43 824 284.00	
Rabais, remises, ristournes obtenus sur services extérieurs				
<b>II-Consommations de l'exercice</b>	<b>1 997 931 774.00</b>		<b>1 950 256 361.00</b>	
<b>III-Valeur ajoutée d'exploitation (I—II)</b>		<b>1 355 179 231.00</b>		<b>1 033 387 211.00</b>
Charges de personnel	300 789 093.00		256 745 135.00	
Impôts et taxes et versements assimilés	63 545 363.00		48 799 334.00	
<b>IV-Excédent brut d'exploitation</b>		<b>998 557 644.00</b>		<b>727 842 742.00</b>